Neuchâtel — No 106 (8 pages) Un numéro 15 centimes Lundi 10 mai 1948

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

Journal de Neuchâtel, du canton et des régions avoisinantes

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
SUISSE, franco domicile	26.—	13.20	6.70	2.40

ETRANGER: Mêmes tarifs qu'en Suisse (majorés des frais de port pour l'étranger) dans la plupart des pays, à condition de souscrire à la poste du domicile de l'abonné. Pour les autres pays, notre bureau enseigner les intéressés.

210me année — PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE — Fondée en 1738

1, RUE DU TEMPLE-NEUF ET 6, RUE DU CONCERT - TÉLÉPHONE 5 12 26 - CHÈQUES POSTAUX IV 178

ANNONCES

19 1/2 c. le millimètre, min. 25 mm. - Petites annonces locales 13 c., min. 10 mm. - Avis tardifs 44, 55 et 60 c. - Réclames 75 c., locales 44 c. (de nuit 55 c.). Mortuaires 28 c., locaux 20 c.

Pour les annonces de provenance extra-cantonale : Annonces Suisses S. A., agence de publicité, Genève, Lausanne et succursales dans toute la Suisse.

L'ACTUALITÉ

Les assises de la Haye

Depuis la fin de la guerre, il est beaucoup question de l'idée fédéraliste. On a pu constater, pendant le conflit, à quel point les nationalismes exacerbés, en se heurtant les uns aux autres, avaient conduit le monde à sa perte. Et l'on pensa, dans nombre de milieux, que le fédéralisme entre nations pourrait être le remède recherché. Les congrès sur ce thème se sont multipliés, ces dernières années. Mais force est de convenir que la notion de fédéralisme européen ou international eugendre encore pas mal de confusion. On met en avant l'exemple de la Suisse.

On oublie cependant volontiers que le fédéralisme, chez nous, est un fruit des siècles, qu'il ne s'est formé que lentement et à la faveur d'événements historiques bien précis (nécessité des cantons de préserver leur liberté et leur autonomie tout en assurant en commun leur défense contre l'extérieur), et enfin qu'il n'est pas une chose immobile, un but atteint une fois pour toutes. Au contraire, il doit se défendre tous les jours — nous en savons quelque chose depuis quelques décennies. Nous craignons que, sur le plan international, l'on ne s'illusionne un peu sur la nature vraie du fédéralisme et que, faute d'oublier les réalités desquelles il doit découler et sur lesquelles il doit reposer, on n'en fasse une utopie de plus dans un univers qui en compte déjà beaucoup !

~~~

Le congrès actuel de La Haye clarifiera-t-il la conception du fédéralisme international ? Il est placé sous un illustre patronage, celui de M. Winston Churchill, qui en a assumé la présidence. Le grand vainqueur s'est fait le champion de l'idée fédéraliste, dans son discours de Fulton, puis dans sa conférence de Zurich. Il y a vu une garantie pour les nations, notamment celles appartenant à la civilisation européenne, contre tout retour de force de l'impérialisme, en particulier du totalitarisme communiste. Avec sa fougue habituelle, il a cherché à passer à la réalisation. A son instigation, 700 personnalités des divers Etats occidentaux se sont réunies dans la capitale néerlandaise.

Il faut remarquer d'abord que celles-ci n'engagent qu'elles-mêmes, tout au plus les groupes auxquels elles appartiennent, mais nullement leurs gouvernements. M. Churchill n'a même pas l'appui du cabinet britannique — et cela pour des raisons de politique intérieure. L'éminent homme d'Etat est actuellement le chef de l'opposition conservatrice et les travaillistes, qui en d'autres temps eussent applaudi à de tels efforts, font grise mine au congrès de La Haye parce qu'il est présidé par leur adversaire. Il est typique que, dans son récent discours, le socialiste Bevin se soit fait le champion de la souveraineté nationale alors que le « réactionnaire » Churchill demande qu'on en immole désormais une parcelle sur l'autel de l'Internationale.

Autre remarque : étant donné la tension présente, seuls les pays faisant partie du bloc de l'ouest ont pu dépêcher à La Haye des hommes politiques. L'Est reste sur une réserve faite d'hostilité. Le Congrès apparaît ainsi comme une doublure — non officielle — de l'organisation issue de la mise en application du plan Marshall, autrement dit de l'organisation des « seize ». Pour un fédéralisme non pas même universel, mais européen, c'est peu.

~~~

De quoi les délégués de La Haye peuvent-ils bien discuter dans ces conditions ? Et quelles sont leurs chances de succès ? Des projets sont à l'examen concernant un centre de culture européen ou une union économique, et aussi l'éventuelle institution d'un parlement mondial. C'est M. Paul Reynaud qui s'est fait le protagoniste de cette dernière idée, ajoutant même qu'un tel parlement devait être élu au suffrage direct. Sa proposition — qui a d'ailleurs été repoussée — a été qualifiée de « stupide » et de « nature à ridiculiser le Congrès de La Haye », par un député de gauche anglais qui, malgré son parti, a tout de même fait le voyage de Hollande. Il faut donner raison à ce travailliste et non à l'ancien président du Conseil français. Franchement, ce n'est rien connaître aux conditions dans lesquelles peut se former le fédéralisme, que de commencer par vouloir lui donner une superstructure (aussi contestable que celle d'un parlement international) au lieu de chercher à en assurer d'abord les bases.

C'est du reste bien là le risque auquel peut donner lieu une conférence comme celle de La Haye, si généreuse soit-elle dans son principe. Elle tend à se griser de grands rêves, négligeant l'humble réalité qui voudrait que on procédât au préalable à des rapprochements bilatéraux ou multilatéraux entre nations qui se sentent des affinités dans des domaines communs, économiques ou spirituels. A cet égard, l'organisation née du plan Marshall nous paraît comporter plus de chances de succès pratique à la fois pour lutter contre l'impérialisme communiste et pour créer une communauté d'intérêts et d'esprit entre peuples occidentaux.

René BRAICHET.

IMAGE DE LA GUERRE EN TERRE SAINTE

Des Arabes fuient de Haïfa après l'occupation de ce port par les Juifs.

Le Suisse Ferdinand Kubler remporte le deuxième Tour de Romandie

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL, PAR TÉLÉPHONE)

Porrentruy - le Locle

Trente-sept coureurs se présentent au départ pour couvrir la troisième étape Porrentruy - le Locle, soit 175 km. A Saint-Ursanne, le Vaudois Robert Lang se sauve à toute allure et prend assez vite une bonne avance. Dans la descente vers Tavannes, les Espagnols sont victimes de plusieurs crevaisons. Le deuxième au classement général, Bernardo Ruiz, est fortement distancé et il est définitivement lâché. A Cortébert, soit après 61 km., la bataille s'engage. Robert Lang a toujours une forte avance, mais derrière le peloton est désagrégé. Un groupe de seconde position, avec tous les favoris et les Belges, se trouve à 4' 24" du leader, tandis que le Luxembourgeois Goldschmidt roule seul à 4' 37" de Robert Lang. A Saint-Imier, un fait important se produit. Le coureur jurassien Georges Aeschlimann, qui faisait partie du groupe des seize, se sauve et se lance d'une façon magnifique à la poursuite du coureur vaudois. Dans la descente vers la Chaux-de-Fonds, Aeschlimann se rapproche de plus en plus de Lang et le rejoint après une chasse très belle. Au Locle, Aeschlimann et Lang passent seuls en tête. A ce moment-là, malgré la bataille engagée, les coureurs ont plus d'une demi-heure de retard sur l'horaire, retard attribuable à la chaleur.

Après le premier tour, Robert Lang, fatigué, rétrograde. Le Hollandais Lambrechts, qui est parvenu à rejoindre entre temps Aeschlimann, passe au second tour en compagnie du Jurassien. Lang est à 1' 10", Depredhomme à 1' 53" et le peloton de seconde position à 3' 28".

Après le deuxième tour, des faits importants se produisent : le Belge Depredhomme est tout d'abord victime d'une crevaison, puis Ferdi Kubler, le leader au classement général, casse sa fourche et tombe. Très courageusement, le champion d'Adliswil se relève, mais il repart avec un retard de près de 6 minutes. Magnifique d'ardeur et de courage, Kubler se livre à une poursuite de toute beauté ; il parvient, à force de courage, à refaire une partie du terrain perdu et il garde ainsi son maillot vert.

L'arrivée au Locle

(c) L'effervescence qui régnait au Locle en cette fin de campagne électorale menée « à l'américaine » s'est heureusement transformée vers le milieu de l'après-midi en effervescence... sportive. Le second Tour de Romandie aura eu chez nous plus de succès encore que le premier. Il est vrai que l'hérésie des trois boucles le Locle - la Brévine et l'arrivée sur une route fine droite et battante neuve sur plus de deux kilomètres permettaient une fin de course captivante. L'accident survenu à Kubler qui après dix minutes est remonté sur une autre machine et qui abligé ce coureur à un effort redoublé qu'il a accompli dans un style magnifique (son arrivée a été de toute beauté) a donné à la course un intérêt croissant. Plus de deux mille personnes ont assisté aux passages et à l'arrivée des coureurs.

La course a été pénible — héroïque pour Kubler — aussi les coureurs ne se soucièrent guère de recevoir une médaille de centenaire (ah ! s'ils les avaient vues...) si bien que le représentant de l'Etat M. Pierre Court et ses deux acolytes en furent pour reficeler leur carton !

Résultats de l'étape : 1. Lambrechts, Hollande, 5 h. 20' 23" ; 2. Aeschlimann, Suisse, 5 h. 20' 26" ; 3. Charly Guyot, Suisse, 5 h. 21' 51" ; 4. van der Zanden, Hollande, m. t. ; 5. Schuetz, Suisse, 5 h. 22' 19" ; 6. Keteleer, Belgique ; 7. Baito, Italie ; 8. Croci-Torti, Suisse ; 9. Lanz, Suisse ; 10. Bresci, Italie ; 11. Janssen, Hollande ; 12. Goldschmidt, Luxembourg ; 13. Clemens, Luxembourg ; 14. Ferdi Kubler, Suisse ; 15. Robert Lang, Suisse.

Le Locle - Genève

L'abandon sensationnel des coureurs belges

Trente-quatre coureurs se présentent sur la ligne du départ au Locle et l'envol est donné à 6 h. 12 exactement. Dès le début, l'on apprend qu'un différend est intervenu la veille entre les coureurs belges et la direction de la marque « Wolf », de Bienne. L'on se demande comment les Belges se comporteront dans cette étape.

Point n'est besoin d'attendre longtemps pour se rendre compte que ceux-ci ont pratiquement renoncé à la lutte. En effet, dans la première montée, Keteleer, Depredhomme et Hamelryckx se laissent couler en queue du peloton et se laissent finalement distancer. Ils ne tardent pas à abandonner. Cet exploit peu glorieux de coureurs pourtant très appréciés en Suisse fait mauvaise impression dans toute la caravane.

Il ne se passe rien de transcendant pendant la première partie de cette dernière étape. Il faudra attendre la moitié du parcours pour assister, à la montée conduisant à la vallée de Joux, à la première échappée de la journée. L'Espagnol Ruis, qui a été jusqu'à présent poursuivi par la malchance, attaque sec et prend rapidement de l'espace. Au col de la Faucille, sur territoire français, il passera avec 2' 50" d'avance sur le peloton emmené par Kubler. Mais la malchance lui restera une fidèle compagne... En effet, dans la descente rapide sur Gex, Ruis crèvera, perdant ainsi tout le bénéfice de son effort puisqu'il sera bientôt rejoint par le gros de la troupe. Le peloton ne force pas l'allure et il a près de trois quarts d'heure de retard sur l'horaire prévu.

On comprend facilement cette allure modérée si l'on songe que les coureurs viennent d'effectuer trois étapes extrêmement pénibles et que les leaders ne veulent pas perdre leurs places au classement. Ce n'est que quelque 10 km. avant l'arrivée que Bresci, Baito, Sijen parviennent à prendre quelque avance sur la caravane. Ils se présentent ensemble au sprint à Genève avec une minute d'avance. Bresci règle facilement au sprint Baito et Sijen.

E. AMIGUET.

Lire les résultats en 7me page.

POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS SON HISTOIRE

La Corée procède à des élections générales

Elle le fait dans une atmosphère de grande agitation envenimée encore par l'antagonisme russo-américain

SEOUL, 9 (Reuter). — Pour la première fois au cours des 400 années de l'histoire de la Corée, des élections générales auront lieu le 10 mai en Corée du sud. La tension dans le pays a atteint son point culminant. Quelque 60,000 policiers et près d'un million d'auxiliaires volontaires ont été mobilisés pour maintenir l'ordre pendant les élections.

L'émetteur de Pyongyang, en Corée du nord, contrôlé par les Russes, diffuse sans interruption des instructions aux Coréens du sud, les engageant à saboter les élections. Des documents en langue russe et coréenne ont été saisis qui incitaient au crime et au terrorisme.

Partout des attentats et des meurtres

Des nouvelles de tous les territoires de la Corée du sud parlent de meurtres, d'incendies, de tentatives d'intimidation et de sabotage. On signale 39 assassinats depuis vendredi soir, dont 27 ont pu être perpétrés par les communistes. Six personnes ont disparu et 14 autres ont été blessées. La police a procédé à 133 arrestations. Dimanche, un candidat d'un parti de droite a été abattu.

Les troupes américaines en état d'alerte

Une soixantaine d'actes de sabotage ont été commis, dont la disparition de 6000 bulletins de vote. Une fusillade s'est produite non loin de la localité de Tagu, au cours de laquelle deux membres des partis de droite et deux adhérents des partis de gauche ont été tués. Quatre terroristes ont été abattus par la police sur l'île de Tche-Djou. Trois ont déraillé.

Les troupes américaines sont en état d'alerte et prêtes à intervenir pour rétablir l'ordre. Les dispositions du couvre-feu, pour dimanche soir, sont plus sévères que jamais, aussi bien pour les Américains que pour les Coréens.

Samedi soir, les rues de Seoul étaient désertes, à l'exception, ici et là, d'une patrouille de police. Les autorités craignent que des émeutes ne surviennent dans les régions de l'extrême-sud. Selon des rapports de police, de nombreuses armes et beaucoup de munitions ont été envoyées en contrebande ces derniers jours dans la Corée du sud.

Des documents ont été saisis sur les dirigeants du parti du travail sud-coréens (communiste), qui avaient été arrêtés lors des récents troubles, documents contenant des instructions sur le déclenchement de l'attaque. Les communistes ont reçu l'ordre également de détruire les urnes.

Les observateurs des nations unies ont quitté Seoul, sous forte escorte, pour se rendre dans les régions de la Corée du sud afin d'y surveiller les élections.

Les résultats des élections ne seront vraisemblablement connus que mercredi. Les communistes ont invité les électeurs à boycotter ces élections.

Le nouveau parlement italien s'est réuni samedi

M. Bonomi élu à la présidence du Sénat et un démocrate-chrétien à celle de la Chambre

ROME, 8 (A.F.P.). — Le parlement italien, élu le 18 avril, s'est réuni, samedi matin, au palais Madame.

La séance du Sénat a été ouverte par M. Ronco, indépendant, nommé sénateur en 1914 et désigné par la nouvelle assemblée comme membre de droit. Pour la première fois, les sénateurs sont répartis dans l'hémicycle suivant leur appartenance politique et dans l'ordre suivant : communistes, socialistes majoritaires, socialistes autonomes, républicains, libéraux et démocrates chrétiens.

Au banc du gouvernement se trouvent plusieurs ministres.

Au cri de « Vive la République », lancé par M. Ronco, les sénateurs se lèvent, y compris M. Casati, de tendance monarchiste, qui est candidat à la présidence de la République. Seuls trois sénateurs royalistes demeurent assis.

Trois cent trente sénateurs ont participé à l'élection à la présidence du Sénat. M. Bonomi, du bloc national, est élu par 198 voix. Ont obtenu des voix, MM. Terracini, Front populaire, 111, Porzio 4, Orlando 1, Canepa 1.

A la Chambre

A la Chambre, la séance a été ouverte par M. Longhena, de l'Union socialiste. 538 députés sont présents sur les 564 élus. Les mandats des autres députés doivent être validés par l'assemblée elle-même.

M. Giovanni Gronchi, démocrate chrétien, est élu président par 314 voix sur 516 votants. Ont obtenu des voix, MM. Targetti, socialiste majoritaire, 164, Covelli, monarchiste, 10. Divers 3, bulletins blancs 22.

La présidence de la république

Les démocrates-chrétiens ne voteront pas pour M. de Nicola au premier tour

ROME, 8 (A.F.P.). — Le groupe parlementaire démocrate chrétien a fait savoir qu'il ne s'associerait pas au « vote d'hommage » pour le président de Nicola, proposé par les représentants du Front populaire au Parlement, pour le premier tour du scrutin de l'élection présidentielle ; les démocrates chrétiens n'entendent pas, en agissant ainsi, faire un geste contre le président sortant, mais ils veulent éviter simplement qu'un vote unanime d'hommage ne soit présenté ensuite par le Front populaire comme une réélection de M. de Nicola, malgré le désir exprimé par celui-ci de ne pas conserver ses hautes fonctions.

Une exposition de grande peinture ancienne à Genève

D'un de nos correspondants de Genève :

La Suisse a de la chance. Autrefois, les Suisses devaient faire de coûteux voyages pour voir les chefs-d'œuvre des grands musées européens. Pendant la guerre et depuis, ce sont les chefs-d'œuvre qui viennent à eux des diverses parties du monde.

C'est ainsi que Genève a le bonheur d'héberger de nouveau pour un peu plus d'un mois, les magnifiques collections privées de deux Viennois, les comtes Gernin et la comtesse Harrach, que ceux-ci ont accepté de montrer dans quelques capitales de notre pays, et à Paris probablement aussi.

Les tableaux des deux collections composées notamment d'acquisitions faites par des diplomates de la famille Czernin alors qu'ils étaient au dix-septième siècle à Naples et à Madrid, occupent toutes les salles du musée Rath.

On y trouve surtout des œuvres des grands peintres italiens, mais aussi de nombreux et beaux tableaux de l'école flamande. On y voit encore des œuvres de peintres français dont un beau paysage du « Poussin », et de peintres anglais, dont le portrait au fusain, à la croix rouge et grune de la comtesse Czernin, dont le futur beau-père avait demandé à l'illustre peintre anglais de reproduire les trais, alors qu'elle n'était que fiancée.

Il y a, d'ailleurs, dans cette exposition d'œuvres dont es propriétaires se sont momentanémen dessaisis en toute libéralité et uniqument pour que le public puisse en avir, lui aussi, la jouissance, plusieurs portraits anciens qui rappelleront à notre génération ce que c'est qu'un portrai et ce qu'il doit être.

Ed. B.

L'Espagne conclut avec les Alliés un accord sur les avoirs allemands

MADRID, 8 (Reuter). — Samedi matin, le cabinet espagnol a annoncé après une séance de nuit qu'un accord avait été conclu entre l'Espagne, d'une part, et les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne, d'autre part, sur les avoirs allemands en Espagne.

Il a communiqué, d'autre part, que les relations commerciales avaient été reprises entre l'Espagne et les zones occidentales d'Allemagne et que des consulats espagnols allaient être créés en Allemagne occidentale.

La grêle sabat sur le vignoble de Cully

et sur les champs de narcisses des Avants

VEVEY, 10. — Une colonne de grêle, venue du nord, s'est abattue dimanche, entre 16 heures et 16 h. 30, sur le vignoble de Cully, le ravageant sur une largeur de 4 à 5 km. et sur tout sa hauteur. On estime que 80 à 90 % de la récolte est perdue. La pluie a également causé des dégâts dans les vignes.

Au même moment, la grêle est tombée aussi dans la région des Avants-Sonloup, au-dessus de Montreux. Les cultures ont beaucoup souffert et les champs de narcisses sont saccagés.

LIRE EN PAGES 4, 5 ET 7

Les résultats complets des élections communales neuchâteloises

Dimanche oratoire en Suisse

Trois conseillers fédéraux prennent la parole au cours de diverses manifestations

M. Celio s'adresse à ses compatriotes tessinois

ZURICH, 9. — Les nombreuses colonies tessinoises réunies à Zurich dimanche ont fêté le 150me anniversaire de l'indépendance du Tessin. A cette occasion, M. Celio, président de la Confédération, a prononcé une allocution. L'orateur exposa d'abord les raisons qui, en 1798, incitèrent les Tessinois à lier leur sort à la Suisse, bien qu'ils fussent peut-être plus proches de la Lombardie par leur origine et leur langue, par les liens économiques et confessionnels.

L'heure présente n'est pas propice aux rêveries

M. Celio a parlé ensuite de la neutralité suisse, disant notamment :

Neutralité helvétique : avant tout, un engagement d'honneur de ne pas trahir la confiance que nous témoignent les nations étrangères. Il incombe aujourd'hui à la Suisse d'exercer une vigilance politique assidue et de se tenir militairement sur ses gardes. L'heure présente n'est pas propice aux rêveries, surtout pas sur l'oreiller confortable d'une paix à tout prix; elle commande, au contraire, d'estimer calmement et fermement un danger qui, s'il n'est pas certain, est certainement possible.

Pour que la Suisse ait pu — et puisse à l'avenir — éviter de tragiques aventures, il ne lui a pas suffi et il ne lui suffira pas seulement d'être préparée militairement : elle doit apparaître aux yeux des nations plus grandes et plus puissantes comme une réalité intangible grâce aux valeurs politiques et morales qu'elle symbolise et perpétue dans la société des Etats et des peuples civilisés.

Pour un fédéralisme financier

Le président de la Confédération a touché ensuite au fédéralisme, disant que celui-ci est l'un des éléments les plus sacrés, les plus essentiels et les plus originaux de notre patrie.

Le problème du fédéralisme, de purement politique qu'il était, tend à devenir de plus en plus un problème à la fois financier et politique. Moins la Confédération sera financièrement engagée envers les cantons, plus son ingérence dans leur vie publique sera réduite et circonscrite. Le problème du fédéralisme ne saurait échapper à un examen approfondi qui doit s'étendre aussi à ses incidences financières.

(Réd. — M. Nobs ferait bien de méditer les paroles du président de la Confédération.)

M. de Steiger évoque le Centenaire de la Constitution

BERNE, 9. — M. de Steiger, conseiller fédéral, a prononcé un discours à l'occasion de la manifestation organisée par le canton de Berne pour le centenaire de la constitution fédérale. L'orateur a relevé la part importante prise par l'Etat de Berne, en 1848, à la fondation de la nouvelle Confédération, devenue un Etat fédératif plus solide qu'auparavant. Cette constitution n'a rien de rigide, elle est quelque chose de vivant, d'éternellement jeune.

Nous sommes le peuple le plus libre du monde, s'est écrié M. de Steiger. Dans aucun autre Etat, le citoyen ne jouit de droits aussi étendus. Mais précisément parce que nous sommes un peuple né pour la liberté et élevé dans la liberté, nous savons qu'elle ne nous a pas été donnée pour que nous en abusions. Ce n'est que dans la liberté qu'un peuple peut être formé à la liberté. Nos libertés nous les défendrons jusqu'au bout. Nous ne permettrons pas qu'on s'en serve pour attenter à la liberté elle-même, et à la sûreté, à l'honneur et à l'indépendance de notre pays.

Contre ceux qui abusent de la liberté

Ceux qui travaillent contre la liberté de notre pays devraient une bonne fois en prendre note. De la liberté d'opinion, ils ne se servent que pour poursuivre des fins qui n'ont rien de commun avec l'intérêt véritable du pays. Combien de fois de tels éléments ne se sont-ils pas réclamés, dans des lettres et télégrammes adressés au Conseil fédéral, de la liberté d'opinion garantie par la Constitution. On commence par des pèlerinages, par des manifestations de sympathie, par des télégrammes et des proclamations en faveur d'idéologies étrangères; mais souvent comment cela se termine-t-il ?

(Lire la suite en dernières dépêches)

AVIS OFFICIELS

Cours de lutte contre les parasites

Un cours théorique et pratique, durée un jour, sur la lutte contre les parasites de la vigne, sera donné à la station d'essais viticoles d'Auvernier, à partir du mercredi 19 mai 1948.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au jeudi 13 mai au plus tard, contre versement d'une finance de 3 fr. Cette finance sera remboursée si la participation au cours est effective et régulière.

Cours d'ébourgeonnage de la vigne

Un cours théorique et pratique, durée un jour, sur l'ébourgeonnage, le pincement, etc., de la vigne, sera donné à la Station d'essais viticoles d'Auvernier à partir du mardi 18 mai 1948.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au jeudi 13 mai au plus tard, moyennant le versement d'une finance de 3 fr. Cette finance sera remboursée si la participation au cours est effective et régulière.

COMMUNE de Colombier

Mise à l'enquête d'un plan d'alignement

Conformément aux articles 14 à 20 de la loi sur les constructions du 26 mars 1912, le Conseil communal met à l'enquête publique une modification, approuvée par le Département des travaux publics, du plan d'alignement du quartier de Vaudijon, du 11 décembre 1936, au lieu dit « Le Crêt-Mouchet ».

Le plan est déposé au Bureau communal, où les intéressés peuvent le consulter jusqu'au 31 mai 1948.

Toute opposition à ce projet doit être formulée, par écrit, au Conseil communal, jusqu'au 31 mai 1948 au plus tard.

Colombier, 29 avril 1948.

Conseil communal.

CHAMBRES

Employée de bureau, cherche gentille camarade pour partager avec elle une

CHAMBRE

à l'avenue du Premier-Mars. Adresser offres écrites à P. B. 407 au bureau de la Feuille d'avis.

DEM. A LOUER

On cherche, pour le 20 mai,

chambre indépendante

à proximité de la gare ou sur parcours du tram ville - gare. Offres à case postale 126, gare, Neuchâtel.

PENSIONS
OFFRES ET DEMANDES

Chambre et pension

pour monsieur sérieux. — Louis-Favre 26, 2me.

IMMEUBLES

pâturage et prés boisés

Mme veuve Auguste Simon offre les articles 1755 et 1756 du cadastre de Lignières, au Cerisier-pâturage et prés boisés de 19,032 mètres carrés.

Faire offres à Me Jean-Jacques Thorens, notaire, Saint-Blaise.

A LOUER

Echange d'appartement

On échangerait appartement de six pièces, bains et toutes dépendances, chauffage central par étage, situé à Peseux, contre logement de sept à huit pièces, situé à Neuchâtel, si possible dans le centre. Taux d'impôt communal de Peseux : ressources 1 fr. 50 % ; fortune 2 fr. 80 °/₀₀ ; pas de taux progressif. — Adresser offres écrites à C. C. 353 au bureau de la Feuille d'avis.

A échanger

logement moderne de trois chambres, au Locle, contre un de trois ou quatre chambres, à Neuchâtel, côté est. Adresser offres écrites à L. M. 221 au bureau de la Feuille d'avis.

Chalet à Mottec s/ZINAL

à louer en juin et dès le 15 août. Se renseigner auprès de L. Besancet, Crêt-Taconnet 36.

CHALET

quatre lits, à louer au Val d'Hérens (Valais), 1800 mètres, pour juin et juillet. Adresser offres écrites à B. M. 430 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune employé de banque cherche, pour le **1er juin 1948,**

PENSION

à Neuchâtel-ville, dans famille où l'on ne parle que le français.

Offres à Willi Strub, Stationsstrasse, Steinebrunn (Thurgovie).

OFFRES D'EMPLOIS

Ouvrières

sont demandées pour travail propre et facile, bien rétribué. — S'adresser à Robert S. A., Rocher 23, Neuchâtel.

Maison de la ville cherche

MAGASINIER-COMMISSIONNAIRE

de 20 à 30 ans, avec bonnes références. Entrée fin juin. Ecrire à case postale 11,614, Neuchâtel.

Nous cherchons une

STENO-DACTYLOGRAPHE

qualifiée, consciencieuse, habile et discrète. Semaine de 48 h. Congé alternativement un samedi après-midi et un lundi matin. Place stable et bien rétribuée. Offres détaillées par écrit, avec curriculum vitae et photographie à la direction des grands magasins

aux Armourins NEUCHÂTEL

ATTACHEUSES

sont demandées par Châtenay S. A. Evole 27.

EMPLOYÉ (E) DE BUREAU

connaissant la comptabilité est demandé (e) par maison de la place.

Adresser offres écrites à M. R. 432 au bureau de la Feuille d'avis.

Nous cherchons :

une sténo-dactylographe

de langue maternelle allemande connaissant le français ou de langue maternelle française sachant très bien l'allemand.

une jeune employée

avec formation commerciale pour travaux de comptabilité.

Faire offres avec prétention ou se présenter chez

Edouard DUBIED & Cie S. A.
Neuchâtel

Bureau commercial cherche

STÉNO-DACTYLOGRAPHE

avec notions de comptabilité. Libre tout de suite, si possible. Faire offre avec curriculum vitae et prétentions de salaire sous chiffres P. M. 410 au bureau de la Feuille d'avis.

Ouvrier maréchal-ferrant

est demandé dans forge bien outillée. Entrée tout de suite. S'adressser : E. Hauswirth, Bursins/Rolle.

Nous engageons

manœuvres d'usine habiles ouvrières non qualifiées habiles

Places stables. Entrée au plus tôt.

Se présenter ou écrire à

EVOLA S.A.

anciens ateliers W. GAILLE
CHORMAGE - ARGENTAGE - NICKELAGE
PESEUX au-dessous de la gare

Important commerce et fabrique de Berne cherche, pour le 1er juin ou date à convenir, habile

sténo-dactylo

de langue maternelle française avec, si possible, bonnes notions d'allemand. Faire offres détaillées avec curriculum vitae, copies de certificats et photographie, en indiquant prétentions, sous chiffres S 10733 Y à Publicitas, Berne.

Quartier des Saars. — On demande jeune

femme de ménage

chaque jour de 8 h. à 14 h. (dimanche excepté), gages 100 fr. par mois et repas de midi. — Adresser offres écrites à K. S. 409 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche un

domestique-vigneron

connaissant bien le métier. Entrée tout de suite. S'adresser à Jules Röthlisberger, Cortaillod.

Nous cherchons pour notre stand du

COMPTOIR DE NEUCHATEL

(30 juin-19 juillet), une dame ou demoiselle, capable et présentant bien.

Prière de faire offres avec photographie et prétentions à **Produits Bossy S. A., Cousset.**

DEM. D'EMPLOIS

EMPLOYÉ

ayant administré à l'étranger vaste institution comprenant : cinéma, théâtre, restaurant, bibliothèque publique, bains terrains de sports, domaine agricole, colonies et camps de vacances, etc., cherche emploi dans institution ou entreprise plus ou moins similaire. A défaut accepterait emploi quelconque. Possède connaissances très variées, actif, débrouillard, pourrait s'adapter facilement. Très bons certificats. — Ecrire à A. Kaspar, Home pour rapatriés, Mont-Pèlerin sur Vevey.

Employé ayant pratique dans diverses branches commerciales cherche

TRAVAIL ACCESSOIRE

comptabilités, correspondance, organisations, gérances, etc. Discrétion absolue. — Adresser offres écrites à R. A. 392 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune fils de paysan

fort et très sérieux, cherche place dans commerce de vin où il aurait l'occasion d'apprendre à conduire et d'apprendre la langue française. On demande : être nourri et couché chez le patron. Faire offres sous chiffres K 70653 Q à Publicitas, Bâle.

Jeune Suissesse allemande, ayant fait l'apprentissage, cherche place de

VENDEUSE

dans la branche d'alimentation. Désire se perfectionner dans le français. Date d'entrée : 1er août 1948. Prière d'adresser offres écrites avec indication du salaire à Mlle Lilly Bachmann, Burgstrasse 63, Saint-Gall.

Jeune employée de bureau

cherche place à Neuchâtel, en qualité de comptable ou pour tous travaux de bureau. Entrée à convenir. Adresser offres écrites à K. F. 434 au bureau de la Feuille d'avis.

Italienne, 35 ans,

cherche place

dans ménage, parlant un peu le français. Offres et conditions à Mlle Lina Gotta, Valangin.

Nurse diplômée

cherche place. — Adresser offres écrites à C. B. 428 au bureau de la Feuille d'avis.

JEUNE FILLE

de 19 ans, de bonne famille, une année d'apprentissage de ménage, cherche place si possible de

NURSE

Vie de famille désirée. — Offres avec condition de salaire à Trudi Wenk-Erikastrasse 8, Bâle.

JEUNE FILLE

de 16 ans, en bonne santé, bonne instruction scolaire, cherche place dans ménage. Ne sera prise en considération qu'une bonne famille sérieuse, qui s'occupera volontiers de la jeune fille. Occasion d'apprendre la langue française.

Offres à famille **Zinniker-Bonenblust, Rüsseckstrasse 1001, Zofingue.**

Jeune fille, Suissesse allemande,

cherche place

pour apprendre le français dans une famille, ou comme apprentie de magasin. J. Waser-Hurschler, Wyden, Engelberg.

DEM. A ACHETER

Petit vélo de dame

est demandé, en bon état. Faire offres avec prix sous L. K. 404 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche d'occasion

cuisinière à gaz

trois feux et four. Adresser offres écrites à C. G. 433 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à acheter un

potager à bois

Adresser offres écrites à C. A. 431 au bureau de la Feuille d'avis.

AVIS DIVERS

MARIUS CHESI

Temple-Neuf 18
Tél. 5 33 66

Réparation de parasols et aiguisage de tondeuses à gazon

Demandez mon **DIVAN-LIT** avec coffre pour literie, barrières mobiles, avec tissu, seulement 308 fr., chez

Meubles G. Meyer NEUCHATEL

Facilités de paiement sur demande

Nous offrons
à notre rayon de soieries

3.95 5.90 6.90 4.90 7.90

un bouquet

de beaux tissus, ravissantes impressions sur crêpe ou toile soie rayonne lavable, superbe choix de teintes mode dans une GAMME DE PRIX sans pareille. Une visite à nos rayons s'impose.

LE SPÉCIALISTE DES BONS TISSUS

la Nouveauté s.a.
AU LOUVRE
NEUCHATEL

AVIS DE TIR

Des lancements de grenades de guerre et des exercices avec explosifs seront effectués les **MERCREDIS 5 et 12 MAI 1948.**

Lieu du tir :

Place de tir de **BEVAIX.**

Zone dangereuse :

Le terrain limité par un cercle de 300 m. de rayon, ayant l'emplacement de tir pour centre (1 km. N.-E. de Bevaix).

Durée du tir :

Par intermittence durant toute la journée.

Ratés

1. En raison du danger qu'ils présentent, il est interdit de toucher ou de ramasser des projectiles non éclatés ou des parties de projectiles (fusées, ogives, culots, etc.) pouvant contenir des matières explosives. Ces projectiles ou parties de projectiles peuvent exploser encore après plusieurs années.

La poursuite pénale selon l'article 225 ou d'autres dispositions du Code pénal suisse demeure réservée.

2. Celui qui trouve un projectile ou une partie de projectile pouvant contenir encore des matières explosives est tenu d'en marquer l'emplacement et de l'indiquer à la

Cp. Gardes-Fortifications 2
Neuchâtel (Tf. No 5 49 15)

3. Selon les circonstances, notamment lorsqu'un accident aura ainsi été évité, on pourra allouer une prime à celui qui aura correctement indiqué l'emplacement d'un projectile ou d'une partie de projectile dangereux.

En outre, le public est tenu de se conformer aux indications des sentinelles.

Le Cdt de troupe.

A VENDRE

A vendre

génisse

de dix-huit mois. S'adresser chez Henri Porret, Priss de Gorgier.

avec pneus ballons dans toutes les teintes.

Grand choix chez

Meubles G. Meyer NEUCHATEL

A vendre

2000 à 3000 litres

vides étalonnés. Dubois & Cie, vins de Neuchâtel, Bevaix, tél. 6 62 64.

Baisse sur Valpolicella

Magasins MEIER S. A.

PERDUS - TROUVÉS

Perdu en ville une

montre-bracelet

dame, palqué or. Prière de la rapporter contre récompense au poste de police.

Perdu vendredi

collier de perles

Le rapporter contre récompense, Ecluse 14, 2me.

REMERCIEMENTS

La famille de Mademoiselle Marie MATTHEY exprime sa reconnaissance à tous ceux qui lui ont témoigné leur sympathie et leur affection.

Neuchâtel, le 7 mai 1948.

Dans l'impossibilité de répondre aux nombreux témoignages de sympathie qui leur sont parvenus à l'occasion de leur grand deuil, Madame SAUSER, Marcelle et Stanislas KROL et familles, tiennent à exprimer leur profonde et sincère reconnaissance.

Un merci tout spécial pour les nombreux envois de fleurs, ainsi que pour les paroles réconfortantes prononcées par les diverses sociétés de même pour la société de musique.

Peseux, le 8 mai 1948.

FEUILLETON
de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

AU GRÉ DU VENT

ROMAN
par 20
CLAIRE ET LINE DROZE

Le froid insidieux, que la neige amenait sournoisement en pénétrant par les vitres, donnait raison à Hélène, la prévoyante.

— Vous n'avez pas froid ? demanda Silvère inquiet.

Flore protesta, elle ne voulait pas avouer que seul, un manteau de fourrure l'eût vraiment protégée... Oh ! ces questions vestimentaires !

Mais Silvère arrêta l'automobile et découvrit dans le coffre arrière une couverture en tartan épais dont il entoura la jeune femme.

— Quel mal je vous donne ! Oh ! vous allez regretter de ne pas être parti seul !

— Je le regretterai si vous attrapez mal et me reprocherai toujours de vous avoir emmenée avec moi... Cela me fait un si réel plaisir de vous sentir près de moi...

Il dit ces mots plus bas et le ronflement du moteur en atténua la force. Silvère s'était réjoui sincèrement de cette fugue. Flore lui plaisait. Depuis quelque temps, lui, toujours si précis, se laissait envahir par un sentiment agréable qu'il ne savait comment nommer... Mais il éprouvait une sensation délicieuse en présence de Flore et se grisait de cette intimité familiale qu'il goûtait chez elle.

Aujourd'hui, de sentir la jeune femme si vulnérable, à ses côtés, dans le froid et la neige, absolument abandonnée à sa protection, la lui rendait particulièrement chère tout à coup. Il voyait qu'elle n'était pas vêtue suffisamment et il se dit brusquement : « Si elle était ma femme, je lui achèterais un manteau de fourrure, des gants fourrés, je pourrais la gâter, la protéger, elle appuierait sa tête sur mon épaule... et je ne serais plus seul, sa faiblesse serait un réconfort... car toute la force d'un homme a besoin de la fragilité féminine pour se sentir utile. » Et c'est pour cela qu'il préférait Flore ; car il sentait qu'Hélène, la vaillance même, empiétait sur les prérogatives masculines. Une célibataire qui atteint aux sommets intellectuels masculins perd forcément de sa féminité ; cela l'agaçait toujours un peu.

Absorbé dans ses pensées, il ne vit pas un caniveau. L'automobile dérapa...

— Oh !... Ah !...

— Bsszt ! Ne craignez rien !

Mais la voiture s'était enfoncée dans un amoncellement de neige. Ils descendirent et en quelques instants ils furent enveloppés d'un manteau blanc comme des bonshommes de neige.

— C'est incroyable ! dit encore Flore. Qu'allons-nous faire ? Où sommes-nous maintenant ?

— Nous devons être près d'Epernon... Voyez cette borne.

Il prit doucement le bras de Flore.

— Ecoutez, chère madame, vous allez remonter dans la voiture, et bien vous envelopper dans la couverture... Je vais essayer de désembourber ma Peugeot ! J'ai une espèce de vieux couvercle qui me servira de pelle...

Courageusement, Silvère se mit au travail. Hélas ! c'était comme dans les contes de fées, la neige semblait se multiplier, et grossissait à vue d'œil, recouvrant de plus en plus les pneus ! Flore voulut l'aider, mais c'était travail de Titan, et ses petites mains se heurtaient à l'impossible...

— J'ai faim, dit-elle soudain.

— C'est vrai, il est midi ! Depuis combien de temps sommes-nous-là ? Et pas une voiture ne passe... c'est étonnant ! J'espérais un camion... Je vais aller à pied au plus proche village, pour chercher du secours... une pelle ou une remorque, ce qui serait mieux ! Vous m'attendrez dans l'auto.

— Ah ! ...

Flore ne paraissait pas rassurée.

— J'aimerais mieux aller avec vous...

— Alors, attendons encore un peu ; mais, je vous assure, mettez-vous à l'abri, je vais continuer seul...

Flore le regarda avec angoisse, avant de monter s'asseoir, elle murmura :

— Quel silence !

Cela rappelle le camp... les corvées de neige et tous les camarades qui avaient faim... Ah ! quelle hantise avant son apparition ! Après... après, il fallait bien s'en arranger.

Une jeep, haut perchée et dominant la route neigée, interrompit le jeune homme. Le conducteur cria : « O. K. ! », puis, avec assurance, il se mit à attaquer la voiture par l'arrière, celle-ci bondit, ronfla et sortit de l'ornière. Mais la carrosserie basse frôlait la neige et le moteur patinait dans la blanche épaisseur.

— Jamais nous n'arriverons à Chartres !

— No, never... Je vais accompagner vô jusqu'à une proche ferme qui gardera le car, ensuite je vous mène en Chartres où je vais...

Silvère Daunoy remercia l'aimable Américain et Flore se réjouit tout haut : on pourrait peut-être avoir une omelette dans cette ferme (une vraie, cent pour cent œufs et non un œuf pour six et complément de farine et eau !) et puis, on se réchaufferait les mains et les pieds qui commençaient à s'engourdir.

La manœuvre fut pénible et lente ! On n'avait pas vu pareille neige en Ile-de-France depuis cinquante ans ; c'est un traîneau qu'il eût fallu avoir. Enfin ils purent atteindre une grande exploitation agricole, et l'on remisa l'automobile à bout de souffle.

Après mille sourires aux fermiers et parce que l'Américain avait des cigarettes d'outre-mer, et que Silvère leur promit de l'essence, et Flore du sucre, ils s'attablèrent, harassés, devant une sympathique collation. Le pain blanc fit soupirer la jeune femme :

— A Pari, dit-elle, il est affreux ! L'hôtesse n'eut pas l'air de la croire.

— Mais Paris, vous touchez beaucoup de noses avec les tickets !...

— Nou avons surtout des inscriptions ! A dernier marché, ma sœur a rapporté du mimosa et du persil !

— Je crois que votre dame exagère... ? dit la femme en regardant Silvère.

Cet appellation surprit l'ingénieur et lui fut si agréable qu'il sourit et ne répondit pas.

— Vous voyez, madame, votre mari ne vous approuve pas ! Ah ! ces Parisiennes, ces Parisiennes, il faut toujours qu'elles se plaignent ! !

Elle remit une grande bûche dans l'âtre, et une flamme haute, illumina la salle. L'Américain tendit ses jambes gainées de hautes bottes vers le foyer :

— J'aime beaucoup ces cheminées de France... dans mon pays on dit que là où flambe un feu, flambent les cœurs...

Norbert aurait dit : Claudel écrit : « Cette fumée là-bas, qui fume, c'est mon amant qui se consume »...

Mais Silvère n'était pas poète... seulement il se demandait soudain si Flore l'aimerait un jour.

Complaisamment l'officer regardait le joli couple que formaient les deux Français. Evidemment, comme la fermière, il les croyait mariés.

— Tôt à fait « sweet heart » ! ajouta-t-il avec un rire sonore.

Flore gênée, cherchait son poudrier dans son sac-gibecière. Ses joues, à la carnation délicate, se coloraient facilement d'une onde rose. La vive lueur du foyer pouvait cacher son trouble, en l'enrobant d'une clarté rubescente ; ses cheveux semblaient de cuivre, et ses prunelles reflétaient l'éclat doré des flammes.

Elle avait rejeté son manteau sur le dossier de sa chaise, et son petit corsage sport, gris pâle, moulait ses formes pleines. Elle était très belle ainsi, et les deux hommes la contemplaient avec un plaisir si réel, qu'elle sentit le pouvoir de sa séduction, séduction qu'elle avait crue ensevelie à jamais le jour de son veuvage.

Cela lui fit un incroyable plaisir... Ainsi elle pourrait se remarier, être aimée et gâtée de nouveau... Toute sa coquetterie native et sa soif de luxe se réveillaient. Elle sourit, mystérieuse, étonnée de son charme, entrevoyant une vie douce...

Mais un virage, qu'elle avait oublié un instant, se dressa devant elle : Calixte, son cher époux !

Alors, désenchantée, elle tourna vers les deux compagnons un regard indifférent, et puis fixa la neige qui continuait à tomber, enrobant la campagne de pure hermine.

— Il faut regagner Chartres, dit l'Américain. Il se fait tardif. Partons tous les trois, vitement !

(à suivre)

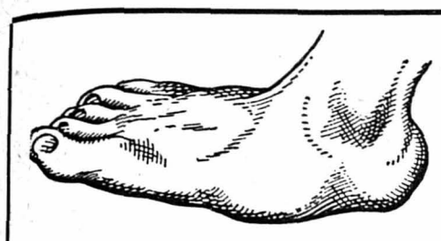

Pour les pieds souffrants et sensibles

soulagement rapide

par nos chaussures spéciales faites sur mesure

J. STOYANOVITCH

Bottier diplômé - Temple-Neuf 4 - NEUCHATEL

Retenez cette adresse utile pour vous

Tous les jours... chez

Vautravers

NEUCHÂTEL

PATÉS FROIDS

Tél. 5 17 70

Cigarettes Gold Flake

Fr. 1.30

de nouveau en vente au

Kiosque B. Dupuis

NEUCHATEL

COPIE 6 × 9 **20 Cts**

PHOTO CASTELLANI

Rue du Seyon

Neuchâtel, tél 5 47 83

Rouler sur TITAN c'est être content pour longtemps

Agence **René SCHENK** CYCLES

CHAVANNES 15 - NEUCHATEL

RUF ORGANISATION

C'est aussi pour votre branche . . .

que le Polyscope Ruf a été créé. Vous extrairez d'un seul fichier autant de renseignements que vous voudrez. Quel que soit le classement dont vous avez besoin, quelles que soient les indications que vous désirez faire ressortir, le Polyscope Ruf vous en donnera la vision immédiate.

Demandez le prospectus „Polyscope Ruf" qui contient nombre d'exemples de son application à toutes sortes de branches.

COMPTABILITE RUF

Société Anonyme

Lausanne 15, Rue Centrale Téléphone 2 70 77

Zurich, Löwenstrasse 19, Tél. (051) 25 76 80

Avantages de nos écoles :

★ une langue garantie en deux mois.
★ diplôme de secrétaire en quatre mois.
★ prolongation sans augmentation de prix.
★ les leçons sont remplacées gratuitement.
★ début des cours tous les 15 jours.

Plus de 10,000 élèves en 29 ans.
Cours du jour et du soir. Références, prospectus.

ÉCOLES TAMÉ

NEUCHATEL, Concert 6, Tél. 5 18 89
Lucerne, Zurich, Bellinzone

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE de Neuchâtel et du Vignoble

Mercredi 12 mai 1948, à 20 h. 15

AU COLLÈGE DES TERREAUX

CONFÉRENCE PUBLIQUE

avec projections en couleurs et matériel de démonstration

sur :

« La décoration florale des fenêtres, balcons, façades à l'occasion des Fêtes du Centenaire »

ENTRÉE LIBRE

A l'issue de cette conférence, les inscriptions seront prises pour le

« Grand concours de décorations florales du Centenaire »

divisé en 5 catégories, pour les districts de Neuchâtel et de Boudry

UN CONCOURS SPÉCIAL EST RÉSERVÉ A NEUCHATEL-VILLE

Les particuliers et les horticulteurs peuvent s'inscrire dès maintenant auprès du président de la Société d'horticulture, M. Ls Wüttrich, jardinier-chef, Perreux sur Boudry.

Cours d'élèves sages-femmes 1948-1950

Un cours d'élèves sages-femmes s'ouvrira au mois d'octobre 1948, à la Maternité de l'hôpital cantonal, à Lausanne.

Les inscriptions seront reçues au Département de l'intérieur, service sanitaire médical, jusqu'au **31 mai 1948 dernier délai.**

Elles devront être accompagnées des pièces suivantes :

1. Un acte d'origine ou de mariage, ou un extrait du registre des naissances ;
2. Un certificat de bonnes mœurs délivré par la municipalité de la commune de domicile ;
3. Indication des classes suivies et des occupations de la postulante dès sa sortie de l'école (joindre, le cas échéant, certificats et références à disposition).

Il sera envoyé aux postulantes une formule de déclaration médicale, à faire remplir par un médecin de leur choix et une formule énumérant les conditions d'admission.

Pour être admises au cours, elles doivent être âgées de 20 ans au moins et de 30 ans au plus.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR :
Service sanitaire médical.

A vendre

moteur

« Maag », latérale 350 cm³, revisé ; une boîte à vitesses « Sturmbey », en bon état S'adresser : Parcs 131, rez-de-chaussée.

A vendre un moïse et une

CHARRETTE

à deux roues. Ed. Muriset, Cressier (Neuchâtel).

ALLIANCES MODERNES

or 18 kt.

chez

P. Matthey

ORFÈVRERIE HORLOGERIE BIJOUTERIE

Rue du Seyon

AVIS

Horlogerie - Réparations

M. Dubois

transféré au N° 11

face « Aux Armourins » 1er étage

Grand prix suisse des motocyclettes

GENÈVE et side-cars

Circuit de Sécheron, le 16 mai, dès 8 heures

avec la participation des 100 meilleurs coureurs européens

Location de toutes places : Association des Intérêts de Genève, section de Genève de l'Automobile-club de Suisse et aux agences Blenk et Fert & Cie, Véron, Grauer & Cie, et Natural, Lecoultre S. A. Trains spéciaux à tarifs réduits, à destination de Genève. Renseignements dans les gares C. F. F.

SALLE DES CONFÉRENCES

MERCREDI 12 MAI, à 20 h. précises

CONCERT

donné par

Chœur populaire hongrois

du

COLLEGIUM DE DEBRECEN

Chœur mixte de 80 exécutants

Direction IMBRE CSENKI

Au programme : Chants populaires hongrois. Oeuvres spirituelles. Madrigaux. Chansons populaires roumaines. et slovaques

Prix des places : Fr. 2.20 à 5.50

Location **« Au Menestrel »** Fœtisch Frères S. A., tél. 5 14 29

Therma

Armoires frigorifiques

livrables rapidement

Elexa électricité

C. HUMBERT-PRINCE

RUELLE DUBLÉ

TEMPLE NEUF

NEUCHATEL

Meubles combinés

le plus grand choix chez

Meubles G. Meyer NEUCHATEL

Arrangements de paiements

Peintures

POUR **MEUBLES BATEAUX CAMIONS**

préparée dans tous les tons

chez les spécialistes

PEINTURE M. Thomet fils NEUCHATEL MAGASIN ECLUSE 15

Baisse sur Barbera

Magasins MEIER S. A.

Concise 12.40 — Onnens 12.44 — Grandson 12.50 — Yverdon 12.55 — Concise 12.40
Ependes 13.04 — Essert-Pittet 13.08 — Chavornay 13.13 — Bavois 13.17 — Ependes 1
Eclépens 13.21 — Cossonay 13.30 — Vufflens-la-Ville 13.35 — Eclépens 13.21 — Coss
Bussigny 13.41 — Renens 13.45 — Lausanne 13.51 — Genève 15.04 — Bussigny 13.41
Neuchâtel 12.02 — Serrières 12.07 — Auvernier 12.11 — Colombier 12.15 — Neuchâtel
Boudry 12.18 — Bevaix 12.23 — Saint-Aubin 12.28 — Vaumarcus 12.34 — Boudry 12.18
Eclépens 13.21 — Cossonay 13.30 — Vufflens-la-Ville 13.35 — Eclépens 13.21 — Coss
Bussigny 13.41 — Renens
Neuchâtel 12.02 — Serrièr
Boudry 12.18 — Bevaix 12
Concise 12.40 — Onnens
Ependes 13.04 — Essert-P
Eclépens 13.21 — Cossona
Bussigny 13.41 — Renens
Neuchâtel 12.02 — Serrièr
Boudry 12.18 — Bevaix 12
Concise 12.40 — Onnens
Ependes 13.04 — Essert-P
Eclépens 13.21 — Cossona
Bussigny 13.41 — Renens
Neuchâtel 12.02 — Serrièr
Boudry 12.18 — Bevaix 12
Concise 12.40 — Onnens
Ependes 13.04 — Essert-P
Eclépens 13.21 — Cossona
Bussigny 13.41 — Renens
Neuchâtel 12.02 — Serrièr
Boudry 12.18 — Bevaix 12
Concise 12.40 — Onnens
Ependes 13.04 — Essert-P
Eclépens 13.21 — Cossona
Bussigny 13.41 — Renens
Neuchâtel 12.02 — Serrièr
Boudry 12.18 — Bevaix 12
Concise 12.40 — Onnens
Ependes 13.04 — Essert-Pittet 13.08 — Chavornay 13.13 — Bavois 13.17 — Neuchâtel
Eclépens 13.21 — Cossonay 13.30 — Vufflens-la-Ville 13.35 — Eclépens 13.21 — Coss
Bussigny 13.41 — Renens 13.45 — Lausanne 13.51 — Genève 15.04 — Bussigny 13.41
Neuchâtel 12.02 — Serrières 12.07 — Auvernier 12.11 — Colombier 12.15 — Neuchâtel
Boudry 12.18 — Bevaix 12.23 — Saint-Aubin 12.28 — Vaumarcus 12.34 — Boudry 12.18
Concise 12.40 — Onnens 12.44 — Grandson 12.50 — Yverdon 12.55 — Concise 12.40
Ependes 13.04 — Essert-Pittet 13.08 — Chavornay 13.13 — Bavois 13.17 — Ependes 1
Eclépens 13.21 — Cossonay 13.30 — Vufflens-la-Ville 13.35 — Eclépens 13.21 — Coss
Bussigny 13.41 — Renens 13.45 — Lausanne 13.51 — Genève 15.04 — Bussigny 13.41
Neuchâtel 12.02 — Serrières 12.07 — Auvernier 12.11 — Colombier 12.15 — Neuchâtel
Boudry 12.18 — Bevaix 12.23 — Saint-Aubin 12.28 — Vaumarcus 12.34 — Boudry 12.18
Concise 12.40 — Onnens 12.44 — Grandson 12.50 — Yverdon 12.55 — Concise 12.40

Des milliers de personnes ont choisi l'horaire

Eclair

parce qu'il est

clair, précis, complet et facile à consulter

L'horaire «Eclair» est en vente partout au prix de un franc l'exemplaire

---

Des Lunettes et des reparations bien faites dans notre atelier André Perret Opticien NEUCHATEL

Rasoirs Richard « Duoras »

En exclusivité pour Neuchâtel

PORRET-RADIO SPÉCIALISTE Seyon, NEUCHATEL

Un pain délicieux... **SCHULZ, boulanger CHAVANNES 16**

A vendre

poussette

crème, en bon état. — S'adresser : rue Louis-Favre 28, 1er étage.

MESDAMES !

Vos teintures et décolorations chez le spécialiste :

SALON DE COIFFURE

GŒBEL TRÉSOR 1

A vendre

bicyclette

de dame ; petit modèle ; dérailleur trois vitesses. Etat de neuf. S'adresser : Côte 59

A vendre ou à louer

café-restaurant

dans centre industriel et agricole. Affaire intéressante pour preneur sérieux.

Faire offres sous chiffres P 3506 N à Publicitas, Neuchâtel.

THÉATRE

DÈS CE SOIR à 20 h. 30

POUR 3 JOURS SEULEMENT

Un film original, étrange et captivant

magnifiquement interprété par

RAY MILLAND

Ruth Hussey - Donald Crisp

Si vous aimez

la musique, le mystère, la mer aux charmes sauvages, les histoires d'amour, l'humour, l'extraordinaire, la fantaisie et le diabolique

vous aimerez

La falaise mystérieuse

UN FILM ÉTONNANT

Parlé français

Tél. 5 21 62

EN DESSOUS 16 ANS PAS ADMIS

Pourquoi pas !

faire une visite dans les grands magasins de meuble G. MEYER ? Vous serez convaincus de ses beaux meubles, de sa qualité, de son bon marché réel.

Choix énorme en chambres à coucher, salles à manger, buffets de service du plus simple au plus luxueux, tables à allonges, chaises de salle à manger, fauteuils, couches, divans-lits, bureaux ministres, bibliothèques, salons, tables radios, tables roulantes, de salon, tables à ouvrage, guéridons, armoires.

Je reprends en compte vos vieux meubles contre des neufs

Meubles G. Meyer NEUCHATEL

Facilités de paiement

---

avec gros pneus

DANS TOUTES LES TEINTES

Arrangements de paiement

Catalogue gratuit

Meubles G. Meyer NEUCHATEL

Occasion. — A vendre, faute d'emploi, à l'état de neuf, un

RENARD BLEU

190 fr. Superbe collier forme ancienne, perles et brillants, 390 fr. (à voir le matin). — Demander l'adresse du No 429 au bureau de la Feuille d'avis.

A vendre, faute d'emploi,

POUSSETTE

pousse-pousse et **lit d'enfant**. S'adresser : Gare 8, rez-de-chaussée, Peseux, tél. 6 12 19

Vente ou échange

Ballila A 35, moteur revisé, batterie, intérieur peinture à neuf, toit tôlé, à vendre ou à échanger contre cabriolet deux ou quatre places de préférence, même modèle. Affaire de confiance. Sellerie - tapisserie H. Pury, Chavornay.

A vendre

« Motosacoche » 500 TT

entièrement revisée, à l'état de neuf, superbe occasion. S'adresser à Claudy Schwab, tél. 3 71 66, Voisinage, les Ponts-de-Martel.

A vendre un

accordéon chromatique

grenat, quatre voix, registres, pour cause de double emploi. S'adresser : I. Crisinel, Couvet.

Une cure médicinale de ferment de raisin

du Dr J. Béraneck

Fr. 6.— dans toutes les pharmacies

En gros : Pharmacie BOURQUIN, Couvet

A vendre, occasion favorable,

Camion Diesel 4 t.

benne basculante, à l'état de neuf, livrable tout de suite, pour raison de changement d'exploitation. — Demandes sous chiffres Q 70239 G à Publicitas, Neuchâtel.

Zanetta

MOULINS 23

NEUCHATEL

La source du SALAMI

Chianti

Fr. 3.80

la flasque environ 2 l.

(Fr. 1.— de rabais par 5 flasques)

Baisse sur le MONTAGNE

le litre Fr. 1.30

Icha compris

5 % Timbres S. E. N. et J.

BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

garantie de l'Etat,

nos BONS DE CAISSE à 3 ans à 3 % d'intérêt

représentent un placement à court terme très avantageux

JEUDI à 20 h. 15

au cinéma

THÉATRE

EN FAVEUR DES MISSIONS

Sous les auspices du Comité des Missions

et dans le cadre des manifestations prévues pour la vente paroissiale

Madame CURIE

d'après le célèbre roman d'Eve CURIE

avec GREER GARSON et WALTER PIDJEON

Une grande, une très grande et émouvante production

Location ouverte à la bijouterie Paillard, rue du Seyon

Prix des places : Fr. 2.50, 2.—, 1.50, 1.—

Tél. 5 22 81

Institut de beauté Luce

10, RUE POURTALÈS *Tél. 5 38 10*

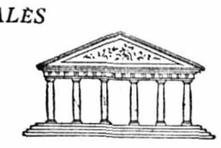

Temple de la beauté
Citadelle de la jeunesse

LUCE soigne la chute des cheveux, les irritations du cuir chevelu, les pellicules grasses ou sèches.

LUCE soigne la calvitie précoce, la séborrhée.

LUCE par des massages, des produits spéciaux, et des traitements à irradiation avec des rayons à faible intensité,

vous permet d'acquérir la plus seyante des parures, une chevelure saine et vivante.

Le renouvellement des autorités communales

District de Neuchâtel

Neuchâtel

41 membres, système proportionnel.

Sont élus :

15 radicaux : Grandjean Bertrand 1923 ; Payot Gilbert 1780 ; Gerber Robert 1750 ; Madliger Georges 1748 ; Martin Fernand 1744 ; Gabus Jean 1710 ; Bourquin Edmond fils 1690 ; Humbert Sam 1673 ; Messeiller Henri 1650 ; Brandt Edmond 1642 ; Bernasconi Maurice 1637 ; Landry Emile 1619 ; Moginier Jean 1582 ; Junier Claude 1577 ; Zumsteg F.-J. 1562.

Obtiennent des voix : Jordan Emile 1536 ; Pauli Marcel 1531 ; von Allmen Paul 1526 ; Glanzmann Maurice 1519 ; Nagel Arnold 1506 ; Evard Pierre 1474.

10 libéraux : Marcacci Louis 1355 ; DuPasquier Gilbert 1325 ; Wavre Jacques 1292 ; Du Pasquier Jean-Jacques 1181 ; Mader David 1180 ; Besson Louis 1156 ; Béguin Jacques 1131 ; Lavanchy Georges 1123 ; Humbert Roger 1108 ; Martenet Paul-Eddy 1104.

Obtiennent des voix : Röthlisberger Paulo 1075 ; Guye René 1072 ; Weissmuller René 1060 ; Annerig Walter 1028 ; Bauermeister Eric 1016 ; Junier Blaise 1014 ; Bellenot Oscar 990 ; Neuhaus Bernard 952.

10 socialistes : Humbert-Droz Fritz 1289 ; Guy Henri 1282 ; Liniger Daniel 1196 ; Quartier Archibald 1144 ; Nicati Henri 1136 ; Girod Philippe 1109 ; Rosselet Ernest 1102 ; Galland Aimé 1101 ; Oswald Charles 1088 ; Rognon Wilhelm 1082.

Obtiennent des voix : Papaux Joseph 1077 ; Chédel Paul 1069 ; Grandjean Jules 1069 ; Vymann Robert 1064 ; Graf Gilbert 1064 ; Hofer Rodolphe 1064 ; Thévenaz Arthur 1058 ; Schenkel Alfred 1055 ; Siedler Paul 1043 ; Bove Roger 1038 ; Schwaab 1032.

6 travaillistes : Houriet Jean 836 ; Knapp Charles 832 ; Aragno Pierre 823 ; Mermod Georges 803 ; Pauli Laurent 801 ; Urech Charles 791.

Obtiennent des voix : Uebersax Jean 774 ; Robert Ernest 682 ; Schenkel Léopold 673 ; Dauwalder Charles 653 ; Maire Paul 651 ; Gimel Emile 647 ; Delacrétaz Paul 607 ; Ghelfi André 602 ; Segessemann Raymond 599 ; Hugli Albert 594.

Liste popiste: Obtiennent des voix: Gaillet Louis 356 ; Fontana Jean 349 ; Sauser Maurice 347 ; Duvanel Jean 344 ; Bula Charles 343 ; Sauser René 338 ; Apothéloz Eugène 336 ; Siedler René 329 ; Bihler Pierre 328 ; Bing Gilbert 327 ; Lauber Marcel 324 ; Bottinelli Arthur 325.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 12 radicaux, 11 socialistes, 10 libéraux et 8 travaillistes.

Saint-Blaise

39 membres, système proportionnel.

Sont élus :

19 radicaux : Ruesch Werner 363 ; Vuille Arthur 302 ; Engel René 296 ; Paroz Francis 255; Nyfeler Albert 255; Thomet Edouard 248; Buhler Albert 246; Schmidt Otto 239; Kirchhofer Reinhard 233; Kaufmann Henri 233; Junod Gaston 229; Coulet Jean-Louis 224; Marti Alfred 222; Perret René 220; Kyburz Jean 219; Buret Jean-Jacques 218; Nydegger Charles 215; Burgdorfer Robert 212; Bula Emile 210.

Obtiennent des voix : Schumacher Jean 209; Miéville William 207, Dubois René 206; Burgdorfer Georges 193; Vischer Charles 187; Zbinden Jean 185; Schaub Louis 184; Hirschi Arthur 172; Furrer Georges 170; Noverraz Auguste 166; Brauchi Sylvain 153.

15 libéraux : Clottu Gaston 324 ; Roulet Marcel 265; Clottu Olivier 249; Virchaux Paul 237; Lambelet Georges 219; Beljean René 213; Fluckiger Charles 209; Virchaux Claude 208; de Dardel Louis 199; Guéra René 198; Scheidegger William 198; Clottu Philippe 191; Contesse René 191; Cuanillon Ulysse 189; Aeschlimann Jean-Louis 185 ; Beljean Pierre 185.

(Le tirage au sort a désigné M. Aeschlimann Jean-Louis.)

Obtiennent des voix: Guyot Serge 178; Dardel Ami 176; Monard Paul 167; Godet Jean 159; Emery Henri 140.

5 socialistes : Cuche Edouard 117 ; Sandoz Jean-Louis 116; Mühlemann Otto 93; Soguel Albert 92; Bernasconi Auguste 91 ; Simonin Léon 91.

(Le tirage au sort a désigné M. Bernasconi Auguste.)

Obtiennent des voix : Haag Ulrich 76 ; Bögli René 68 ; Pfander Roger 66 ; Nicoud Fernand 58.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 18 radicaux, 13 libéraux et 4 socialistes.

Cornaux

15 membres, système majoritaire.

Sont élus :

Groupement populaire : Tissot Robert 81 ; Droz Georges 80 ; Krebs Hermann 75 ; Otter Alfred 72 ; Perret Armand 63 ; Droz Alphonse 63 ; Boillat Clément 61 ; Moser Paul 60 ; Portmann Jean 60; Hauert Henri 48; Clottu Edmond 47.

Obtiennent des voix : Clottu Raoul 37 ; Geiser Werner 37 ; Clénin Willy 33 ; Boillat Rémy 32 ; Probst Roland 22.

Groupe « La Plaine » : Krebs Otto 50 ; Berger Jean 48.

Obtiennent des voix : Probst Marcel 42 ; Clottu Jean-Pierre 37 ; Gasser Emile 34 ; Droz Paul 29.

Deux membres sont encore à élire.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 15 membres d'une liste d'entente.

Hauterive

15 membres, système proportionnel.

Sont élus :

6 radicaux : Rossel Maurice, 108 ; Wenger Maurice 107 ; Uehlinger Jacques 88 ; Bourquin Louis 87 ; Hasler Auguste 86 ; Linder Jacques 85.

Obtiennent des voix : Bianconcini Alphonse 81 ; Acklin Manfred 78 ; Flammer Jacques 68 ; Krebs Hermann 63 ; Sandoz Jean-Louis 60.

4 socialistes : Borel Charles 81 ; Werner Henri 72 ; Ischer René 58 ; Perrinjaquet Hermann 54.

Obtiennent des voix : Dannmeyer Laurent 54 ; Humair Bernard 51 ; Calame Charles 51 ; Aubert Henri 46 ; Rognon Cédric 42 ; Tanner Paul 37.

5 Groupe populaire : Blank James 83 ; Pagani François 79 ; Clottu André 78 ; Clottu Ernest 74 ; Choux Max 72.

Obtiennent des voix : Gerber Paul 70 ; Zwahlen Lucien 69 ; Amez-Droz André 68 ; Scanio Louis 67 ; Frey Gaston 66 ; Junod Maurice 65 ; Pagani Eugène 64 ; Gerber Albert 63 ; Guillod Emile 63 ; Staempfli Albert 56.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 6 radicaux, 6 populaires et 3 socialistes.

Marin-Epagnier

17 membres, système proportionnel.

Sont élus :

7 radicaux : Maumary Paul 89; Hügli Henri 88 ; Droz Louis 83 ; Fischer René 81 ; Banderet Marcel 65 ; Jutzeler Edouard 61 ; Schertenleib René 61.

Obtiennent des voix : Longhi Jean-Pierre 60 ; Robert Marcel 52 ; Müller Elie 46.

6 libéraux : Veluzat Henri 81 ; Gehrig Gaston 74 ; Thévenaz Rémy 67 ; Fischer Paul 58 ; Fleuty Alfred 58 ; Jeanrenaud Henri 56.

Obtiennent des voix : Decrauzat Arthur 50; Kuntzer Fritz 44 ; Bill Nicolas 41 ; Botteron Roger 41 ; Veluzat Jean 36 ; Gognat Germain 31.

4 socialistes : Feuz Alfred 60 ; Monnard Robert 48 ; Schütz Fritz 45 ; Thévenaz Henri 44.

Obtiennent des voix : Rebeaud Edmond 42 ; Michot Hubert 39 ; Hähni Albert 39 ; Mügeli Albert 39 ; Otter Emile 31 ; Weber Charles 31.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 7 libéraux, 6 radicaux et 6 socialistes.

Cressier

17 membres, système proportionnel.

Sont élus :

9 radicaux : Grisoni Louis 147 ; Descombes René 139; Stern Werner 126; Stöckli Léo 123 ; Hämmerli Adolphe 119 ; Berger Henri 116 ; Schluep Freddy 110 ; Ruedin René-Edmond 110 ; Persoz Roger 102.

Obtiennent des voix : Vacher Jean-Georges 101; Ruedin Maximilien 101; Hämmerli Roland 99 ; Balmer Jämes 93 ; Colomb Eugène 77 ; Bossard Gottfried 75.

6 libéraux: Ruedin André 120; Ruedin Eugène 120 ; Virchaux Paul 109 ; Veillard Martin 95 ; Ruedin Valentin 83 ; Persoz Alexandre 73.

Obtiennent des voix : Jeanjaquet Pierre 72 ; Ruedin Bahys-André 69 ; Ruedin Alexandre 67; Richard Blaise 53 ; Veillard Edgar 49 ; Rossel René 39.

2 socialistes : Küng Pierre, 50 ; Muriset Edouard 37.

Obtiennent des voix : Meyer Louis 36 ; Descombes Paul 30 ; Vuillomenet Alfred 27.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 9 radicaux, 6 libéraux et 2 socialistes.

Le Landeron-Combes

35 membres, système proportionnel.

Sont élus :

15 radicaux : Liechti Fritz 322; Cavadini Robert 288 ; Senn Jean 266 ; Schwarz Walter 252 ; Dettwiler Charles 239; Muttner Christian 236; Bloch César fils 227 ; Bernasconi François 221 ; Bille Adrien 216 ; Portner Charles 214 ; Grau Emile 212 ; Roth Arnold 209 ; Gerster Henri 204 ; Zbinden Fritz 202 ; Jakob Otto 195.

Obtiennent des voix : Perrot Albert 194 ; Hofer Ernest 192 ; Walther Fritz 191 ; Leder Charles fils 191 ; Junod René 184; Jakob Hermann 178; Alplanalp Léon 175 ; Joner Marcel 172 ; Bourquin Gilbert 160.

16 libéraux : Gicot Alexandre 323 ; Menétrey Henri 263 ; Voillat Charles 249 ; Frochaux Henri 240 ; Bourgouin Jean 239 ; Delmarco Gustave 220 ; Girard Casimir 217 ; Cerutti Jean 210 ; Muriset Jean-Baptiste 204 ; Plattet Jean-Baptiste 198 ; Racine Roger 196 ; Quellet Louis 194 ; Grospierre Paul 190 ; Muriset Adrien 189 ; Ruedin-Muriset Paul 189 ; Gicot Louis-Xavier 189.

Obtiennent des voix : Cottier Emile 185 ; Muriset-Gendre Alexandre 182 ; Ritter Bernard 176 ; Frochaux Clément 175 ; Bourgouin Roger 185 ; Steffen Bernard 140 ; Jeandupeux Marc 139.

4 socialistes: Bersot Henri 114; Rossel Fernand 113 ; Ferrat Henri 112 ; Walther Robert 90.

Obtiennent des voix : Lack Ernest 80 ; Parel Paul 67 ; Vuilleumier Willy 56 ; Petermann Roger 52.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 14 libéraux, 13 radicaux et 6 socialistes.

Lignières

15 membres, système majoritaire.

Sont élus tacitement :

Liste patriotique radicale : Bonjour Bernard ; Bonjour Ernest ; Bonjour Eric ; Bonjour Paul-Herbert ; Chanel Georges ; Duperrex Henri ; Fuchs Alfred ; Gauchat Maurice ; Geiser Olivier ; Juan Arthur ; Junod Herbert ; Marquis Paul ; Schäublin Alfred ; Schleppi Charles ; Stauffer Robert.

Thielle-Wavre

Conseil communal :

5 membres, système majoritaire.

Sont élus :

Röthlisberger Ernest 33 ; Varacca Pierre 32 ; Schumacher Georges 31 ; Droz Paul 30 ; Dolder Walther 26.

Commission scolaire :

Sont élus :

Berger Ernest 29 ; Fischer Henri 29 ; Schumacher Georges 29 ; Röthlisberger Gustave 24 ; Schaffroth Gérald 23.

Enges

Conseil communal :

5 membres, système majoritaire.

Sont élus :

Geiser Freddy 35 ; Stauffer Albert 35 ; Aubert Maurice 34 ; Richard André 29 ; Geiser Ernest 30.

Obtiennent des voix : Junod Eric 2 ; Geiser André 1; Gyger Georges 1; Habegger Jean 1 ; Léchot Otto 1.

Commission scolaire :

Sont élus :

Gyger Georges 38 ; Geiser Léopold 36 ; Stauffer Albert 36; Wingeier Robert 36; Richard Jules 27.

Obtiennent des voix: Mmes Amstutzer R. 1 ; Habegger 1 ; Junod A. 1 ; M. Geiser Georges 1.

District de Boudry

Boudry

41 membres, système proportionnel.

Sont élus :

19 libéraux : Favre René 295 ; Schwaar Etienne 280 ; Kuffer Hermann 277 ; Udriet André 259 ; Beau Pierre Dr 248 ; Berger Jules 240 ; Frochaux Bernard 232 ; de Reynier Yves Dr 232 ; Udriet John 231 ; Bovet Oscar 228 ; Keller Pierre, 214 ; Wüthrich Louis 207 ; Kopp Marcel 205 ; Schwaar Louis 201 ; Monney Jules 197 ; Grether Fritz-Adolphe 186 ; Ducommun René 183 ; Chabloz Charles 181 ; Christinat Hermann 176.

Obtiennent des voix : Salvi Barthélemy 161 ; Frossard Marcel 159 ; Fasel Pierre 153 ; Aubert Paul 147 ; Vuillemin Constant 130 ; Monin Georges 114.

13 radicaux : Quartier Gilbert 226 ; Courvoisier Marcel 206 ; Hess Pierre 202 ; Saam Paul 177 ; Aubée René 172 ; Barbier Jean 170 ; Düscher Gilbert 168 ; Grandjean Henri 161 ; Weissbrodt Marcel 159; Gerber Charles 158; Collet William 153; Schwaar-Montandon Alfred 150 ; Wenger Oscar 147.

Obtiennent des voix : Haefele Maurice 145 ; Barbier Reynold 144 ; Quartier Jean-Claude 135 ; Mercet Georges 132; Comtesse Maurice 126; Berset Louis 125 ; Beaulieu Claude 116 ; Dysli Marcel 114.

9 socialistes : Cretin Roger 158; Prétot Edgar 146 ; Jeanmonod Willy 145 ; Etienne Louis 139 ; Märki Jean 119 ; Meisterhans Henri 115 ; Streit Edouard 106; Vuillemin Charles 104; Rau William 102.

Obtiennent des voix : Huguet Jean 101 ; Carcani Félix 98 ; Roulet Emile 96; Moriggia André 95; Dépraz Jean-Louis 88.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 18 libéraux, 14 radicaux et 9 socialistes.

Auvernier

21 membres, système proportionnel.

Sont élus :

8 radicaux : Fischer Maurice 138 ; Born Karl 123 ; Jaquemet Henri 119 ; Vuille Maurice 118 ; Schenker Charles 112 ; Henrioud Jean 111 ; Jeanneret René 104; Jacot-Guillarmod Georges 103.

Obtiennent des voix : Donzelot André 97 ; Müller Alfred 93 ; Peter André 85 ; Christen René 80 ; Girard Daniel 73 ; Walker Charles 72.

9 libéraux : De Montmollin Aloïs 134 ; Vouga Emile 132 ; de Montmollin Ernest 114 ; Humbert-Droz Robert 110; Humbert-Droz Edmond 106; Donazzolo Jean 106 ; Loup Alphonse 105 ; Humbert-Droz Jules fils 102; Infeld Edmond 100.

Obtiennent des voix : de Montmollin Etienne 99 ; Du Pasquier Ferdinand 99 ; Nicoud Jean-Louis 96 ; Comtesse Louis 94 ; Lichti H.-C. 88 ; Niestlé Adolphe 86.

4 socialistes : Humbert-Droz Charles 75 ; Thétaz Henri 67 ; Sterchi Marcel 55 ; Niklaus Robert 54.

Obtiennent des voix : Schneider Maurice 53; Jeanbourquin Georges 51 ; Wuillème Henri 49.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 11 libéraux et 10 radicaux.

Bôle

15 membres, système majoritaire.

Sont élus :

Groupement des intérêts communaux : Béguin Armand 122 ; Sauvant Eugène 118 ; Dubois Jules 108 ; Evard Edouard 107 ; Michaud Robert 103 ; Anker Gottfried 97 ; Calame Marcel 96 ; Piaget Camille 90 ; Weber Raymond 90 ; Michaud Jean-Pierre 88 ; Roth Charles 86 ; Poget Maurice 80.

Obtiennent des voix : Gigy Edmond 73 ; Steiner Charles 73.

Groupement pour une saine démocratie : Thiébaud Louis 89.

Obtiennent des voix : Gygi Louis 73 ; Durig Ernest 66 ; Moor Jean 59 ; Chautemps Jean-Louis 55 ; Piattini Arduino 54.

Deux sièges restent à repourvoir.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 15 membres d'une liste d'entente.

Colombier

41 membres, système proportionnel.

Sont élus :

19 radicaux : Borel André 303 ; Stucki Frédéric 274 ; Béguin Charles-Oscar 271; Hüther Gustave fils 269 ; Robert Marcel 266 ; Lambelet René 262 ; Kunz Frédéric 261; Strohecker René 252 ; Kurt Roger 243 ; Hüther Philippe 234 ; Baroni René 232 ; Kettiger Charles fils 225 ; Zurcher Théo fils 225 ; Sunier Edmond 224; Hochstrasser Eugène 222 ; Peter Fritz 222 ; Paris Louis 213 ; Holzmann Franz 212 ; Mentha Jean-Paul 211.

Obtiennent des voix : Calcio Pierre 210 ; Monnier Jean-Pierre 203; Perrenoud Roger 199 ; Dellenbach Charles 194 ; Froidevaux André 190; Apothéloz Eugène 178 ; Renaud Willy 175 ; Jaquet Marcel 175; Merlo Pierre 168.

17 libéraux : Gauchat Jean 265 ; Burgat Paul-Henri 256 ; Emch Paul 252 ; L'Hardy Henri 240 ; Châtelanat Robert 237 ; Chappuis André 233 ; Barrelet Jacques 228 ; Zaugg Jean 227 ; Aegerter Jules 226 ; Fréchelin Louis 226 ; Burgat André 222 ; Siegrist Charles 209 ; Theynet André 202 ; Philippin René 200 ; Lauener Gilbert 197 ; Thuillard Marcel 195; Troyon Jean-Louis 191.

Obtiennent des voix : Berthoud Maurice 188 ; Matthey Maurice 186; Monot Arthur 185; Meier Paul 179; Patthey Samuel 178; Rheinwald Jean 178 ; Walliser Alfred 172 ; Viquerat Edouard 153.

5 socialistes : Darbre Georges 127 ; Spahr Erwin 83 ; Martin André 76; Pezzani Elmo 71 ; Dépallens Armand 64.

Obtiennent des voix : Béguin Paul 63 ; Berger Charly 62 ; Uebelhart Béda 55 ; Favez Gustave 53.

Liste du parti ouvrier et populaire: obtiennent des voix : Wursten Jacques 25 ; von Allmen Christian 23 ; Kaelin Werner 22 ; Cachelin Georges 22.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 22 radicaux et 19 libéraux.

Cortaillod

31 membres, système proportionnel.

Sont élus :

14 radicaux : Heuby Marcel 239 ; Wenker Auguste 228 ; Perret André 217; Juvet Gaston 206; Barrelet André 199; Schreyer Arthur 192; Ducommun Georges fils 190; Chabloz Louis 185; Maumary Olivier 147; Cornu André 141; Baumann Charles 135 ; Dubois William 135; Schreyer Henri 135; Roethlisberger Jean 131.

Obtiennent des voix: Schlegel Maurice 120; Nicolet Georges 119; Küffer Ernest 116; Allaman Raymond 108; Lassueur Axel 106.

11 libéraux : Borel Marcel 203 ; Bourquin Jean-Paul 177; Lavanchy Paul 175; Roulet David 165; Perrenoud André 165; Pochon Gaston 149; Bionda Germain 146; Pochon Constant 141; Roethlisberger Jules 141; Mentha William 139; Renaud Charles 134.

Obtiennent des voix: Vouga Georges 132; Bach Aimé 128; Mentha Jean-Paul 127; Borel Roger 115; Chevroulet Gaston 113; Pochon Edmond 113; Vouga James 107; Lavanchy Charles 107; Renaud Auguste fils 105.

6 socialistes : Mürner Jean 132 ; Boget Francis 106; Henry Charles 104; Schild Jean-Pierre 90; Wenger Hermann 89; Andrey Henri 87.

Obtiennent des voix: Barbier Hermann 87; Ruchat Emile 83; Prétot Charles 78; Schick André 70; Bays Marcel 70 Vernez Charles 69.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 11 libéraux, 10 radicaux et 8 socialistes.

Bevaix

25 membres, système proportionnel.

Sont élus :

13 radicaux : Guinchard Georges 220; Loeffel Albert 208; Fivaz Clément 197; Rosselet Jean-Claude 197; Jacot Fritz 196; Borioli Jean 188; Gygy Henri 184; Walther Willy 180; Henry Jules fils 167; Steiner André 164; Straubhaar Paul 160; Montandon Ernest 159; Divernois Ernest 156.

Obtiennent des voix: Nussbaum Michel 154; Perdrizat Edmond fils 141; Straubhaar Pierre 141; Brunner Pierre 132; Egger Aloïs 131.

12 libéraux : Ribaux-Vaney Eugène 187; Maeder Charles père 181; Dubois Claude 174 ; de Chambrier Alexandre 169; Ribaux André 168; Dubois Ami 167; Comtesse Edouard 166; Robert Samuel 163; Mojon Albert 160; Ribaux Roger 155; Miéville Maurice 152; Benoit Albert 147.

Obtiennent des voix: Dubois Louis fils 147; Dubois Gustave 146; Ribaux René 142; Mauley René 138; Chammartin Max 136; Fornachon Ali fils 131.

Liste socialiste, obtiennent des voix Tinembart Richard 32; Tinembart Claude 31; Jolybournot Francis 21; Monnier Jacques 19; Comtesse Arthur 17; Géorgis Alphonse 14.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 13 libéraux et 12 radicaux.

Montalchez

15 membres, système majoritaire.

Sont élus :

Burgat Charles 38; Hügli Maximilien 38; Burgat François 36; Gaille Etienne 35; Nussbaum Daniel 34; Jeanmonod Joël 33; Bühler Jean 32 ; Gaille Robert 31; Reymondaz Armand 31; Erb Fritz 30; Jeanmonod André 30; Nussbaum Julien 30; Nussbaum René 28; Perrin Henri 28; Perrin René 28.

Obtiennent des voix : Burgat Ernest; Cornu Tell; Durig Lucien; Nussbaum Robert; Nussbaum Willy; Rognon Alfred; Rognon Marcel.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 15 membres d'une liste d'entente.

Corcelles-Cormondrèche

41 membres, système proportionnel.

Sont élus :

10 radicaux : Niklaus Albert 165 ; Guinand Oscar 159 ; Bugnon Charles 153 ; Bille Ernest 152 ; Rossetti Emile 151 ; Bubloz André 147 ; Roulet Benoit 141 ; Pin Charles 139 ; Mermod Marcel 138 ; Berger Edouard 128.

Obtiennent des voix : Pin Marcel 126 ; Dothaux Henri 121 ; Schmid Henry 118 ; Cornu J.-Ed. 114 ; Poncioni Gilbert 105 ; Schweizer Jean 111.

9 libéraux : Perret Jean-L. 187 ; Grandjean André 186 ; de Meuron Georges 163 ; Péter Marcel 161 ; Perrenoud Jules-H. 153 ; Calame Samuel 142 ; Colin Charles 140 ; von Rotz Oscar 135 ; Steininger Louis 135.

Obtiennent des voix : Gerber Paul 134 ; Schneiter Jean 134 ; Joly-Bournot Etienne 122 ; Cand Henri 120 ; Rosselet Jean 105 ; Miserez Roger 98.

5 socialistes : Sermet Achille 112 ; Junod Georges 92 ; Gentil Eugène 89; Favez Gustave 85 ; Beyeler Ernest 85.

Obtiennent des voix : Bornand Willy 83 ; Jordi Samuel 83 ; Châtelain Adrien 82 ; Vionnet Ernest 76 ; Luthy Edouard 73.

16 liste du ralliement : Eigenheer Marcel 284 ; Berthoud Philippe 276 ; Colin Eugène 248 ; Staehli Jean 247 ; Wuthier Roger 238 ; Gentil René 232 ; Bauer Maurice 227 ; Beuret Francis 226 ; Marthe Raymond 226 ; Zingg Otto 226 ; Steiner Claude 225 ; Pellaux René 224 ; Wenker Charles 222; Jeanjaquet Pierre 222 ; Hirschy Jean-L. 222 ; Matthey Robert 221.

Obtiennent des voix : Feissli Alfred 219 ; Benguerel Pierre 217 ; Pfund Simon 216 ; Morard David 213 ; Troyon Paul-H. 211 ; Ecuyer Marcel 206 ; Robert Marcel 204; Gasser Willy 200 ; Prêtre Otto 197.

1 liste des jeunes-radicaux : Burgdorfer Jean-Pierre 59.

Obtiennent des voix : Muster Jean 58 ; Jeanrenaud Hélibert 48.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 16 ralliement, 11 radicaux, 8 libéraux et 6 socialistes.

Peseux

41 membres, système proportionnel.

Sont élus :

18 radicaux : Weber Marcel, 447 ; Gauthey Marcel 353 ; Hiltbrunner Adolphe 347 ; Dubey Constant 346 ; Vuillemin Edmond 332 ; Giroud Frédéric 327 ; Lambert Charles 324 ; Maggi Arnold 318 ; Bétrix Claude 318 ; Steinmann Jean 311 ; Kaltenrieder Edgar 308 ; Perret-Berner René 304 ; Burki Bernard 303 ; Ray François 300 ; Treyvaud Jean-Blaise 300 ; Boudry François 299 ; Bétrix Jules 299 ; L'Eplattenir Maurice fils 287 ; Javet Henri 287. Un tirage au sort interviendra entre ces deux derniers élus.

Obtiennent des voix : Bossert André 280 ; Walder Paul 277 ; Burkhalter Robert 262 ; Juvet Jules 233 ; Flury Ernest 228.

12 socialistes : Apothéloz Emile 277; Koch Paul 272 ; Burkardt Fritz 270; Steiner Arnold 259 ; Sahli Emile 246 ; Calame Victor 244 ; Gutknecht Charles 242 ; Wasserfallen Jean 240; Bellenot Marcel 238 ; Zeller Alfred 226 ; Reymond Arnold 222 ; Guérini Jean 221.

Obtiennent des voix : Clerc Henri 216 ; Knüs Alfred 214 ; Walthert Georges 207 ; Droz Charles 206 ; Reymond Pierre 199 ; Christen Pierre 194 ; Steiner Ernest 194 ; Müller Walther 193 ; Bertschi René 192 ; Pantillon Jules 191.

11 libéraux : Widmann Paul-Ulysse 271 ; DuBois Eric 252 ; Jaquet Louis 243 ; Roquier Louis 236 ; Keller Jean 232 ; Ruedin Gustave 232 ; Bonhôte Charles 228 ; Widmann Henri 225 ; Boy de la Tour Albert 221 ; Rieben Pierre 219 ; DuBois Jean 203.

Obtiennent des voix : Hunziker Ernest 191 ; Borel Louis 187 ; Desaules Paul 185 ; Berner Charles 183; Paris Francis 173 ; Bonhôte Roger 156.

Parti ouvrier et populaire : Obtiennent des voix : Zar Mirko 73 ; Kurth Charles 69 ; Jeanmonod Albert 69 ; Treyvaud Emile 60 ; Perret-Gentil René 59 ; Apotheloz Edmond 54; Lantz Jean 54; Guye René 51; Porchet Alfred 50.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 18 radicaux, 14 socialistes et 9 libéraux.

Vaumarcus-Vernéaz

Sont élus tacitement :

Liste d'entente : Althaus Florian ; Borel Paul ; Favre Léon ; Favre William ; Flückiger Paul ; Flühmann Paul ; Hauser Pierre ; Jaquet Fernand ; Jeanmonod Albert ; Lambert Wilfred; Margadant Abraham; Nussbaum Rodolphe ; Schenk Jean ; Schreyer Alphonse.

On sait que l'élection tacite est contestée. La chancellerie d'Etat se préoccupera de la question dans le courant de la semaine.

Fresens

15 membres, système majoritaire.

Sont élus :

Comtesse Pierre 36; Porret Paul 34; Jeanmonod Hermann 33; Jeanmonod Robert 33; Steffen Fritz 33; Gaille Charles 32; Porret-Reymond Henri 32; Jeanmonod Fritz 31 ; Porret-Colomb Henri 31; Zwahlen Joseph 31 ; Gaille Jean 29; Porret Albert 29 ; Scuri Pierre 29; Porret Numa 26; Porret David 26.

Obtiennent des voix: Jeanmonod Robert; Porret Etienne; Zwahlen Henri; Zwahlen Willy.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 15 membres d'une liste blanche.

Saint-Aubin - Sauges

27 membres, système proportionnel.

Sont élus :

4 radicaux : Borioli Jules-Tell 101 ; Pierrehumbert Eugène 89 ; Lugin Eric 75 ; Borioli Fernand.

Obtiennent des voix: Blanck Henri; Burgat Charles ; Chappuis Louis ; Chouet Jules ; Junod Georges ; Leuba Robert ; Muller Théodore ; Pierrehumbert Charles ; Pierrehumbert Georges ; Pierrehumbert Traugott ; Rognon Arthur ; Steudler Léon.

10 libéraux : Pattus Charles 204 ; Thalmann Hermann 190 ; Comina Constantin 173 ; Crausaz Michel 160 ; Langer Maurice 157 ; Pierrehumbert André 150; Porret Fernand 147; Desplands Alfred 145 ; Brugger Théophile 144 ; Wœhrli André 142.

Obtiennent des voix : Arm Jean ; Cœndoz David ; Douady Charles ; Gogniat Raymond ; Leuba Louis ; Mayor Augusté ; Perret Charles ; Pierrehumbert Victor; Rentsch Louis; Rothpletz Alfred.

6 socialistes : Pollen Louis 108; Mutrux Henri 100 ; Rechsteiner Jean 93 ; Pierrehumbert Roger 78 ; Schenk Edouard 76 ; Vuilleumier Charles 75.

Obtiennent des voix : Berberat Joseph ; Solca Charles ; Tschamper Maurice ; Weber Paul.

7 membres du groupe d'Entente hors-partis : Schumacher Arnold 174; Lombard Emile 131 ; Colomb Pierre 125 ; Roulin Charles 112 ; Pierrehumbert Fritz 109 ; Martin Jean 104 ; Pierrehumbert Marcel 98.

Obtiennent des voix : Calame Marcel ; Colomb Pierre ; Fardel Henri ; Fischer Georges ; Guinchard Aimé ; Jaunin Daniel ; Nussbaum Charles ; Nussbaum Louis ; Pierrehumbert Charles ; Pouy André ; Wyss Jean-Louis.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 27 membres d'une liste d'entente.

Gorgier

21 membres, système majoritaire.

Sont élus :

Lauener Edouard 201; Huguenin André 193; Jacot Numa 185 ; Guinchard Emile 182; de Montmollin Emer 175; Guignard Auguste 163; Braillard René 156; Bourquin Fernand 155; Droz Marc 154; Verdon Edmond 150; Roulier André 148; Cornu Willy 148; Jacot Alfred 147; Loertscher Lucien 146; Maccabez Arthur 138; Bolle-Scheidegger Louis 135; Alber Willy 127; Martin Maurice 124; Mayor Etienne 122; Von Allmen Robert 120.

Obtiennent des voix: Berger Henri; Guinchard Auguste; Jacot Charles ; Jeanmonod Ernest ; Lambert François ; Vaucher André.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 21 membres d'une liste d'entente.

Rochefort

15 membres, système majoritaire.

Sont élus :

Liste d'entente radicale-libérale : Perrin Emile 116 ; Hubler Georges 115 ; Ducommun Philippe 113 ; Roth Marcel 111 ; Girardier Edmond 110 ; Pingeon Charles 109 ; Lerch Georges 106 ; Ansermet Ferdinand 104 ; Burki Christian 103 ; Gacon Roger 103 ; Renaud Samuel 103 ; Schenk René 103 ; Monti Paul 100 ; Etter Jean 95 ; Rickli Léon 87.

Liste agraire : Obtiennent des voix: Perrin Gérald 47 ; Feuz Alfred 45 ; Stauffer Alfred 44 ; Desaules Marc 42 ; Jaquet Arnold 39 ; Maurer Charles 36 ; Currit Paul 36 ; Barraud William 31.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 15 membres de la liste libérale-radicale.

Brot-Dessous

Conseil communal :

5 membres, système majoritaire.

Sont élus :

Delachaux Fritz 49 ; Glauser Edouard 39 ; Ducommun Georges 36 ; Kramer Eugène 30 ; Frasse Eric 27.

Obtient des voix: Rognon Marcel 25.

Commission scolaire :

Wirth Léon 48 ; Stadelmann Eric 46 ; Jaquet Henri 42 ; Schlup Roger 40 ; Auberson Edouard 32.

Obtient des voix : Kramer Eugène 23.

District du Val-de-Ruz

Cernier

29 membres, système proportionnel.

Sont élus :

18 radicaux : Marti Georges 254 ; Soguel William 228; Pétremand Willy 208; Wuthier Charles 194; Soguel Edmond 188; Fruttiger Marcel 182; Soguel Paul 180; Christinat Lucien 178; Debély Henri 174; Hänni Gottfried 173; Godio Wilhelm 172; Castellani Louis 168 ; Favre Gilbert 161; Buesch Pierre 155; Sandoz Gaston 152; Berger Paul 146; Béguin Eric 143; Calame Francis 128.

Obtiennent des voix : Franc Jean 115; Fruttiger Francis 115; Rindisbacher Fritz 115 ; Mogeon André 113 ; Dick Charles 102.

4 libéraux : Cachelin Paul 103 ; Evard Numa 75 ; Sermet Ariste 70 ; Henchoz Georges 69.

Obtiennent des voix : Matthey Roger 67 ; Amez-Droz Philippe 65 ; Perregaux Alfred 63; Devaux André 45.

7 socialistes : Savary Paul 113 ; Fruttiger André 106; Favre Ernest 84; Pfister Alfred 82; Liengme Marcel 77; Perrenoud Edouard 72; Perriard Frédéric 72

Obtiennent des voix: Baudois Jean-Pierre 71 ; Joseph Jean 71.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 18 radicaux, 5 socialistes et 4 libéraux.

Valangin

15 membres, système proportionnel.
Sont élus :

7 radicaux : Ineichen Aloïs 61 ; Alassa Jean 54; Touchon Louis 53; Veillard Charles 44 ; Calame Eric 41; Ketterer Eugène 41; Welti Otto 40.
Obtiennent des voix: Grosjean Oscar 36; Wenker Arnold 35.

3 libéraux : Huguenin Georges 34 ; Balmer Albert 33; Tissot André 29.
Obtiennent des voix: Chollet Pierre 26; Weber Paul 26; Jacot Robert 19.

5 socialistes : Tock Léon 51 ; Bourquin René 47; Henff Henri 46; Beltrami Fritz 45; Ackermann Willy 43.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 6 radicaux, 5 socialistes et 4 libéraux.

Fenin-Vilars-Saules

15 membres, système majoritaire.
Sont élus tacitement :

9 radicaux : Von Allmen Robert ; Baumann Oscar ; Desaules Adrien ; Desaules Fernand ; Desaules René ; Krähenbühl Rodolphe; Maridor Louis, père ; Maridor Louis, fils ; Perrinjaquet Roger.

6 libéraux : Desaules Jean ; Desaules Samuel ; Haussener Ferdinand ; Jeanneret Robert ; Schumacher Arthur ; Wenger Robert.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 15 membres d'une liste d'entente.

Savagnier

15 membres, système proportionnel.
Sont élus :

6 radicaux : Piemontési Georges 73; Aubert Robert 73 ; Maridor Jean-Louis 72 ; Pierrehumbert Alfred fils 69 ; Chanel Robert 69 ; Matthey Henri 68.
Obtiennent des voix : Suter Jean 63 ; Möckli Joseph 65 ; Junod Bernard 53.

9 libéraux : Cachelin Paul 96 ; Lienher Jean 96 ; Mauerhofer André 95 ; Aubert Paul 93 ; Coulet Ami 92 ; Girard André 87 ; Matthey Georges 87 ; Gaberel René 74 ; Pfund Jean-Louis 74.
Obtiennent des voix : Matthey Jean-Pierre 69 ; Vuilliomenet Jean-Paul 69; Gaberel Luc 65.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 9 libéraux et 6 radicaux

Boudevilliers

15 membres, système majoritaire.
Sont élus tacitement :

Bachmann Pierre ; Balmer Jean ; Bille Maurice ; Chollet Ernest ; Challandes Paul ; Guyot Edmond ; Jacot André ; Jacot James ; Jacot Charles ; Jeanneret René ; Johner Fernand ; Kipfer Arthur ; Luginbühl Jean-Louis ; Messerli Maurice ; Perrin Jules.

Fontaines

15 membres, système proportionnel.
Sont élus tacitement :

8 radicaux : Berthoud Louis ; Challandes Georges-Maurice ; Cosandier Maurice; Dubois Emile-Henri; Krebs Fritz ; Steudler André ; Steudler Robert ; Veuve René.

5 libéraux : Challandes Auguste ; Cornu Marcel ; Diacon Paul ; Gross Ernest, père ; Houriet Jean-Pierre.

2 liste ouvrière : Boichat Edouard ; Marti Louis.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 7 radicaux, 6 libéraux et 2 liste ouvrière.

Fontainemelon

19 membres, système proportionnel.
Sont élus :

8 socialistes : Veuve Pierre 105 ; Egger William 104 ; Allemann Jules 103 ; Luthi Gustave 99 ; Matthey Georges 95 ; Dessaules Roger 89.
Obtiennent des voix : Pfundstein Léandre 86 ; Jaquet Aimé 85.

11 membres de la liste d'entente démocratique : Von Aesch Otto 147 ; Vaucher Edgar 137; de Coulon Sydney 134; Perrinjaquet Jean 128 ; Balmer Robert 124 ; Glauser Hermann 123 ; Zaugg Jacques 123 ; Oppliger Willy 120 ; Calmelet Willy 113 ; Braichotte Jean 108 ; Debrot Frédéric 107.
Obtiennent des voix : Vogt Paul 104 ; Berger Paul 102 ; Haller Max 88.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 7 socialistes, 5 libéraux et 5 radicaux.

Les Hauts-Geneveys

15 membres, système proportionnel.
Sont élus :

Liste de l'Entente communale : Haberthur Emile 121; Corthésy Henri 97 ; Neyroud Jean 88 ; Vuille Louis 88 ; Aeschlimann Edmond 87 ; Buholzer Robert 87 ; Joss Hermann 86; Zimmerli Alfred 86; Béguin Paul 83; Blœsch Henri 77.
Obtiennent des voix : Polier Rodolphe 77 ; Lebet Roger 72 ; Beyeler Alfred 69 ; Meyer Ali 63 ; Kaufmann André 62.

Liste des intérêts communaux : Oppliger Jean 76; Baillod Charles 65; Hofmann Franz 62 ; Schenk Charles 61 ; Genoud Joseph 50.
Obtiennent des voix : Mojon Albert 50 ; Fauser Yvan 44 ; Bobiller Gaston père 43 ; Brant Alfred 41 ; Monnet Ernest 36 ; Ducommun Louis 35 ; Bättig Hans 32 ; Bobiller Gaston fils 32 ; Bättig Hans 32.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 15 membres de la liste d'entente communale.

Le Pâquier

Conseil communal :
5 membres, système majoritaire.
Sont élus :

Cuche Alexandre 42 ; Schuler Maurice 41 ; Germond Eugène 38 ; Cuche Constant 34 ; Botteron Roger 33.
On obtenu des voix : Oppliger Georges 19 ; Hadorn Henri 6.

Commission scolaire :
Sont élus :

Cuche Alexandre ; Cuche René ; Tchanz Georges ; Cachelin Jean ; Schuler Maurice.

Les Geneveys-sur-Coffrane

15 membres, système proportionnel.
Sont élus :

7 radicaux : Perrin René 109; Walter Jean-Bernard 103 ; Sigrist André 95 ; Schweingruber Paul père 90 ; Guggisberg Rodolphe 83 ; Perrin Alfred 82 ; Brauen Ernest 78 ; Kramer Willy 78 (un tirage au sort aura lieu entre les deux derniers élus).
Obtiennent des voix : Schwaab Willy 77 ; Vaucher Albert 75 ; Walti Arnold 75 ; Duvoisin André 71 ; Moccand Jean fils 70.

4 socialistes : Etter Charles 55 ; Perret Jean 55 ; Blaser Alfred 47 ; Besson Marcel 45.
Obtiennent des voix: Dumont Jean-Paul 40 ; Hugli Reynold 39 ; DiCenta Marc 35.

4 libéraux : Sandoz Constant 66 ; Dubied René 58 ; Perregaux-Dielf Paul 58 ; Barbezat Charles 56.
Obtiennent des voix: Bourquin Edmond 55 et Zahner Robert 54.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 6 radicaux, 5 socialistes et 4 libéraux.

Montmollin

Conseil communal :
5 membres, système majoritaire.
Sont élus :

Imhof Fritz 51 ; Steinemann Jean 51 ; Barbey Jean 50 ; Gretillat Alexis 47 ; Stubi Raoul 37.
Obtiennent des voix : Glauser Georges 28 ; von Arx Edouard 13.

Commission scolaire :
Sont élus tacitement :
de Tribolet Georges; Rollier Jean; Glauser Jean; Steinemann Jean; Barbezat Charles.

Chézard - Saint-Martin

19 membres, système proportionnel.
Sont élus :

7 radicaux : Veuve Gustave 165 ; Veuve-Hoffmann Louis 142 ; Monnier Auguste 128 ; Sandoz Constant 123 ; Veuve Auguste-Henri 112 ; Risold Charles fils 111 ; Diacon Daniel 110.
Obtiennent des voix : Jacot-Claude 108 ; Debély Gustave 101 ; Maridor Georges fils 94 ; Gentil Louis 87 ; Ruchetta Paul 87.

9 libéraux : Sandoz Roger 177 ; Dickson Willy 148 ; Evard Emile 132; Dessoulavy Robert 129 ; Boss Paul 125 ; Evard Maurice 120 ; Fallet Paul 118 ; Jacot-Debély Paul 112 ; Corti Maurice 107.
Obtiennent des voix : Jaquet Arthur 107 ; Loup Georges 104 ; Elzingre André 96 ; Favre René 88.

3 socialistes : Aeschlimann Georges 64 ; Aeschlimann Albert 64 ; Monnin Georges 64.
Obtient des voix: Quinche Charles 53.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 8 radicaux, 8 libéraux et 3 socialistes.

Dombresson

19 membres, système proportionnel.
Sont élus :

11 radicaux : Mauley René 159 ; Zimmerli Henri 156 ; Bosshardt Albert 150 ; Guinand André 150 ; Stauffer Otto 146 ; Debély Henri 144 ; Liechti Louis 139 ; Vauthier Georges 139 ; Dessaules Georges 136 ; Diacon Charles 136 ; Blandenier Adolphe 135 et Oppliger Jean 135.
Un tirage au sort a désigné Blandenier Adolphe.

8 libéraux : Gioria Maurice 130 ; Amez-Droz Jean-Louis 128 ; Hämmerly Jean 127 ; Cuche Georges 122 ; Vauthier Hermann 122 ; Amez-Droz Marcel 116 ; Boss Willy 111 ; Monnier Georges 111.
Obtiennent des voix : Fallet Daniel 109 ; Monnier Fritz 107 ; Monnier Frédéric 105 ; Fallet Charles 104.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 10 radicaux et 9 libéraux.

Villiers

Conseil communal :
5 membres, système majoritaire.

2 radicaux : Dessaules Robert 47 ; Perret Emile 46.
Obtient des voix : Salchli 32.

3 libéraux : Nicole Jules 50 ; Huguenin Ernest 49 ; Amez-Droz 47.

Commission scolaire :
Sont élus :

Nicole Adrien 52 ; Hostettler 50 ; Sermet Albert 49.

Coffrane

Conseil communal :
5 membres, système majoritaire.
Sont élus :

Perregaux-Dielf Numa 68 ; Gretillat Georges 65 ; Bischoff Paul 62 ; Gretillat Fernand 57; Chédel Edouard 55.

Obtiennent de voix : Gutknecht Charles 54 ; Perret Robert 41.

Commission scolaire :
5 membres, système majoritaire.
Sont élus :

Jacot Paul 92 ; Gretillat Georges 86 ; Gretillat Philippe 86 ; Gertsch Fernand 86 ; Jacot Marcel 84 ; Roulet Emile 76 ; Hostettler Paul 55.

Engollon

Conseil communal :
3 membres, système majoritaire.
Sont élus :

Ruchti Benjamin 11 ; Ruchti René 11 ; Besson Marcel 11.
Ont obtenu des voix : Wenger Pierre 9 ; Comtesse Philippe 8.

Commission scolaire :
Sont élus :

Besson Marcel 14 ; Ruchti Benjamin 12 ; Ruchti René.

District du Val-de-Travers

Môtiers

19 membres, système proportionnel.
Sont élus :

11 radicaux : Arn Arnold 137 ; Clerc Arnold 137 ; Blaser Armand 133; Bobillier Robert 126; Chédel William 120; Christinat Albert 119 ; Barbezat André 117; Junod William 108; Bobillier Armand 102 ; Martin Léon 101; Paillard Edouard 101.
Obtiennent des voix : Gertsch Edouard 100; Jéquier André 99; Zaugg Fernand 97 ; Rey Léon 94 ; Flückiger Walter 88.

3 libéraux : Loup Paul 54 ; Monard André 45 ; Demarchi Robert 43.
Obtiennent des voix : Darbre Edouard 36; Martin René 33.

5 socialistes : Adam Abraham 65 ; Clerc Eugène 60; Herzig Charles 60; Lang Alfred 57; Jeanneret Virgile 56.
Obtiennent des voix: Gammeter Jean 55; Chanez Jules 54; Jeanneret Pierre 51; Rubin Jean 44; Broillet René 40.

Les deux sièges supplémentaires sont attribués au parti radical.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 9 radicaux, 5 socialistes et 3 libéraux.

Boveresse

15 membres, système majoritaire.
Sont élus :

Liste d'entente : Brenneisen René 98 ; Monnet Aurèle 92 ; Hirschy Charles 91 ; Bähler Jean 90 ; Borel William 89 ; Huguenin Willy 89 ; Borel Edmond 88 ; Martin Charles 88 ; Vaucher Maurice 88 ; Bähler Maurice 84 ; Vuillemin Jean 84 ; Ruffieux Jean 83 ; Barrelet Charles-Henri 82 ; Erb Fernand 81 ; Blaser René 78.
Obtiennent des voix, liste dissidente : Perrin Virgile 3 ; Guex-Croisier Philippe 3 ; Reymond Serge 2 ; Burgat René 2 ; Barrelet Henri 1 ; Erb Jean 1 ; Roulin Alfred 1.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 15 membres d'une liste unique.

Saint-Sulpice

17 membres, système proportionnel.
Sont élus :

6 liste radicale-libérale : Berthoud Jean-Louis 91 ; Haldimann Marc 86 ; Kögler Herbert 84 ; Jeannin Charles 83 ; Fritz Karl 82 ; Gertsch Charles-Edouard 81.
Obtiennent des voix : Huguenin Adrien 79 ; Barbezat Olivier 75 ; Junod Emile 68; von Allmen Fritz 88.

2 socialistes : Blanc Auguste 34 ; Bacuzzi Albert 32.
Obtiennent des voix : Clerc Paul fils 31 ; Thétaz Alfred 31 ; Clerc Paul père 28.

9 liste paysanne et syndicale : Sutter Robert 156 ; Coulot Louis 148 ; Leuba Fritz 142 ; Divernois André 131 ; Magnin Georges 130 ; Muller Louis 130 ; Leuba Gustave 130 ; Jeanneret Urie 128 ; Lebet Georges 127 ; Vaucher Jean 127. (Un tirage au sort interviendra entre les deux derniers élus.)
Obtiennent des voix : Guy Louis 126 ; Lebet André 124 ; Cochand Roger 123 ; Häuseler Otto 114.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 7 radicaux-libéraux, 7 paysans et syndicaux et 3 socialistes.

Fleurier

41 membres, système proportionnel.
Sont élus :

16 radicaux: Jeannin Numa fils 344; Amiet Hugo 340; Roth Gustave 326; Loup Louis 321; Jacot Etienne 320 ; Erbeau Marcel 317 ; Sutter René 307; Montandon Maurice 306; Reuse Martial 305; Barbezat Benjamin 303; Calame Georges 302; Bourquin Jean 300; Berthoud Jean 299; Leutwyler Max 298; Delley Sébastien 298; Tuller Paul 293.
Obtient des voix: Niederhauser Kurt 286.

5 libéraux : Cousin Roger 144 ; Jéquier Samuel 57; Maumary André 135; Robert Henri 134; Lecoultre Edmond 129.
Obtiennent des voix: Bilat Paul 120; Humbert Jean-Paul 113.

20 socialistes : Calame Albert 432 ; Turin Marcel 411; Hirzel Marcel 401; Stucker Ernest 391; Moret Raymond 390; Ramseyer Marcel 390; Gaille Georges 385; Bornand Jean-Jacques 383; Mathez Georges 381; Geiser Alexis 381; Matthey John 380; Charrère Vincent 379; Perrenoud Roger 378; Thiébaud Louis 378; Buhler Jean 377; Schneider Francis 375; Vaucher Camille 374; Kunz Paul 373; Vaucher Marcel 372; Jeanneret Eugène 372.
Obtiennent des voix: Durig Virgile 369; Duvanel Albert 365; Grize René 365.

Liste ouvrière, artisanale et paysanne. Obtiennent des voix : Greber Marius 27; Fatton Charles-H. 16; Vaucher René 15.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 19 socialistes, 17 radicaux et 5 libéraux.

Les Verrières

25 membres, système proportionnel.
Sont élus :

12 radicaux : Lambelet Louis 188 ; Wüthrich Jean 177 ; Hegi Albert 158 ; Lœw Robert 145 ; Jornod Louis 139 ; Robert-Grandpierre Charles 139 ; Chevalley Francis 137 ; Gostelli Camille 129 ; Fatton Antoine 127 ; Schüpbach Robert 125 ; Barbezat Numa 124 ; Vogel Pierre 124.
Obtiennent des voix : Simon Roger 121 ; Lœw Charles 114 ; Egger Walter 112 ; Leuba-Fatton Gustave 95 ; Arnoux Jacques 94 ; Fahrni Jean fils 91 ; Wenger Henri 89 ; Erb Paul 158.

5 libéraux : Lambelet Henri-Ulysse 79 ; Storni Angelo 71 ; Michet Arthur 68 ; Guye-Wyss Georges 65 ; Guye Aurèle 65.
Obtiennent des voix : Tschanz Baptiste 53 ; Garin William 45 ; Pellaton Louis 45 ; Persoz Etienne 42; Jordan Eugène 41; Guye Edouard 37 ; Landry Louis 37.

5 socialistes : Hugli Hermann 84 ; Vogel Louis 83 ; Micheler Jean 72 ; Audétat André 66 , Vuilleumier Georges 65.
Obtiennent des voix : Frick Fernand 62 ; Huguenin-Jacot Fritz 61; Yersin Marcel 58 , Zurbuchen Herbert 58 ; Binggeli Henri 44.

3 parti ouvrier populaire : Moret Paul 58 ; Robert Fritz 48 ; Gendre Ernest 45.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 23 membres d'une liste d'entente.

Noiraigue

15 membres, système proportionnel.
Sont élus :

9 radicaux : Joly Jules-F. 125 ; Hotz André 110 ; Ducommun Oscar 105 ; Petitpierre Jean 102 ; Hamel Gaston 93 ; Montandon Henri 92 ; Jeanneret Georges 92 ; Joly Hervé 90 ; Pagani Marius 88.
Obtiennent des voix : Clerc Armand 73 ; Houriet Léon 70 ; Rothenbuhler Jean 70 ; Monard Alfred 67 ; Monard Frédéric 66 ; Tharin Léandre 59.

6 Groupe indépendant : Jeannet Arthur 122 ; Bovet Georges 110 ; Raboud Maurice 105 ; Calame Paul 99 ; Aggio Jean 97 ; Knuchel Emile 95.
Obtiennent des voix : Magnin Pierre 87 ; Perrenoud Georges 74.

Le Conseil général élu en 1944 se composoit de 10 radicaux et 5 socialistes.

Travers

33 membres, système proportionnel.
Sont élus :

12 radicaux: Wyss Robert 182 ; Joly Jean 178 ; Devenoges Charles 156 ; Jeanneret César 154 ; Moser Alfred 154 ; Perrinjaquet Fritz 153 ; Lambercier Alfred 147 ; Garo Robert 140 ; Kaenel Henri 139 ; Perret Justin 139 ; Julmi Martin 139 ; Fatton Fritz 137.
Obtiennent des voix : Willemer Wilhelm 135 ; Steffen Jean 134 ; André Edmond 134 ; Jeanneret André 131 ; Morel Charles 128 ; Blaser Charles 125 ; Frasse Marius 111 ; Flückiger Ervin 106.

10 libéraux : Nagel Maurice 149 ; Krugel Marcel 148 ; Franel Jean 139 ; Treuthardt Henri 123 ; Krugel René 123 ; Delachaux Paul 123 ; Maulini Vinance 118 ; Frück Ernest 117 ; Nicole Jules 117 ; Robert Paul 113.
Obtiennent des voix : Perrinjaquet Adrien 113 ; Grisel Henri 111 ; Fivaz Aurèle 110 ; Monnet Maurice 105 ; Gotz Jean 105 ; Grisel Raymond 102 ; Monnier Raymond 94.

11 socialistes : Triponez Edgar 155; Flückiger Armand 149 ; Flückiger Arthur 134 ; Aeschlimann Georges 133 ; Amstutz Otto 131 ; Kohler Walter 130 ; Ricca Florentin 129 ; Winteregg Hermann 129 ; Montandon Roland 126 ; Stramm André 125 ; Flückiger Paul 121.
Obtiennent des voix : Veillard Charles 119 ; Frydig Raymond 116 ; Banderet Charles 114 ; Richard Maurice 113 ; Sauser Antoine 113.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 12 radicaux, 12 socialistes et 9 libéraux.

Couvet

41 membres, système proportionnel.
Sont élus :

17 radicaux : Grandjean Georges 360 ; Cavadini René 341 ; Jequier Jean 329 ; Delay Gaston 328 ; Rumley Numa fils 318 ; Barrelet André 316 ; Bosshard Eugène 315 ; L'Eplattenier Emile 295 ; Guinchard Fernand 293 ; Ducommun Louis 288 ; Keller Willy 287; Favre Charles 285; Stauffer Robert 283 ; Petitpierre Paul 282; Currit Marcel 277; Yersin Jean-Louis 275 ; Berthoud Charles 274.
Obtiennent des voix: Zurcher René 256 ; Amann Charles 247 ; Rickenbach Georges 229 ; Fraissard Henri 223.

9 libéraux : Chable Philippe 215 ; Zahn Charles 212 ; Petitpierre André 198 ; Brasch Emile 184 ; Perret Marius 181 ; Borel Jean-Pierre 171 ; Henchoz Adrien 169 ; Dunant Albert 151 ; Dreyer-Borel Jean 150.
Obtiennent des voix : Tobler Werner 148 ; Berthoud Georges 148 ; Pétremand Hubert 146; Ackermann Rodolphe 143 ; Jeanrichard Edmond 139 ; Schmidt Pierre 109.

15 socialistes : Maeder Charles 316; Aubert Ami 310 ; Schindler André 308 ; Boiteux Edmond 303 ; Dubois-Bühler Emile 297 ; Franel Charles 276 ; Soguel René 273 ; Fivaz Charles 265 ; Beck Robert 264 ; Suter Werner 261 ; Perrin-Jaquet Bernard 260 ; Lambelet César 255 ; Calame William 255 ; Rufenacht Jean 255 ; Loosli Ernest 254.
Obtiennent des voix : Balmelli Eligio 253 ; Bolle Charles 251 ; Reggiani Ottavio 249; Grandjean Maurice 246; Beutler Walter 244 ; Gaberel Jean-Pierre 242 ; Nussbaum Charles 234 ; Barrat Léon 227.

Parti ouvrier et populaire : Obtiennent des voix : Leuba Clovis 33 ; Bovay Willy 30 ; Dubois Fernand 29 ; Leuba Max 29 ; Perrenoud Pierre 28.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 14 radicaux, 13 socialistes, 7 libéraux et 7 indépendants.

Les Bayards

15 membres, système majoritaire.
Sont élus :

Liste d'entente radicale-libérale : Reymond Arnold 109; Jeannet William 106; Magnin Louis 106 ; Reymond Gaston 105 ; Hainard Robert 104 ; Rosselet Félix 104 ; Guye Camille 102 ; Chédel Pierre 99 ; Michaud Willy 97 ; Turin Gustave 96; Giroud Marcel 92 ; Jeanneret Gaston 92 ; Jeanneret René-Charles 88 ; Huguenin André 84 ; Matthey Armand 83.

Obtiennent des voix : Groupe des intérêts bayardins : Hainard Albert 60 ; Zurbuchen Serge 60 ; Huguenin Adrien 46 ; Nussbaum Albert 43 ; Blaser Francis 41 ; Barbezat Edouard 40.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 15 membres d'une liste d'entente.

La Côte-aux-Fées

15 membres, système majoritaire.
Sont élus :

7 radicaux : Burri Edouard 121 ; Leuba Camille 111 ; Vaucher André 109 ; Leuba Paul 94 ; Guye Arnold 93 ; Grandjean André 90 ; Maulaz Samuel 80.
Obtiennent des voix : Jolimay Daniel 56 ; Jeanneret Pierre 51 ; Grandjean Maurice 50 ; Rosselet André 36.

8 libéraux : Maire Daniel 101 ; Pétremand Robert 101 ; Piaget Maurice 101 ; Barbezat Willy 100 ; Piaget Edouard 100 ; Juvet Justin 98 ; Pétremand Fritz 98 ; Piaget Samuel 76.
Obtient des voix : Piaget-Juvet William 70.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 15 membres de la liste radicale-libérale.

Buttes

19 membres, système proportionnel.
Sont élus :

11 membres de la liste radicale-libérale : Zurbuchen Alexandre 199 ; Charlet Arthur 183 ; Lebet Philippe 173 ; Grandjean Roger 171 ; Gysin Jean 163 ; Schwab Albert 163 ; Graber Reynold 161 ; Thiébaud Marcel 158 ; Stauffer Samuel 158 ; Blondeau Georges 157 ; Juvet Samuel 156.
Obtiennent des voix : Lardelli René 148 ; Lebet Constant 148 ; Vaucher Edmond 146 ; Juvet Marcel 143 ; Thiébaud Louis 135 ; Grandjean Bernard 130 ; Montandon Marcel 98.

8 socialistes : Bouquet André 130 ; Dubois Edouard père 128 ; Kapp Edouard père 125 ; Jeanneret Samuel 123 ; Dubois-Blanc Albert 121 ; Lugeon Marcel 121 ; Cornu Max 119 ; Ischer Jean 116.
Obtiennent des voix : Dubois Arthur 115 ; Kapp Edouard fils 112 ; Martin Auguste 110 ; Champod Albert 107 ; Bolle André 99 ; Reymond Charles 98.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 10 radicaux, 7 socialistes et 2 indépendants.

District du Locle

Le Locle

41 membres, système proportionnel.
Sont élus :

16 socialistes : Bütikofer André 1021; Tingueli André 1111; Bolliger Henri 1100; Huguenin Lucien 1090; Hasler Emile 1089; Perret Henri 1088; Schlaeppi Alfred 1087; Mattern Charles 1078 ; Racine Arnold 1073 ; Evard André 1071 ; Robert Henri 1070 ; Dällenbach Willy 1068 ; Beyner André 1067 ; Rossel Georges 1067 ; Huguenin Paul 1066 ; Landry Marcel 1065.
Obtiennent des voix : Stalder André 1065 ; Matthey Alfred 1064 ; Nowack Max 1063 ; Robert Marcel 1062; Houriet Maurice 1057 ; Porret André 1053 ; Descombes Gaston 1051 ; Eymann Paul 1048 ; Gentil Ali 1039.

20 P.P.N. : Matthey Fritz 1479 ; Maire Albert 1465 ; Flückiger Fritz 1398; Meylan Charles 1377 ; Méroni Carlo 1370; Chabloz Henri 1369; Ziegler Charles 1365; Colomb Paul 1351; Weibel Louis-Ges 1345; Choffet Alfred 1341; Matthey François 1341; Gabus Raoul 1340; Jeanmaire Charles 1333; Oesch Henri 1331; Huguenin Charles 1326; Galley Fritz 1325; Borel Charles 1320; Arber Georges 1317; Gentil Michel 1315; Perret-Robert Adrien 1314.
Obtient des voix : Blaser Jean-Claude 1307.

5 membres du parti ouvrier populaire : Frutiger Charles 393 ; Leuba Paul 389 ; Guyot Jules 386 ; Blaser Jean 382 ; Huguenin Charles 382 ; Pellaton Eugène 382. (Un tirage au sort désignera les deux derniers candidats parmi les trois qui ont obtenu le même nombre de voix.)
Obtiennent des voix : Friolet Charles 379 ; Quartier Marcel ; Huguenin Henri 371.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 20 socialistes, 15 p.p.n. et 6 parti ouvrier populaire.

Les Ponts-de-Martel

31 membres, système proportionnel.
Sont élus :

21 P. P. N. : Blanc Arnold 219 ; Roulet Arnold 219 ; Finger Adolphe 213 ; Blanc Jules 211 ; Huguenin Marcel 211 ; Jacot Marc 210 ; Montandon Henri 209 ; Jeanneret Jean-Louis 208 ; Ducommun Georges 208 ; Randin Samuel 207 ; Amey Henri 206 ; Descœudres Georges 206 ; Emery Alfred 205 ; Tschantz Narcisse 204 ; Stauffer Edouard 204 ; Robert Aurèle 203 ; Benoit Henri 203 ; Zmoos Jean 202 ; Monard-Sandoz Albert 202 ; Chatelain Léon 202 ; Maire Charles 201.
Obtiennent des voix : Perrin Albert 200 ; Perrin Bernard 198 ; Schwab Fernand 196.

10 socialistes : Musy Georges 117 ; Monot John 115 ; Horni Jean 114 ; Thiébaud-Feuz Robert 111 ; Ischer René 108 ; Vaucher Maurice 108 ; Borel Ami 108 ; Stentz René 106 ; Perret Henri 103 ; Perrenoud-Maire Maurice 102.
Obtiennent des voix : Matthey Eric 99 ; Musy Roger 95 ; Maire Paul-Henri 94 ; Jaquenoud Elie 93 ; Droz Jacques 92 ; Duflon Paul 92 ; Baillod Maurice 90 ; Vaucher Roger 89.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 19 groupement des intérêts communaux et 14 parti populaire ouvrier.

Les Brenets

27 membres, système proportionnel.
Sont élus :

9 socialistes : Racine René 131 ; Clerc Adrien 111 ; Tock Joseph 100 ; Dubois Marc 99 ; Hirzel Alexandre 98 ; Ischer Jacob 95 ; Mino Victor 95; Borel André 94 ; Magnenat Lucien 94.
Obtiennent des voix : Blandenier Léon 93 ; Hirzel Hans 93.

18 P.P.N. : Haldimann Marc 216 ; Perret-Noz Georges 216 ; Eisenring Willy 212 ; Bähler Edgar 210; Jéquier Roger 209 ; Seitz Pierre 206 ; Tschanz Louis 206 ; Wyss René 206 ; Perrenoud Henri 204 ; Jeanneret Ernest 202 ; Sandoz Marc 202 ; Février Paul 201 ; Guinand Jean 198 ; Walter Ernest 196 ; Matthey Robert 193 ; Pilloud Jules 192; Christen Jean 189.
Obtiennent des voix : Sauser Charles 182 ; Droxler Willy 176 ; Matthey Charles 172.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 19 p.p.n. et 8 socialistes.

Le Cerneux-Péquignot

15 membres, système majoritaire.
Sont élus :

Liste commune : Buchs Jules 76 ; Vermot Paul-Aimable 75 ; Waldmann Emile 72 ; Mercier Claude 71 ; Vermot René 71 ; Mollier Henri 66 ; Simon-Vermot Louis 61 ; Vermot Joseph 57 ; Chapatte Achille 55 ; Bonnet Charles 52 ; Sommer Emile 52 ; Pochon Charles 51; Chapatte Léon 50 ; Billod Marcel 47 ; Simon-Vermot Willy 43.
Obtiennent des voix : Vuillemez Pierre 41 ; Colliard Joseph 39 ; Vermot Marius 38 ; Tornare Ernest 35 ; Simon-Vermot Georges père 27.

Brot-Plamboz

15 membres, système majoritaire.
Sont élus :

Liste d'entente : Widmer Alfred 42; Robert Arthur 42 ; Jeanneret Ali 41 ; Maire Henri 41 ; Haldimann Jules 39 ; Robert François 39 ; Maire Auguste 38 ; Nussbaum Albert 38 ; Béguin Charles 37 ; Moos Pierre 37 ; Bobiller Clément 36 ; Jeanneret Maurice 36 ; Robert-Fahrny Henri 36 ; Perrenoud Léon 35 ; Robert Etienne 34.
Obtiennent des voix : Perrenoud Marcel 32 ; Martin Robert 28.

La Brévine

21 membres, système majoritaire.
Sont élus :

Liste d'entente: Patthey Gérard 182; Brandt Ulma 178 ; Huguenin Georges 177 ; Blondeau René 176 ; Rosselet Paul 175 ; Lambelet Henri 172 ; Steudler Albert 170; Dumont Roger 168 ; Leuba Hermann 167 ; Pellaton Alfred 167 ; Sauser Robert 167 ; Sandoz Alexis 166 ; Richard André 161 ; Matthey-Doret Hermann 160 ; Huguenin Germain 157 ; Pellaton Marcel 150 ; Jeanneret Henri 146 ; Pipoz Robert 141 ; Robert Richard 140 ; Montandon Pierre 136 ; Matthey-Doret Claude 126.
Obtiennent des voix : Huguenin Ernest 125 ; Matthey-Doret Marcelin 113 ; Kerlein Boniface 110.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 21 membres d'une liste d'entente.

La Chaux-du-Milieu

15 membres, système majoritaire.
Sont élus :

Liste commune : Schneyter Henri 96 ; Siegenthaler Ernest 95 ; Landry Charles 91 ; Matthey Georges-Ulysse 90 ; Faivre Eugène 89 ; Haldimann Alexandre 86 ; Haldimann Charles 85 ; Jeanneret Georges 85 ; Haldimann Etienne 83 ; Jeanneret Hermann 81 ; Matthey Henri 76 ; Pellaton Fritz 73 ; Favre Louis 69 ; Aeschlimann Georges 66 ; Rey Armand 65.
Obtiennent des voix : Racine Camille 64 ; Aeschlimann Edgar 59 ; Jeanneret Charles 55 ; Perrenoud Maurice 50 ; Droz Charles 17 ; Aeby Pierre 10.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 15 membres de la liste commune.

District de la Chaux-de-Fonds

La Chaux-de-Fonds

41 membres, système proportionnel.
Sont élus :

10 radicaux : Favre-Bulle Adrien 1717 ; Haller Albert 1707 ; Nardin André 1650 ; Biéri Hans 1627 ; Crivelli Jean 1600 ; Favre Maurice fils 1588 ; Ruschetta Reymond 1545 ; Boillod Maurice 1542 ; Rais Alfred 1510 ; Flühmann Jean 1509.
Obtiennent des voix : Tripet René 1483 ; Blum Charles 1474 ; Blanc Charles-Albert 1469 ; Kocher John 1466.

3 libéraux : Borel Charles 740 ; Graef Willy 574 ; Kaufmann Henri 538.
Obtiennent des voix : Weissbrodt René 523 ; Muriset Jean-René 510 ; Amez-Droz Maurice 467.

18 socialistes: Béguin William 2830; Tissot André 2813 ; Borel Henri 2793; Jeanneret Maurice 2784 ; Heymann Fritz 2750 ; Jeanneret François 2742 ; Luginbuhl Arthur 2716 ; Robert Auguste 2715 ; Morf Léon 2712 ; Vuilleumier Eugène 2702; Augsburger Ernest 2688 ; Droz Adrien 2687 ; Tripet Robert 2685 ; Friedli André 2680 ; Maléus Eugène 2675 ; Jaquet Robert 2673 ; Zumbrunnen Eugène 2671; Droz René 2670.
Obtiennent des voix : Fuchs Maurice 2668 ; Huguenin Lucien 2668 ; Fasani Xavier 2647 ; Neiger Alexis 2625 ; Courvoisier Roger 2593.

3 P.P.N. : Kenel Charles 930 ; Haefeli Pierre 782 ; Stehlin Paul 704.
Obtiennent des voix : Micol P.-A. 688 ; Béguin Jacques 620 ; Ummel Jean 603 ; Gerber Charles 576.

7 membres du parti ouvrier populaire : Corswant André 1412 ; Steiger Jean 1272 ; Roulet Charles 1251 ; Queloz Hubert 1227; Vuilleumier Maurice 1215 ; Guinand Edouard 1202 ; Guillod Marcel 1200.
Obtiennent des voix : Etienne Roger 1195 ; Maire Charles 1192 ; Schmidt Maurice 1191 ; Jacot Paul 1190 ; Matile Marcel 1190 ; Beuret Roger 1188 ; Hostettler Roger 1187 ; Jeanneret William 1187 ; Schneiter Charles 1182 ; Tripet Willy 1182 ; Dellenbach André 1181 ; Moser Fritz 1181 ; Trœsch Armand 1178 ;

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 20 socialistes, 8 du rassemblement, 7 radicaux et 6 du parti ouvrier et populaire.

La Sagne

21 membres, système proportionnel.
Sont élus :

4 radicaux : Perrin Robert 80 ; Steuz Edouard 78 ; Cornidey Maurice 74 ; Matthey Henri 71.

7 libéraux : Matile Louis 101 ; Hirschy Charles 98 ; Kehrli Marcel fils 98 ; Matile Georges 95 ; Nicolet Marc 91 ; Péter Maurice 90 ; Jaquet Paul 87.

3 socialistes : Lüthi Christian fils 45 ; Vuille Arthur 44 ; Ballmer Alcide 41.

6 membres du groupe de l'alliance des intérêts de la Sagne : Huguenin Charles 99 ; Riesen Walter 94 ; Leuenberger Georges 93 ; Boos Louis 79 ; Boss Charles fils 75 ; Gloor Adolphe 75.

Le Conseil général élu en 1944 se composait de 9 libéraux, 5 du groupe de l'alliance des intérêts de la Sagne, 4 radicaux et 3 socialistes.

Un nouveau chapitre dans la construction automobile

Pour la première fois dans l'histoire de la construction automobile, une voiture qui réunit le confort américain et la tenue de route européenne est mise à disposition : la HUDSON 1948.

La HUDSON 1948 à carrosserie monocoque, tout acier, a une hauteur totale de 152 cm. seulement. De ce fait, le centre de gravité s'abaisse au « niveau européen », ce qui donne à la nouvelle HUDSON une tenue de route inconnue jusqu'ici dans la construction de voitures américaines. Elle est en même temps large, confortable, d'une finition remarquable et d'une ligne particulièrement élégante, livrable sur demande, avec surmultiplication et changement de vitesses automatiques.

Confort américain + tenue de route européenne

HUDSON

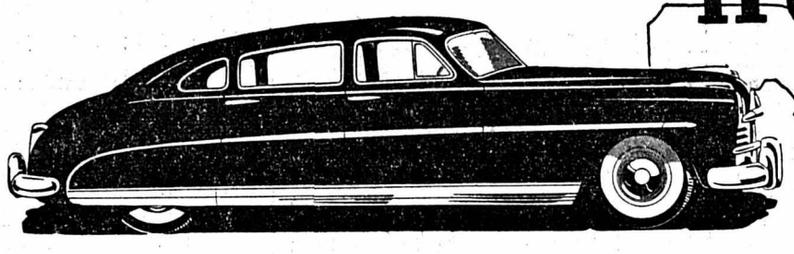

AGENCE OFFICIELLE :

Garages APOLLO et de l'ÉVOLE S.A., Neuchâtel, tél. 5 48 16

Des joies sans pareilles vous sont procurées par les bons fauteuils... divans-couch... de

Meubles G. Meyer Neuchâtel

Choix énorme dans tous les prix

Paiement par acomptes

PIEDS FATIGUÉS

Nos supports

sans métal, légers, hygiéniques, solides, préviennent l'affaissement des pieds

A. DEILLON

pédicure

Coq-d'Inde 24

Tél. 5 17 49

Baisse sur les pommes de terre

Magasins MEIER S. A.

Mesdames! Echangez Votre vieille salle à manger contre une neuve, moderne... à votre goût.

Meubles G. Meyer Neuchâtel

Le Radio-club de Neuchâtel et environs

invite les AUDITEURS NEUCHATELOIS DE LA RADIO à participer à la

Séance publique de variétés

organisée par RADIO-LAUSANNE

MERCREDI 12 MAI 1948, dès 20 h. 15

au Casino de la Rotonde, Neuchâtel

Un programme : Une émission nouvelle de Radio-Lausanne

« Le carrefour de la gaîté »

avec Jane SAVIGNY, Pierre GATINEAU, Philippe SOGUEL
le pianiste Julien-François ZBINDEN,
un soliste M. D. LUNI, saxophoniste
et une jeune artiste neuchâteloise Claudine JOYE

Une reprise de l'émission populaire à grand succès

« On chante dans ma rue »

avec Jane SAVIGNY, Pierre GATINEAU, Philippe SOGUEL,
et un petit ensemble de la rue sous la direction de Loulou SCHMIDT

Réalisation de Francis BERNIER

Les membres du RADIO-CLUB peuvent retirer **gratuitement**, contre présentation de leur quittance de cotisation pour 1948, **deux places numérotées**, au magasin de tabacs « Au Negro » Berthold Prêtre, rue du Seyon 14 (Croix-du-Marché)

Dès lundi 10 mai 1948 et le soir à l'entrée, **les places restant disponibles seront offertes au public**, au prix de

Fr. 2.20 la place numérotée et Fr. 1.65 la place non numérotée (timbre compris).

Il est prudent de réserver ses places assez à l'avance, au magasin de tabacs « Au Negro » B. Prêtre.

On devient membre du RADIO-CLUB de Neuchâtel en versant, pour 1948, la somme de Fr. 3.—, au compte de chèques postaux IV 2176.

Nouvelles sportives

LE FOOTBALL SUISSE

Il ne faut pas oublier Bellinzone !

Cantonal résiste à Bienne. Lausanne perd un point à Lugano. Bellinzone bat Grasshoppers. Granges triomphe de Chaux-de-Fonds. Zurich et Bâle font match nul ainsi que Locarno et Young Fellows.

LIGUE NATIONALE A

Cantonal - Bienne	2-2
Lugano - Lausanne	0-0
Grasshoppers - Bellinzone	1-2
Granges - Chaux-de-Fonds	3-1
Bâle - Zurich	3-3
Locarno - Young Fellows	0-0

On a tendance à limiter la lutte pour le titre en un duel Bienne-Lausanne. Or, Bellinzone, avec sa défense solide et ses avants rapides, possède des atouts qu'on aurait tort de mésestimer. Hier, il fut le seul vainqueur des trois premiers classés. Il est parvenu à battre Grasshoppers à Zurich et de ce fait on le voit à nouveau en compagnie de Bienne, prêt à défendre lui aussi vigoureusement ses chances.

De son côté, Bienne s'est heurté à Cantonal, une équipe qui n'a plus rien à gagner et qui pourtant, désireuse de se racheter d'une récente débâcle, a utilisé au maximum ses moyens limités et est parvenu à tenir en échec un leader qui n'était pourtant pas décidé à faire des générosités. Un grand bravo à nos joueurs, qui ne se laissent pas aller au découragement, mais préparent déjà un redressement que nous voulons rapide.

Le demi-échec de Bienne aurait pu être très favorable à Lausanne, si cette dernière équipe n'avait pas de son côté éprouvé certaines difficultés au Tessin. Là aussi — les matches nuls furent nombreux hier — un partage des points est intervenu. Ainsi, Lausanne n'a réalisé aucun progrès dans sa poursuite ; il est toujours à trois points, les chances de succès final diminuent pour les Vaudois.

Un autre match attire l'attention : Granges - Chaux-de-Fonds. Les deux finalistes de la coupe, qui se battaient cette fois pour le championnat, ne se sont quittés dos à dos. La victoire est revenue aux Soleurois et ce résultat confirme ce que nous disions à propos du match joué contre Birmingham : les joueurs de la Chaux-de-Fonds accusent actuellement une nette baisse de forme, surtout en défense.

Un autre match qui comptait uniquement pour le classement s'est terminé lui aussi par un remis : Locarno et Young Fellows ne s'étant marqué aucun but.

Enfin, Zurich est parvenu à résister à Bâle. Ce succès permet aux joueurs de la Limmat de conserver quelque espoir d'échapper à la relégation; ils n'ont qu'un point de retard sur Bâle et il reste encore quatre matches à jouer.

CLUBS	MATCHES J.	G.	N.	P	BUTS P	C.	Pts
Bellinzone	22	12	7	3	45	24	31
Bienne	22	13	5	4	43	28	31
Lausanne	22	13	2	7	43	28	28
Ch.-de-Fonds	22	11	3	8	64	45	25
Servette	22	10	5	7	55	36	25
Grasshoppers	22	8	6	8	52	41	22
Locarno	22	9	4	9	35	39	22
Granges	21	8	4	9	40	46	20
Berne	22	8	4	10	27	43	20
Young Fell.	22	8	4	10	37	35	20
Lugano	21	7	4	10	25	39	18
Bâle	22	5	8	9	35	46	18
Zurich	22	7	3	12	43	53	17
Cantonal	22	2	5	15	30	70	9

LIGUE NATIONALE B

Bruhl - Chiasso	3-3
Concordia - Thoune	5-0
Fribourg - Lucerne	2-1
Schaffhouse - Saint-Gall	2-4
Zoug - International	1-1

Ainsi, il n'est plus établi que Chiasso sera champion suisse de ligue nationale B. Depuis quelque temps, on le voit céder des points et il ne compte plus qu'une mince avance sur Urania.

Quant à Fribourg — qui compte, rappelons-le, un match de plus que les clubs qui le précèdent — il menace dangereusement les leaders.

Relevons encore la lourde défaite enregistrée par Thoune, jouant contre Concordia, qui parvient ainsi à se défaire de la lanterne rouge. Voilà qui met de l'animation en fin de ce classement, mais il semble malgré tout que Thoune saura se mettre hors de danger.

CLUBS	MATCHES J.	G.	N.	P.	BUTS P.	C.	Pts
Chiasso	22	13	5	4	50	28	31
Urania	22	14	2	6	46	20	30
Fribourg	23	11	7	5	45	38	29
Bruhl	22	9	6	7	53	41	24
Young Boys	22	7	10	5	40	30	24
Saint-Gall	23	9	6	8	43	38	24
Nordstern	22	9	4	9	45	43	22
Aarau	22	8	6	8	32	34	22
International	22	7	8	7	31	31	22
Lucerne	22	7	7	8	40	39	21
Zoug	22	6	9	7	33	40	21
Thoune	22	3	10	9	23	44	16
Concordia	22	6	1	15	32	54	13
Schaffhouse	22	3	6	13	28	56	12

Première ligue

Etoile Sporting - Vevey Sports 2-0
Stade Lausanne - Gardy Jonction 0-1

Le championnat des réserves

Fribourg - Lausanne Sports 0-4
U.G.S. - Cantonal 6-2
Brühl - Chiasso 3-3 ; Grasshoppers - Bellinzone 0-4 ; Locarno - Young Fellows 1-2 ; Zoug - Lugano 3-0 (forfait) ; Bâle - Zurich 1-0.

Deuxième ligue

Saint-Imier - La Tour-de-Peilz I, 1-2. (1re finale)
Chaux-de-Fonds II - Couvet I, 1-2.
Fleurier I - Cantonal II, 1-1.
Neuveville I - Fontainemelon I, 1-2.
Yverdon I - White Star I, 2-3.

Troisième ligue

Hauterive I - Dombresson I, 4-1.
Le Parc I - Noirmont I, 1-3.
Saint-Imier II - Noiraigue I, 1-0.

Quatrième ligue

Le Parc IIa - Noirmont II, 4-0.
Corgémont I - Etoile III, 1-1.
Floria Olympic II - Saignelégier I, 4-1.

Juniors B

Cantonal II - Central I, 0-3.

Match amical

Servette - Ujpest Budapest 4-3

Football corporatif

Favag A - Château 0-5.
Câble - Sp. Hôtelière 3-0 forfait.

CHAMPION

La bougie préférée dans le monde entier

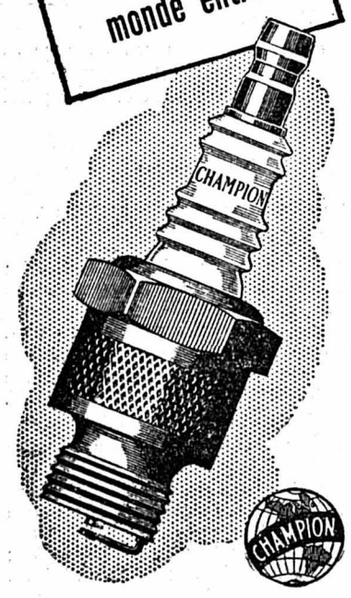

Cantonal joue une mauvaise farce à Bienne

Le dernier du classement devait donner la réplique au premier, à un premier qui a un vif besoin de points, et pourtant la partie est demeurée nulle.

Comment expliquer cette magistrale surprise ? Tout d'abord par les changements apportés dans notre équipe : Gyger et Steffen étaient présents et ils ont accompli un beau travail. Ils ne sont pas encore remis de leurs blessures, ils sont encore convalescents, ce qui ne les empêche pas de donner de l'aplomb à toute l'équipe. Steffen s'est montré entreprenant, quant à Gyger, il dut être prudent, car son genou est fragile. Toutefois, si la commission technique suisse s'avisait de compter sur les services de la défense neuchâteloise pour le match Suisse - Ecosse, elle agirait contre les intérêts de Cantonal, du football suisse et surtout de ces deux joueurs. Seule une préparation régulière et prudente pourra redonner sa véritable valeur à cette fameuse défense.

Mais, à notre avis, le changement décisif fut la réfection de la ligne de demis qui était formée hier de trois hommes travailleurs : Brupbacher, Carcani, Stampfli ; ce furent eux qui contribuèrent principalement à équilibrer les forces... Carcani couvrant un espace considérable et ne mesurant jamais ses efforts, Stampfli qui faisait des débuts prometteurs car il neutralisa totalement le jeune Beuggert et Brupbacher, toujours aggricheur, mais manquant parfois de réussite.

A cela s'ajouta encore un événement heureux : Moulin, remplaçant Courvoisier blessé auquel nous souhaitons un prompt rétablissement, fit une belle partie, il parvint même à retenir un pénalty qui n'était pas « si facile que ça », comme beaucoup se l'imaginent.

La ligne d'avants resta malheureusement le point critique, nous y trouvons toujours le même meneur : Guillaume et les mêmes déficiences. Avant tout, les joueurs ne savent pas se démarquer et ils manquent trop de sens d'anticipation.

L'on ne saurait dire que Cantonal a fait un beau jeu, mais ce dont il faut le féliciter est d'avoir travaillé avec ardeur, courage, acharnement. Le match Cantonal - Bienne risquait de n'être qu'une formalité ennuyeuse, il devint un match équilibré, un des derbies les plus acharnés qui aient opposé les deux teams, une des plus belles parties de la saison.

Chacun connaît la clef des succès de Bienne : une excellente préparation athlétique, un magnifique jeu de tête qui lui confère en quelque sorte la suprématie aérienne et un système de passes simple, classique, assez propre. Ce jeu n'est pas de ceux qui peuvent enthousiasmer et, Hasler mis à part, les joueurs n'ont pas grande imagination. Mais la qualité du football suisse est actuellement si basse que Bienne peut parfaitement réussir. Disons, en outre, à la décharge des Seelandais, que deux joueurs étaient absents : Weibel et Lempen, ce qui amoindrit un peu la ligne d'attaque.

Toujours est-il qu'hier les Biennois ne se trouvèrent guère à l'aise en face de l'opposition neuchâteloise où l'on disputait vigoureusement chaque balle en arrière (dommage qu'en avant l'on n'ait pas pu admirer toujours le même zèle).

Il faut malheureusement déplorer, une fois encore, l'attitude de certains joueurs de Bienne. Wiedmer et Ibach, en particulier, se laissent aller à des incorrections intolérables. Nous n'avons pas compris pourquoi M. Lutz n'a pas expulsé Ibach en seconde mi-temps lorsqu'il porta délibérément un violent coup de pied à Guillaume. Ce sont des gestes qu'il ne faut pas sanctionner par un simple coup franc, ils sont trop dangereux et trop éloignés de l'esprit sportif.

Terminons par un rapide résumé de la partie : au début, l'on fut assez surpris de voir Cantonal menacer les filets biennois et même de voir Jucker dégager à grand-peine du poing un tir superbe de Guillaume. Un arrière biennois commit un hands qui eût pu donner lieu à un pénalty, mais M. Lutz ne le vit pas. Puis le jeu s'équilibra et, à la suite d'une descente faite de courtes passes, Jeanmonod put ouvrir le score à la 16me minute. Dix minutes plus tard, Gyger toucha, involontairement semble-t-il, le ballon de la main et M. Lutz accorda le pénalty. Tiré à mi-hauteur par Hasler, le ballon fut magnifiquement paré par Moulin. Puis Cantonal se mit à prendre le jeu en mains et, pendant de longues minutes, les champions suisses ne purent réagir qu'avec imprécision. A la 26me minute, Gauthey, démarqué, égalisa intelligemment par un tir plongeant. Jusqu'au repos, le jeu fut légèrement à l'avantage des Neuchâtelois. Après le thé-citron, Bienne porta un effort décisif et le siège des filets neuchâtelois fut rude à soutenir. Mais chacun travailla avec cœur. A la 32me minute, Carcani, fatigué par le gros effort qu'il avait fourni, ne marqua pas assez rapidement Ballaman qui put battre Moulin. Cantonal repart à l'attaque et à la 41me minute, reprenant une ouverture de la droite, Dériaz marque un but, rétablissant ainsi un score nul, que nos joueurs ont entièrement mérité de par leurs efforts. Ce dont nous les félicitons.

Les décisions de M. Lutz, arbitre désigné pour les Jeux olympiques, ne nous ont pas toujours convaincu : nous lui reprochons surtout de n'avoir pas réprimé avec sévérité les incorrections biennoises. R. Ad.

Cantonal : Moulin ; Gyger, Steffen ; Brupbacher, Carcani, Stampfli ; Guillaume, Ebner, Unternährer, Gauthey, Dériaz.

Bienne : Jucker ; Rossel, Urfer ; Thomet, Wiedmer, Ibach ; Beuggert, Scholl, Jeanmonod, Hasler, Ballaman.

Football vétérans

Le Parc - Cantonal 0-1.
Chaux-de-Fonds - Le Locle 3-0 forfait.

Le Parc - Cantonal 0-1

Ce match s'est disputé samedi après-midi sur le terrain de la Charrière à la Chaux-de-Fonds. Chez Cantonal Weber remplace Graf. Le terrain n'est pas très bon et le contrôle de la balle est rendu difficile. Dès le début les bleus attaquent et parviendront à marquer à la 18me minute avec l'aide d'un défenseur adverse. Le Parc réagit mais sans succès.

Après le repos la lutte est acharnée, Ferrari alimentera sans cesse ses avants mais aucun but ne récompensera son effort. La victoire de Cantonal est amplement méritée.

La finale de la coupe de France

La finale de la coupe de France a opposé, dimanche, au stade de Colombes, l'équipe de première division de Lille à l'équipe de deuxième division de Lens. A quelques minutes de la fin, le score était toujours nul 2 à 2. On croyait aux prolongations lorsque, quatre minutes avant la fin du match, Baratte parvint à donner l'avantage à ses couleurs. Lille remporte donc la coupe.

La ligue nationale a siégé à Neuchâtel

Aimablement reçus par M. Cachelin, président du F. C. Cantonal, les délégués des clubs de ligue nationale de l'A.S.F.A. ont assisté, samedi, à Neuchâtel, à une assemblée extraordinaire dont les débats ont été dirigés par M. Fred. Geiner.

En ouvrant les débats, le président Greiner a salué la présence de MM. Thommen et Wiederkehr, président et vice-président du comité de football, Luder, président de la C. T., Walker, président de la commission des arbitres, Stalder, du comité de football, Krebs, ancien président central, et Gassmann, président de la commission des transferts.

Le Dr Kocher, du G .C., a présenté alors, article par article, le projet des nouveaux statuts de la section de football. Ces statuts ont été adoptés dans l'ensemble hormis quelques modifications qui seront demandées par la ligue nationale. Citons une nouvelle répartition des voix, soit 31 à la ligue nationale, 31 à la première ligue et 55 à la ZUS, la limitation à 4 du nombre des personnes formant le bureau du comité de football.

Les délégués se sont penchés ensuite sur les articles du projet du règlement de jeu, règlement qui a été mis en vigueur provisoirement et qui doit entrer en vigueur définitivement au début de la saison 1948-1949. Tout comme les statuts, le règlement de jeu a été adopté dans son ensemble. Quelques discussions ont eu lieu, M. Cachelin a demandé que le délai d'attente soit d'un mois seulement pour les transferts de joueurs avec accord des deux clubs. Mais, pour le moment, le règlement reste inchangé, c'est-à-dire que les délais d'attente vont de trois à vingt-quatre mois.

Le troisième point de l'ordre du jour était l'examen des statuts de la ligue nationale. Paul Ruoff, l'excellent secrétaire de la ligue nationale, présenta les articles les uns après les autres. Les délégués décidèrent alors qu'en principe, la saison débuterait toujours avec le dernier dimanche d'août. Les statuts sont adoptés.

La ligue nationale a examiné le règlement de la coupe suisse et elle renoncera à demander que les premiers tours aient lieu en fin de saison. Les délégués refusèrent ensuite de discuter le cas Zapella (match de finale Chaux-de-Fonds-Granges), admirent que les juniors pourraient être licenciés autorisèrent les clubs à verser des primes maximales de 20 francs pour les matches amicaux et fixèrent la prochaine assemblée, soit le 21 août prochain à Macolin.

HOCKEY SUR TERRE

Young Sprinters et Stade-Lausanne II b font match nul 1 à 1

Après que les juniors neuchâtelois eurent battu par 1 but à 0 les jeunes équipiers du Stade Lausanne, leurs aînés s'alignaient hier sur le même stade de Vidy, à Lausanne, face à l'équipe réserve des fameux champions suisses.

Stade Lausanne avait certainement une formation de valeur, qui semblait vouloir disposer de Young Sprinters dans les premiers moments. Mais très rapidement, ces derniers reprirent le dessus. Ce fut le début d'une série invraisemblable de situations épiques devant les bois stadistes, et un seul but devait récompenser maigrement ces efforts constants ; but magnifique, au reste, qui était la conséquence d'une descente de style Cattin II - Wey, conclue par ce dernier. Une des seules contre-attaques vaudoises aboutit à l'égalisation.

La deuxième période de jeu vit les Neuchâtelois tenter tous les efforts pour s'assurer une victoire qui devait leur revenir. Parfois imprécis, souvent retenus dans des conditions incroyablement chanceuses, tous les essais des Young Sprinters furent vains et laissèrent peu satisfaits les joueurs suivants :

Terzi ; Olivieri, Perrottet ; Clot, Favre, Cattin I ; Bianchi, Cattin II, Wey, Glauser. G. O.

TENNIS

T. C. Mail - T. C. Cernier

Dimanche, le T. C. Mail recevait le T. C. Cernier en une rencontre amicale. Après des parties disputées dans le meilleur esprit sportif, le T. C. Mail a gagné 8 parties alors que le T. C. Cernier en enlevait 6.

CYCLISME

Le championnat du Vélo-club de Neuchâtel

Hier matin, le Vélo-club de notre ville organisait une course de 72 km., dont le parcours était le suivant : Neuchâtel - Coffrane - Fleurier - Corcelles - Colombier - Neuchâtel.

Voici le classement : 1. Ernest Lœffel, 2 h. 17' 11", 1er amateur ; 2. Francis Graenicher, 1er junior ; 3. André Sbeghen, 1er débutant ; 4. Mario Brugnoni ; 5. Pierre Pfasffli ; 6. Alfred Sbeghen ; 7. Marc-André Muller ; 8. Michel Roulet ; 9. Armando Lotti ; 10. Innoncente Giovanelli ; 11. Walter Nievergelt ; 12. Maurice Geiser ; 13. Jean-Pierre Burkhardt ; 14. Gaston Jeanrenaud ; 15. René Haefliger ; 16. Jacques Reymond ; 17. Samuel Paris ; 18. Emile Jeanrenaud.

Prix de la montagne à la Clusette : 1. M. Brugnoni ; 2. P. Pfaeffli ; 3. E. Lœffel ; 4. André Sbeghen ; 5. F. Graenicher ; 6. Alfred Sbeghen ; 7. M. Roulet ; 8. M. Muller ; 9. I. Giovanelli ; 10. A. Lotti.

COURSE DES JEUNES : Neuchâtel - Coffrane - Clusette - Corcelles - Colombier - Neuchâtel : 1. Jacques Rey, 1 h. 31' 13" ; 2. Pierre Schenk ; 3. Max Schenk ; 4. Marcel Fallet.

Prix de la montagne aux Grattes : 1. Marcel Fallet ; 2. Jacques Rey ; 3. Max Schenk ; 4. Pierre Schenk.

LUTTE

Le 3me championnat neuchâtelois de lutte libre

(c) Cette importante manifestation s'est déroulée dimanche au Locle, au stade des Jeannerets. Voici les principaux résultats :

Poids coqs : 1. Baudin Francis, Vignoble, couronné ; 2. Guerry Marcel, le Locle.

Poids plumes : 1. Saas Jean, le Locle, couronné ; 2. Ruchat Emile, Vignoble, couronné.

Poids légers : 1. Ernst Meinrad, Vignoble, couronné ; 2. Gmur Werner, Vignole, couronné.

Poids welters : 1. Schweizer Hans, Chaux-de-Fonds, couronné ; 2. Buchel Willy, Vignoble, couronné.

Poids moyens : 1. Girardin Ernest, Chaux-de-Fonds, couronné ; 2. Gutknecht Robert, Vignoble, couronné.

Poids mi-lourds : 1. Stuck Paul, Neuchâtel, couronné ; 2. Walther Edgar, Val-de-Travers.

Poids lourds : 1. Graf César, Val-de-Travers, couronné ; 2. Gretillat Jean-François, Vignoble.

GYMNASTIQUE

A la société « Etoile sportive »

En avril, la Société de gymnastique pupilles « Etoile sportive » de Neuchâtel, accompagnée de sa section de handball ainsi que de quelques accordéonistes et parents, s'est déplacée à Pontarlier pour y participer à une kermesse-vente de charité organisée par la paroisse, et dont le bénéfice devait être versé en faveur des Ecoles libres.

Après le dîner, on se réunit au Théâtre où nos pupilles devaient donner une première représentation. Celle-ci eut lieu devant une foule enthousiaste et sympathique qui s'entassait dans la salle beaucoup trop petite pour cette occasion.

Devant le succès obtenu par nos jeunes gymnastes, il fallut donner vers 17 h. une deuxième représentation au cinéma Rex. A l'entracte de la séance cinématographique, le curé de Pontarlier fit une courte allocution pour présenter l'Etoile sportive, puis eut lieu la séance récréative. Après quoi et à la demande générale, il fallut accepter de donner une troisième séance qui eut lieu à nouveau devant une salle comble. La kermesse a obtenu, un peu grâce à la participation de l'Etoile sportive, un immense succès et a pu verser au Fonds des écoles libres une somme très importante. T. R. B.

Agents généraux : BARBEZAT & Co, Fleurier (Neuchâtel)

Les élections communales en pays neuchâtelois

BREFS COMMENTAIRES

Il y a quatre ans, dans nos premiers commentaires sur les élections communales, nous enregistrions un «coup de barre à gauche», non seulement parce que les socialistes s'implantaient dans plusieurs villages où ils n'avaient jusque-là aucun élu, mais parce que les popistes faisaient leur apparition aux Montagnes et les travaillistes à Neuchâtel.

Aujourd'hui, sans trop nous avancer et après un premier aperçu sur les résultats, nous pouvons dire que le phénomène inverse s'est produit. Les partis radical et libéral raffermissent leurs positions, le premier surtout récupère en grande partie les pertes essuyées naguère. Au fond, nous sommes une bien sage démocratie ! Comme l'Angleterre, nous subissons la loi de l'oscillation politique entre deux principales tendances !

Le phénomène que nous soulignons est surtout visible dans les villes. Au Locle, le P.P.N. devient le plus fort parti avec vingt sièges, presque la majorité absolue ; tandis que les socialistes qui l'avaient perdue à un mandat près en 1944, reculent encore et ne reviendront que seize à l'hôtel de ville. Les popistes n'y gagnent rien, puisque, eux aussi, sont en régression : cinq au lieu de six.

A la Chaux-de-Fonds, le recul socialiste est un peu moins marqué (dix-huit au lieu de vingt). Le P.O.P. s'empare d'un de ces mandats perdus (sept au lieu de six) et les radicaux font un bond de trois sièges, passant de sept à dix. Le Rassemblement national, qui comptait huit élus, en a aussi fait les frais, puisque ses deux tronçons, libéraux et progressistes, n'auront chacun que trois sièges, comme c'était le cas, du reste, en 1940.

A Neuchâtel-ville, la victoire des radicaux, avec quinze élus, est incontestable : quatre cents listes et trois sièges de plus. Les libéraux couchent confortablement sur leurs positions, avec dix conseillers généraux. Les socialistes en perdent un, avec une diminution de cinquante listes seulement. Les travaillistes sont les vaincus de l'affaire, reculant de huit à six (et encore grâce aux «restes») et de sept cent une listes à quatre cent soixante-trois. Pas plus qu'en 1944, nos communisants n'atteignent le quorum. A relever le grand nombre de listes manuscrites (deux cent cinquante-neuf contre cinquante-quatre) : l'électeur tient à s'affirmer !

Au hasard d'un tour d'horizon dans le canton, nous notons une avance radicale au Landeron, à Valangin, à Marin, à Bevaix, à Cortaillod, à Couvet (où les indépendants disparaissent), à Saint-Blaise ; une avance socialiste à Hauterive, Auvernier, Colombier, Fleurier, Fontainemelon, Cernier, la gauche reculant, par contre, au Landeron, à Marin, à Cortaillod, à Corcelles (où le Ralliement, seul de son espèce désormais dans le canton, garde ses seize sièges). Quant aux gains et aux pertes des libéraux, d'une façon générale, ils semblent s'équilibrer à travers les communes. Le P.O.P. enfin, qui se présentait dans quelques villages, ne l'emporte qu'aux Verrières, avec trois sièges.

On le voit, dans l'ensemble, ce n'est pas la révolution... En cette année du Centenaire, le citoyen neuchâtelois fait montre de mesure et de stabilité !

R. Br.

La répartition des sièges à Neuchâtel

Radicaux	**15**	**(12)**
Libéraux	**10**	**(10)**
Socialistes	**10**	**(11)**
Travaillistes	**6**	**(8)**

Le P.O.P. n'a pas obtenu le quorum.

Les listes obtenues au chef-lieu par les différents partis

Neuchâtel	Compactes	Panachées	Total	1944
Listes radicales	777	504	1281	953
Listes libérales	558	348	906	868
Listes socialistes	697	139	836	862
Listes travaillistes	312	151	463	701
Listes du parti ouvrier	255	27	282	246
Bulletins manuscrits	259	—	259	54
Listes nulles	42	—	42	252
		Total	4069	3936

Serrières	Compactes	Panachées	Total	1944
Listes radicales	130	64	194	137
Listes libérales	38	17	55	54
Listes socialistes	101	17	118	110
Listes travaillistes	39	20	59	84
Listes du parti ouvrier	21	—	21	31
Bulletins manuscrits	—	—	24	6
Listes nulles	—	—	—	—
		Total	471	422

La Coudre	Compactes	Panachées	Total	1944
Listes radicales	52	21	73	45
Listes libérales	37	13	50	31
Listes socialistes	51	21	72	44
Listes travaillistes	28	22	50	18
Listes du parti ouvrier	20	2	22	17
Bulletins manuscrits	—	—	6	6
Listes nulles	—	—	4	—
		Total	277	161

Total Neuchâtel-Serrières-la Coudre : 4817. Participation au scrutin : 60 %.

★ Les électeurs obwaldiens ont repoussé par 2255 voix contre 1711 la nouvelle constitution cantonale et accepté la loi d'introduction à l'A. V. S. par 2049 oui contre 1813 non.

Le tirage de la Loterie romande

Le tirage de la Loterie romande a eu lieu samedi à Jussy dans le canton de Genève. Voici les résultats, mais seule la liste officielle fait foi :

15,000 lots de dix francs : tous les billets se terminant par 6.

3000 lots de vingt francs : tous les billets se terminant par 07, 83.

1500 lots de vingt-cinq francs : tous les billets se terminant par 22.

450 lots de quarante francs : tous les billets se terminant par 605, 667, 094.

150 lots de cent francs : tous les billets se terminant par 0455, 3859, 3342, 8951, 6329, 7140, 0970, 0169.

30 lots de deux cents francs : tous les billets se terminant par 0307, 9367.

20 lots de trois cents francs : tous les billets suivants : 872.374, 929,144, 904,908, 867,357, 940.480, 929,702, 923,901, 918,320, 941,490, 993,680, 866,435, 918,232, 910,532, 970,592, 946,581, 857,080, 919,797, 876,914, 879,505, 978,102.

13 lots de cinq cents francs : tous les billets suivants : 891,141, 853,011, 937,150, 978,420, 970,533, 874,558, 882,594, 978,919, 990,483, 926,886, 908,483, 946,463, 879,828.

10 lots de mille francs : tous les billets suivants: 919,896, 955,516, 858,396, 859,635, 951,846, 947,148, 872,932, 921,397, 970,011, 872,959.

5 lots de deux mille francs, les billets suivants: 898,750, 982,718, 928,097, 889,646, 923,239.

2 lots de cinq mille francs, les billets suivants : 927,181, 959.073.

1 lot de dix mille francs, le No 944,394.

1 lot de cinquante mille francs, le No 924,079.

2 lots de consolation de cinq cents francs, les Nos 924,078, 924,080.

Daniel Perret a été condamné à mort

Nous avons annoncé que la Cour de justice de la Seine a vu comparaître ces derniers jours l'ancien journaliste suisse Daniel Perret, accusé d'espionnage au profit de l'Allemagne et de dénonciation de patriotes ayant entraîné pour plusieurs de ceux-ci la déportation ou la mort. Daniel Perret a été condamné à la peine capitale.

★ La dernière conférence internationale des horaires a décidé de détacher dès le 9 mai 1948, la rame suisse du Nord-Express, c'est-à-dire de la conduire indépendamment de ce train sur le parcours Copenhague-Hambourg. Les voitures du train qui s'appellera désormais «Scandinavie-Suisse-Express» circuleront jusqu'à Zurich et Lucerne. Ce train mettra 46 heures pour parcourir la distance d'Oslo à Bâle.

CARNET DU JOUR

Rex : 20 h. 30, Bach détective.
Studio : 20 h. 30, Narcose.
Apollo : 20 h. 30, Boomerang.
Palace : 20 h. 30, M. Verdoux.
Théâtre : 20 h. 30, La falaise mystérieuse.

C'est un anti-douleur d'une grande efficacité. Contre les douleurs articulaires dans de nombreux cas, les

POUDRES KAFA

ont fait merveille. — Pourquoi ne les essaieriez-vous pas?

Ayez KAFA sur vous toujours et partout, votre protecteur contre ces douleurs.

Indiquées contre: migraines, névralgies, maux de tête, maux de dents, fièvre, courbature, sciatique.

La boîte de 10 poudres fr. 1.50.
En vente dans toutes les Pharmacies.
Dépôt général: Pharmacie Principale, Genève.

DERNIÈRES DÉPÊCHES DE LA NUIT

Au congrès du M.R.P.

TOULOUSE, 9 A.F.P. — M. Robert Schuman, président du Conseil, a pris la parole au congrès du M.R.P. qui se tient à Toulouse ; il a évoqué l'œuvre de redressement financier entreprise depuis son arrivée au pouvoir et conclut :

Le gouvernement ne poursuit pas sa tâche dans le seul désir de durer, mais dans celui de réussir. Si nous avons duré, c'est que nous avons réussi. (Longs applaudissements.)

M. Maurice Schumann est réélu président

M. Maurice Schumann a été réélu président national du Mouvement républicain populaire (M.R.P.) par 1063 mandats sur 1069 exprimés. Le congrès a également réélu M. André Colin, secrétaire général.

Il ne faut pas céder au «vertige» déclare M. Bidault

TOULOUSE, 10 (A.F.P.). — A l'occasion du débat de politique extérieure qui formait, dimanche après-midi, l'objet principal de la dernière séance du congrès national du M.R.P., M. Georges Bidault, ministre des affaires étrangères, a prononcé un discours, il a déclaré notamment :

Nous avons toujours souhaité la paix, mais jamais la paix sans liberté, c'est pourquoi nous avons toujours défendu tout ce qui tendait à organiser la sécurité des peuples.

En ce qui concerne le problème allemand, M. Bidault a précisé de nouveau que le gouvernement français était opposé à la reconstruction d'un Reich uni et centralisé, mais qu'il n'entendait pas interdire au peuple allemand, le plein exercice des libertés humaines.

En parlant enfin de la situation actuelle dans le monde, le ministre affirme :

Si grave que puisse être votre sentiment d'inquiétude, il ne faut pas céder au vertige qui entraîne dans l'abîme, mais garder la tête froide. Nous veillerons à assurer a sécurité par les garanties contractuelles et mondiales que représente, en dépit de ses imperfections, l'O.N.U. ».

Vers une grève des cheminots aux Etats-Unis

WASHINGTON, 9 (Reuter). — Les pourparlers en vue d'éviter le déclenchement de la grève des 190.000 cheminots fixée à mardi prochain, entamés par John Steelman, expert des questions du travail à la Maison-Blanche, avec les délégués des compagnies de chemins de fer, ont échoué.

Précisions sur les exécutions en Grèce

ATHÈNES, 9 (Reuter). — M. Constantin Rendis, nouveau ministre grec de la justice, a déclaré dimanche que les critiques parues dans la presse étrangère sur les exécutions en Grèce pourraient encourager les rebelles à commettre de nouveaux crimes contre des hommes politiques et la population civile.

Le gouvernement Sophoulis a amnistié 4000 rebelles qui ont déposé les armes. Quelque 1400 personnes, qui avaient été déportées sur les îles grecques ont été libérées. M. Rendis a ajouté qu'un total de 2691 personnes ont été reconnues coupables par les tribunaux d'avoir commis des crimes au cours du soulèvement de 1944 et même avant. Pour 500 cas, le recours en grâce a été rejeté.

Pendant le règne de M. Ladas, au ministère de la justice, le nombre des condamnés à mort exécutés s'est élevé à 157. Trois cents sentences capitales restent à exécuter. Depuis lors, 51 condamnations à mort ont été exécutées. Il ne s'agissait aucunement de représailles.

Pas de candidats de l'opposition en Tchécoslovaquie

PRAGUE, 9 (Reuter). — Le délai fixé pour le dépôt des listes électorales pour la consultation populaire du 30 mai expire lundi à midi, mais jusqu'ici aucune liste d'opposition n'a été remise à la chancellerie. Dans la plupart des 28 districts électoraux, une liste unifiée du Front national dominé par les communistes a été adoptée. Ces listes permettront aux communistes de disposer du 70 % des sièges au nouveau parlement.

Le secrétaire général du parti communiste M. Rudolf Slansky a déclaré samedi que tous les Tchèques et les Slovaques se prononceront pour la liste unifiée. Ainsi, l'opposition réactionnaire sera dans l'impossibilité de présenter une seule liste. (Réd. — Devant ces énormités, tirons le rideau... de fer.)

EN BELGIQUE

Vers de nouvelles élections ?

BRUXELLES, 9 (Reuter). — Les observateurs politiques considéraient dimanche que le seul moyen de résoudre la crise ministérielle serait de dissoudre le parlement et de procéder à de nouvelles élections dans les quarante jours.

L'ordre de « cesser le feu » a été donné samedi à midi à Jérusalem

HAÏFA, 9 (Reuter). — L'ordre de cesser le feu a été donné samedi à midi à Jérusalem, selon la décision prise vendredi à Jéricho, entre Britanniques et Arabes. Les négociations en vue d'un armistice durable dans la Ville sainte ont commencé hier.

Un porte-parole de l'Agence juive a déclaré que les conditions sionistes pour un armistice durable à Jérusalem comprennent entre autres choses : Libre circulation de Tel-Aviv au Mur des Lamentations dans la vieille ville de Jérusalem et déportation de Jérusalem de tous les Arabes étrangers.

Le commandant en chef de l'armée arabe de libération démissionne

LE CAIRE, 9 (A.F.P.). — La démission d'Ismail Safouat Pachat, commandant en chef de l'armée arabe de libération de la Palestine, est annoncée par la presse égyptienne qui s'abstient de commentaires.

Quatre-vingt mille travailleurs font la grève de la faim en Basse-Saxe

HANOVRE, 9 (AFP). — Les grèves de la faim auxquelles participent actuellement en Basse-Saxe plus de 80,000 travailleurs doivent en principe prendre fin mercredi prochain, telle est la décision qui vient d'être prise par 266 voix contre 67 au cours d'une réunion des délégués syndicaux tenue samedi à Hanovre.

En attendant, les 9300 employés de la municipalité de Hanovre et des services publics se joindront lundi aux grévistes, de sorte que la ville, ainsi que 28 communes des environs seront sans eau, sans gaz, sans électricité, sans journaux ni transports en commun lundi et mardi.

Paris a célébré hier les fêtes de la victoire

PARIS, 9 (A.F.P.). — Dès 9 heures, dimanche matin, un public nombreux est massé de chaque côté des Champs-Elysées attendant l'arrivée du président de la République et le défilé militaire qui a eu lieu dans le cadre des fêtes en l'honneur de Jeanne d'Arc et de la victoire.

A 10 h. 30, le cortège présidentiel débouche lendement. Le président de la République, accompagné du général de Lattre de Tassigny, inspecteur général de l'armée, et du général Chouteau, gouverneur militaire de Paris, passe en revue les troupes au milieu des applaudissements et remet neuf drapeaux et étendards aux régiments récemment créés.

M. Vincent Auriol gagne ensuite la tribune officielle et le défilé militaire commence, sous les vivats de la foule. Les écoles de cadres sont particulièrement remarquées. A 11 h. 30, le défilé prend fin. Les troupes vont se disloquer sur la place de la Concorde et la voiture du président de la République, entourée des motocyclistes à crispins blancs, regagne le palais de l'Elysée, pendant que la musique de la Garde républicaine exécute la sonnerie « Aux champs ».

Les bourgmestres allemands demandent de la compréhension !

COLOGNE, 9. — La conférence des bourgmestres des villes de Cologne, Brunschwig, Hambourg, Stuttgart, Francfort, Munich et Berlin ont adressé le 8 mai un appel aux citoyens de toutes les villes allemandes à l'occasion du 3me anniversaire de la fin des hostilités.

L'appel conclut en ces termes :

Si nous sommes résolus à travailler à la restauration des valeurs morales et à la création d'un nouvel ordre social, nous permettrons à nos adversaires de marquer mieux leur compréhension à notre égard et de nous apporter la paix dont nous avons besoin.

Le Tour de Romandie

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Résultats de la demi-étape : 1. Bresci, Italie, les 189 km. en 5 h. 58' 10" ; 2. Baito, Italie, même temps ; 3. Syen, Hollande, même temps ; 4. Charly Guyot, Suisse, 5 h. 59' 50" ; 5. Ferdinand Kubler, Suisse ; 6. Freivogel, Suisse ; 7. Michel Gual, Espagne ; 8. Lambrechts, Hollande ; 9 .Brignole, Italie ; 10. Croci-Torti, Suisse ; 11. Janssen, Hollande ; 12. Rodriguez, Espagne ; 13 .Aeschlimann, Suisse ; 14. Goldschmidt, Luxembourg ; 15. Mathias Clemens, Luxembourg ; 16. Hans Nœtzli, Suisse ; 17. Koblet, Suisse ; 18. Lanz, Suisse ; 19. Tarchini, Suisse ; 20. van der Zanden, Hollande.

Le critérium

La deuxième partie de la dernière étape n'est pas du tout du goût des coureurs. Nous comprenons fort bien les soucis financiers des organisateurs, mais au point de vue sportif, ces tours de circuit n'ont aucun sens. Ils constituent même un danger pour les coureurs fatigués. Les péripéties du critérium n'ont guère d'intérêt.

Mentionnons simplement qu'après quelques tours le Suisse Hugo Koblet a démarré et dans une belle forme, a réussi à prendre deux tours d'avance. Seuls, Schutz, Tarchini, Lanz, Rodriguez, G. Weilenmann et Benadetti ont repris un tour. Ainsi Koblet remporte la deuxième et dernière demi-étape de ce Tour.

Classement : 1. Hugo Koblet, Suisse, les 70 km. en 2 h. 07' 48" ; 2. Schuetz, Suisse, 2 h. 9' 52" ; 3. Pietro Tarchini ,Suisse ; 4. Lang, Suisse ; 5. Rodriguez, Espagne ; 6. G. Weilenmann, Suisse ; 7. de Benedetti, Italie ; 8. Huser, Suisse ; 9. Bresci, Italie ; 10. Sommer, Suisse ; 12. van der Zande, Hollande ; 13. Syen, Hollande, puis un peloton 14me ex-aequo avec Ferdi Kubler, Suisse, Goldschmidt, Luxembourg, Lambrechts, Hollande et Janssen, Hollande. — Mathias Clemens, Luxembourg, s'est classé 24me en 2 h. 14'. Le Luxembourgeois a été victime, au début de la course, d'une chute.

Considérations

Le deuxième Tour de Romandie, organisé à la perfection malgré les soucis causés aux organisateurs par un recrutement difficile de grands ténors, a remporté un succès considérable. Au point de vue sportif, les coureurs ont reconnu que le parcours était très difficile. Ces difficultés provenant du terrain en montagnes russes qui brisait la cadence.

Tout en déplorant encore une fois l'absence de coureurs cotés, des Français en particulier, nous nous plaisons à relever que la lutte a été acharnée et c'est ce qui fut l'attrait de ce Tour de Romandie.

E. Amiguet.

Classement général final

1. Ferdi Kubler, Suisse, 28 h. 14' 14" ; 2. Goldschmidt, Luxembourg, 28 h. 18' 11" ; 3. M. Clemens, Luxembourg, 28 h. 20' 33" ; 4. Bresci, Italie, 28 h. 21' 57" ; 5. Lambrechts, Hollande, 28 h. 23' 57" ; 6. Janssen, Hollande, 28 h. 24' 10" ; 7. Croci-Torti, Suisse, 28 h. 26' 52" ; 8. Charly Guyot, Suisse, 28 h. 28' 29" ; 9. Baito, Italie, 28 h. 28' 58" ; 10. G. Aeschlimann, Suisse, 28 h. 29' 39" ; 11. B. Ruiz, Espagne, 28 h. 37' 28" ; 12. Hugo Koblet, Suisse, 28 h. 40' 19" ; 13. P. Tarchini, Suisse, 28 h. 40' 34" ; 14. R. Lang, Suisse, 28 h. 45' 27" ; 15. Syen, Hollande, 28 h. 45' 40" ; 16. Van der Zande, Hollande ; 17. Schuetz, Suisse ; 18. Brignole, Italie ; 19. Lanz, Suisse ; 20. Sommer, Suisse ; 21. Rodriguez, Espagne ; 22. Nœtzli, Suisse ; 23. Huser, Suisse ; 24. Freivogel, Suisse ; 25. G. Weilenmann, Suisse ; 26. Della Chiesa, Suisse ; 27. Michel Gual, Espagne ; 28. de Benedetti, Italie ; 29. Primo Zucotti, Italie.

Dans une des plus belles épreuves cyclistes suisses, le

«TOUR DE ROMANDIE»

929 km. en quatre étapes, du 6 au 9 mai

où une élite de champions européens se rencontraient, la marque neuchâteloise

ALLEGRO

a remporté de magnifiques lauriers :

1re dans l'étape le Locle-Genève, 189 km. avec Bresci, en 5 h. 58 min. 10 sec.

2me dans l'étape Montana-Porrentruy, 281 km., avec Bresci, en 8 h. 51 min. 25 sec.

2me au classement général intermarques, avec Bresci, Croci-Torti et Tarchini.

La bicyclette **ALLEGRO**, fabriquée à Neuchâtel, reste toujours la marque aimée des champions

Magasin de vente : A. GRANDJEAN
Saint-Honoré 2, NEUCHATEL

Dimanche oratoire en Suisse

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. Rubattel, à l'Union suisse des arts et métiers, parle contre la toute-puissance de l'Etat

GENÈVE, 8. — Parlant devant l'assemblée ordinaire des délégués de l'Union suisse des arts et métiers, à Genève, samedi, le conseiller fédéral Rubattel, chef du département de l'économie publique, a dit entre autres choses que le temps que nous vivons est celui des préoccupations majeures ; ce que les hommes remettent en discussion ce sont des principes : la toute-puissance de l'Etat opposée à la liberté de l'individu, une civilisation, d'inspiration mécanique, opposée à une autre civilisation modelée celle-là sur la diversité des hommes et l'élan de la personne.

La victoire de la toute-puissance de l'Etat donnerait, inévitablement, le signal d'un bouleversement qui neutraliserait l'effort persévérant de notre peuple vers des formes nouvelles de vie communautaire.

Pour l'organisation professionnelle

Parlant de l'activité des organisations professionnelles, l'orateur a remarqué :

L'expérience prouve que l'on ne se sert bien soi-même qu'en servant bien, aussi, les autres ; que l'on ne peut à la longue défendre des intérêts professionnels respectables qu'en associant à cette défense tous les hommes du métier; que l'on risque de tout perdre en voulant tout garder; que la sagesse et la raison parlent clairement en faveur d'une revision des rapports entre les divers éléments également indispensables à la prospérité nationale et à l'efficacité de la résistance morale du pays.

Le temps des privilégiés est révolu

Il est des prophètes de malheur qui courent le monde en proclamant l'inutilité de l'effort, l'implacable puissance de l'argent et la condamnation des humbles à une dépendance sans espoir. Or, cela est faux. S'il fut un temps où seuls quelques privilégiés pouvaient accéder aux postes de commande d'une entreprise grande ou petite, ce temps est révolu

L'un des devoirs les plus impérieux, à caractère social le plus accentué, qui s'imposent à vous — comme à d'autres — consiste à faciliter l'ascension des jeunes issus de familles modestes, à sortir du lot, le plus rapidement possible, les salariés promis à un avenir peut-être brillant. Les sociétés ne vivent pas des siècles sur le fonds de ce que l'on appela, un temps, d'une expression aussi brève que superficielle, les deux cents familles ; elles vivent du renouvellement ininterrompu des élites, de la montée des uns et du déclin des autres, en un mot, de la mise en valeur et en place des meilleurs, au sens complet du terme.

L'orateur fit entendre à cette occasion que les Chambres fédérales seront prochainement saisies d'un projet qui permettra de renforcer une institution utile entre toutes : le cautionnement artisanal.

M. J. Hotz et la politique commerciale du pays

GENÈVE, 9. — M. J. Hotz, ministre plénipotentiaire, directeur de la division fédérale du commerce, a fait un exposé sur la politique commerciale de la Suisse à la même assemblée de l'Union suisse des arts et métiers. « Depuis la fin de la guerre en Europe, a-t-il dit, la Suisse a conclu quatre-vingts accords économiques avec vingt-trois Etats. »

« L'approvisionnement de notre pays s'est amélioré sous l'empire des nouveaux accords de paiement conclus avec l'étranger. Le contingentement des exportations décrété par le Conseil fédéral a pour mission d'adapter le volume de nos exportations aux possibilités de paiement existantes. Le Conseil fédéral et le parlement estiment, en revanche, que la période des ouvertures de crédit doit être considérée comme close et qu'à l'avenir les accords devront prévoir l'équilibre des paiements sans l'ouverture de nouveaux crédits.

« Sur le plan de l'économie extérieure, la Suisse envisage très sérieusement le problème que pose une collaboration loyale et effective. C'est ainsi que la Suisse, dans l'intérêt même du relèvement économique de l'Europe, a consenti à ouvrir à de nombreux pays des crédits pour une somme de 800 millions de francs. S'inspirant de l'esprit du plan Marshall, la Suisse a pratiquement supprimé toutes les restrictions à l'importation affectant les produits industriels et a adapté aux circonstances les mesures propres à protéger l'agriculture. C'est là une des mesures les plus importantes et les plus heureuses prises par le Conseil fédéral pour maintenir le pouvoir d'achat du franc suisse.

Nous encouragerons également les efforts visant à réduire les droits d'entrée excessifs. Il ne nous paraît pas indiqué à l'heure actuelle de renforcer notre protection à l'importation par la promulgation de nouvelles mesures de défense. Si des symptômes de crise devaient se manifester dans certaines industries ou entreprises, on pourrait, sans grandes difficultés dans la plupart des cas, transférer les sans-travail dans d'autres secteurs qui souffrent encore de pénurie de main-d'œuvre.

La résolution de la Chambre suisse des arts et métiers

Contre l'impôt direct

GENÈVE, 9. — La Chambre suisse des arts et métiers, dans ses séances des 7 et 8 mai à Genève, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1. L'Union suisse des arts et métiers est disposée à collaborer à l'élaboration d'une législation sur le travail. Toutefois, elle ne pourra se rallier qu'à un projet de loi tenant compte équitablement des besoins de l'économie et s'inspirant aussi à l'égard des employeurs et non seulement des ouvriers des principes de l'équité et de la sécurité juridique.

En outre, les arts et métiers demandent qu'un large champ d'action soit réservé dans la future législation à l'entente directe et librement consentie des associations patronales et ouvrières.

2. En matière de réforme des finances fédérales, la Chambre suisse des arts et métiers est d'avis, conformément aux récentes décisions de la commission du Conseil des Etats, qu'une solution faisant abstraction de l'impôt d'amortissement est possible, grâce à de sérieuses économies et à une juste évaluation des recettes.

3. La Chambre suisse des arts et métiers considère comme indispensable une participation active de l'artisanat et du commerce à la politique commerciale suisse.

Communiqués

Un concert donné par le Chœur hongrois du Collegium de Debrecen

Ce remarquable chœur mixte, fort de 80 exécutants, donnera un unique concert à la Salle des conférences, le 12 mai. Direction : Imre Csenki. Au programme, œuvres spirituelles, chants populaires hongrois, madrigaux, chants populaires divers.

Emissions radiophoniques

Lundi

SOTTENS et télédiffusion : 7.10, le salut musical. 7.15, inform. 7.20, musique de ballet. 11 h., émission commune, œuvres de Moussorgski et Borodine. 11.50, chansons et refrains modernes. 12.15, musique légère. 12.29, l'heure. 12.30, Tannhäuser : ouverture, Richard Wagner. 12.45, inform. 13 h., « Avec le sourire », par Ruy Blag. 13.05, nouveautés gramophoniques. 13.20, les chansons de la voisine. 13.35, Rhapsodie de Rachmaninov, pour piano et orchestre. 16.10, l'anglais par la radio. 16.29, l'heure. 16.30, musique classique. 17.30, poèmes de Marcel Aimé. 17.45, mélodies de Gabriel Fauré. 17.55, les dix minutes des sociétés chorales. 18.05, jazz authentique. 18.30, une femme vous parle de ses souvenirs de voyages. 18.40, la boîte à musique, audition-concours. 18.55, reflets d'ici et d'ailleurs. 19.15, inform. 19.25, la voix du Monde. 19.40, ensemble romand de musique légère. 20 h., la pièce policière : Crime au clair de lune. 21 h., première de la grande semaine du jazz. 22 h., chronique des institutions internationales. 22.15, inform. 22.20, suite de la semaine du jazz de Paris.

BEROMUNSTER et télédiffusion : 6.50, musique légère. 11 h., émission commune de Sottens. 12.15, mazurkas, Chopin. 12.40, Paris-Londres, concert. 13.25, en passant. 13.30, œuvres pour chant et piano. 16.30, de Sottens, concert. 18 h., concert par le Chœur des aveugles de Bâle. 18.30, l'orchestre C. Dumont. 20 h., le disque de l'auditeur. 20.30, la pièce policière. 21.15, chants de Schumann. 21.55, disques.

A NEUCHATEL ET DANS LA RÉGION

Comment est né le nouveau projet de loi sur la fermeture des magasins durant la semaine

Nous avons déjà publié le texte de la loi soumise à l'approbation du Grand Conseil concernant la fermeture des magasins pendant la semaine. Il est intéressant de connaître comment ce projet a pris corps.

La Fédération neuchâteloise des sociétés de détaillants, par ses requêtes, a exposé au Conseil d'Etat les difficultés qu'elle rencontrait en ce qui concerne l'observation, par la généralité des commerçants d'une même branche d'activité, des décisions prises par les associations professionnelles en vue de fermer les magasins de détail une demi-journée par semaine, décisions qui répondent cependant à l'évolution sociale et permettent au personnel de bénéficier d'un congé correspondant à celui dont jouit déjà, le samedi après-midi, le personnel de l'industrie, de l'artisanat et des corporations publiques.

Le Conseil communal de la Chaux-de-Fonds est intervenu dans le même sens auprès du Conseil d'Etat, relevant avec raison que l'évolution actuelle permet, comme aussi l'habitude prise par la population, de consolider les mesures intervenues pendant la guerre à l'occasion des difficultés causées par le rationnement.

Pour examiner la suite qu'il y avait lieu de donner à ces requêtes, qui paraissaient d'ailleurs correspondre à l'opinion générale, une conférence fut réunie le 15 décembre 1947 sous la présidence du chef du département de l'industrie ; elle groupait les délégués des conseils communaux de Neuchâtel, du Locle et de la Chaux-de-Fonds, de la Fédération neuchâteloise des sociétés de détaillants et de la Fédération régionale II de l'Union suisse des sociétés coopératives de consommation. La discussion montra qu'il était utile d'envisager non seulement une mesure législative nouvelle en ce qui concerne la fermeture obligatoire des magasins une demi-journée par semaine, mais aussi une revision des lois actuellement en vigueur sur la fermeture des magasins.

D'autre part, la question se posait de savoir si les salons de coiffure devaient être purement et simplement assimilés aux magasins, ainsi que le prévoit l'arrêté du Conseil d'Etat du 24 février 1942, ou si, au contraire, ils devaient être régis par des dispositions spéciales. Les propositions auxquelles s'arrêta la conférence ont été communiquées à une délégation de l'Association cantonale neuchâteloise des maîtres-coiffeurs, qui s'y est ralliée sans formuler de réserves et insista même pour demander une assimilation complète.

Revision de la loi sur le fonds scolaire de prévoyance

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'augmenter les subsides des pouvoirs publics au fonds scolaire de prévoyance et de retraite en faveur du personnel de l'enseignement primaire. Il s'agit d'une somme de 660 fr. par année à répartir comme suit : deux tiers à la charge de l'Etat et un tiers à charge de l'ensemble des communes, au prorata de l'effectif des élèves des écoles primaires, d'après la statistique annuelle du département de l'instruction publique. Le montant total des subsides ne sera pas inférieur à 310,000 fr. Il en résultera, pour l'Etat, une dépense nouvelle de 30,000 fr. environ et pour les communes de 18,000 fr. en chiffres ronds.

LA VILLE

LES CONCERTS

Marie-Lise de Montmollin

contralto

Nul, dit-on, n'est prophète dans son pays ; il y a des exceptions pour les prophétesses : M.-L. de Montmollin, apportant son beau message musical en notre ville, vendredi 7 mai, trouva, dans la grande Salle des conférences, un nombreux auditoire de concitoyens enthousiastes : leurs applaudissements, leurs fleurs témoignèrent de la joie de fêter une artiste neuchâteloise devant laquelle s'ouvre une belle carrière.

Le tempérament réellement musical, à la fois plein de force et de délicatesse, de Mlle de Montmollin, la porte, pour notre délectation, à présenter avec les nuances, les couleurs, les accents subtils d'une sagace interprète, toutes les œuvres qu'elle choisit de nous offrir, de telle sorte que nous en recevons des impressions variées, riches et profondes, dont le souvenir demeure longtemps en nous.

Ainsi « con che soavità » — avec quelle suavité, chanta-t-elle cet air charmant de Monteverde ; nous l'aurions volontiers écouté plusieurs fois de suite. Les airs romantiques, les lieds de Schubert, permirent à l'artiste de déployer ce que les Allemands nomment « Innigkeit », la douceur intime, parfois douloureuse, mais tellement humaine, des sentiments profonds, ainsi « Die junge Nonne » ; ensuite il y eut l'allégresse, la joie exubérante, qui transporte l'esprit et entraîne le cœur : « Rastlose Liebe », qui valurent à la cantatrice des applaudissements chaleureux.

C'est, je pense, dans les chants de Moussorgsky, les mélancoliques choses « Sans soleil » que le métier de l'artiste se traduit avec le plus de sûreté, de maturité. « Les jours de fête sont finis », ce n'est pas sûr.., car il y a beaucoup de plaisir délicat à suivre l'interprète au long de ces mélodies charmeuses, tissées si bien de gris et de mauve mineur, et dans lesquelles la voix pleine et le tempérament si sensible de l'artiste mettaient leurs richesses, et leurs accents dramatiques.

Les mélodies populaires grecques de Ravel, avec leurs couleurs, leur vivacité si verveuse, leurs précieuses harmonies, eurent aussi un grand succès ; on admire la jeune cantatrice d'aller avec aisance des maîtres italiens aux russes, en passant par les Français d'aujourd'hui, en les traduisant de manière si déliée et si subtile.

Mlle Christiane Montandon, de Genève, poursuivant présentement sa carrière à la Chaux-de-Fonds, accompagna Mlle de Montmollin et semblait plus à l'aise dans les modernes que dans les anciens musiciens italiens, où son jeu avait moins de souplesse ; elle soutint par contre fort bien la soliste, et souligna les beautés des partitions dans les pages de musique russe, sa technique étant sûre et son jeu délié ; le tempérament de la pianiste, toutefois, n'atteint point encore ce degré auquel on reconnaît que l'interprète fait un avec ceux qu'il traduit. : c'est avec les années que, chez certains artistes, se développe cette qualité si précieuse ; les divers mouvements de la « Suite anglaise » en sol mineur, de J.-S. Bach montrèrent, de la part de Mlle Montandon, une grande sûreté et des moyens de belle classe.

Les deux jeunes artistes, fort sympathiques au demeurant, eurent un légitime succès.

M. J.-C.

A la Bibliothèque de la ville

Une exposition Cervantès

Le vivant Groupe d'études hispaniques de Neuchâtel, qui compte près d'une cinquantaine de membres assidus, organise cette semaine à la Bibliothèque de la ville une exposition commémorative du quatrième anniversaire de la naissance de Miquel de Cervantès Saavedra.

Il y a chez nous un grand connaisseur, admirateur et apologiste du génial père de Don Quichotte de la Manche, c'est le Dr Georges-Louis Perret. Sa riche collection de documents sur ce sujet pourtant limité constitue le fonds de l'exposition qu'on a inaugurée samedi après-midi en présence du ministre d'Espagne à Berne, M. Luis Calderon par deux causeries.

Un auditoire attentif entendit tout d'abord le président du Groupe d'études hispaniques, M. L. Sancho, rappeler les étapes de l'existence difficile de Cervantès. Puis M. G.-L. Perret fit ressortir le caractère humain, éternel et universel d'un chef-d'œuvre que chacun connaît un peu mais que de rares lettrés se sont donné la joie de lire et de relire d'un bout à l'autre. Il rappela qu'au travers d'épisodes empreints d'une saine folie, « Don Quichotte » oppose en un contraste constant deux éléments de la vie : l'idéal et la réalité.

~~~

Le directeur de la Bibliothèque de la ville, M. André Bovet, a mis en valeur les documents bibliographiques et iconographiques que les organisateurs et lui-mêmeavaient réunis. Il fit une présentation entachée de modestie du précieux contenu des vitrines (éditions anciennes, éditions illustrées par des maîtres tels que Doré ou Daumier) et des gravures, dessins et photographies ayant trait à l'Espagne de Cervantès qui se détachent sur des panneaux construits pour la circonstance. On note au passage des interprétations graphiques des plus fameux exploits de Don Quichotte par des artistes neuchâtelois tels que Aimé Montandon, Aimé Delachaux et Marcel North.

Discrète en ses proportions, cette exposition est riche par chacune des pièces présentées avec un soin minutieux.

A. R.

Congrès de la Société suisse de psychologie

La Société suisse de psychologie et de psychologie appliquée présidée par M. H. Christoffel, psychiatre, de Bâle, a tenu samedi et dimanche son dixième congrès annuel à Neuchâtel. Une soixantaine de personnes ont participé aux entretiens dont le thème général était « La psychologie du contact ». Samedi, des études ont été présentées à l'Aula de l'université, par le Dr Maeder, de Zurich, M. Pulver, graphologue bien connu, de Zurich aussi, et par Mlle Rambert, psychanaliste d'enfants, à Lausanne, dont l'exposé était particulièrement remarquable.

A midi, un dîner a été servi à la Rotonde, au cours duquel une plaquette du Centenaire fut distribuée à chaque participant. Le soir, bon nombre de ceux-ci se rendirent en bateau au Pont-de-Thielle, où ils prolongèrent les entretiens sur le ton amical.

Dimanche, M. Eddy Bauer, recteur de l'Université, prononça une allocution, souhaitant la bienvenue aux congressistes et relevant l'importance de la psychologie, notamment dans le domaine militaire. Le professeur Brinkmann, de Zurich, et le Dr Richard, de Neuchâtel, présentèrent des travaux le matin, tandis que l'après-midi Mme Meyerholzapfel, qui dirige le Jardin zoologique de Berne, intéressa très vivement son auditoire en parlant de la psychologie de contact des animaux.

Chacun s'est déclaré enchanté de ce... contact avec Neuchâtel !

Ajournement du terme

Conformément aux dispositions de l'arrêté fédéral de janvier 1944, la commune de Neuchâtel est autorisée par le Conseil d'Etat à ajourner le terme du déménagement du 24 juin au 24 décembre.

Un enfant renversé par une auto

Hier, en fin d'après-midi, un garçon de huit à neuf ans, fils d'un boulanger des Parcs, s'est jeté contre une automobile qui roulait en direction de Vauseyon. L'automobiliste tenait bien sa droite et, comme au lieu de l'accident, il n'y a pas de trottoir devant la rangée de maisons situées au nord, le conducteur n'a pas eu le temps d'apercevoir l'enfant. Celui-ci a eu le poignet fracturé. L'automobiliste l'a conduit lui-même à l'hôpital Pourtalès où les soins nécessaires ont été prodigués à la victime, puis l'a ramené au domicile de ses parents.

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel. — 8 mai. Température : Moyenne: 17,6; min.: 11,6; max. : 22,1. Baromètre : Moyenne: 721,2. Vent dominant : Direction : est-nord-est; force : modéré jusqu'à 18 h. 30. Etat du ciel : clair à légèrement nuageux.

9 mai. — Température: Moyenne: 17,0; min.: 10,3; max.: 24,3. Baromètre: Moyenne: 717,0. Eau tombée : 0,4. Vent dominant: variable; force: modéré de 15 h. à 18 h. 15. Etat du ciel : légèrement nuageux jusqu'à 15 h., ensuite nuageux à très nuageux. Orageux depuis 15 h. 30 environ, quelques coups de tonnerre dans le lointain. Faible pluie depuis 17 h.

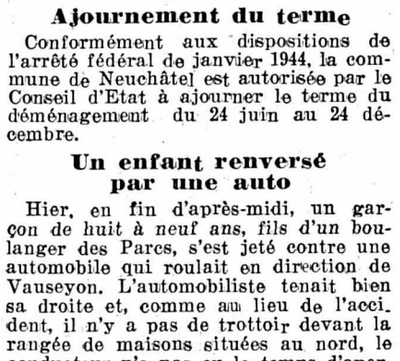

Niveau du lac du 7 mai, à 7 h. : 429.80
Niveau du lac du 8 mai, à 7 h. : 429.79
Niveau du lac du 9 mai, à 7 h. : 429.78

Prévisions du temps : Nébulosité tendant d'une manière générale à augmenter. Toutefois, temps encore ensoleillé et chaud pendant la journée. Sur le plateau, vents en général faibles et variables. Au cours de l'après-midi et de la soirée, averses et orages locaux, surtout dans les Alpes et le Jura.

VIGNOBLE

SAINT-BLAISE

Création d'une paroisse catholique

Mgr Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, a détaché le territoire des communes de Saint-Blaise, Marin-Epagnier, Thielle-Wavre et Hauterive de la paroisse catholique de Neuchâtel et l'a constitué en paroisse indépendante sous la dénomination de « paroisse catholique de Saint-Blaise ».

ENGES

Petite chronique

(c) Notre petit village a terminé la plupart des travaux des champs. Les céréales ont été semées dans d'excellentes conditions, betteraves et choux-raves vont « pointer » et les pommes de terre sont plantées. Il suffira d'un peu d'humidité et de chaleur pour que tous les champs reverdissent rapidement. Les jardins prennent actuellement une belle allure et les cerisiers sont en pleine floraison.

En forêt, le travail n'a pas manqué et les « coupes » arrivent à leur fin. Il reste à sortir et à transporter un important volume de bois. La lutte contre le bostryche continue activement dans toutes les divisions. Quant à nos braves cantonniers, ils ont entrepris la remise en parfait état d'un nouveau tronçon de la route Enges-Saint-Blaise.

La nouvelle année scolaire a débuté le 26 avril. Une rentrée de 6 nouveaux élèves a été enregistrée. La société de tir a donné sa soirée théâtrale le samedi 1er mai à l'hôtel du Chasseur, avec la participation du chœur mixte de Cornaux. Cette manifestation marque la fin de l'activité hivernale.

Les travaux de la campagne absorberont dès à présent petits et grands de l'aube au crépuscule à des occupations souvent pénibles. Malgré cela, la population reste très attachée à son village, à sa terre surtout. Et ceux qui s'en vont ont souvent la nostalgie de leur petit hameau, blotti, là-haut, loin des bruits de la plaine.

A l'école

(c) Nous apprenons que la commission scolaire a fait appel à Mlle E. Junod, couturière, pour l'enseignement des travaux à l'aiguille, aux fillettes de la classe primaire de notre village en remplacement de Mme Miéville, qui vient de quitter la localité.

CORCELLES-CORMONDRÈCHE

Assemblée de la compagnie des Mousquetaires

(c) Le 30 avril dernier, la compagnie des Mousquetaires a tenu son assemblée générale sous la présidence de M. René Gentil.

Après avoir entendu le rapport de gestion, le rapport de caisse et le programme des tirs pour 1948, l'assemblée a renouvelé son comité comme suit : président, René Gentil ; vice-président, Oscar Guinand ; caissier, Marcel Eigenheer; secrétaire, Paul-Henri Troyon ; vice-secrétaire, Robert Ruchti ; chef-cibarre, Charles Droz ; chef-moniteur, Ernest Künzi ; moniteurs, Georges Hirt, Robert Christen, Henri Rieser et Roland Weber.

Soulignons que M. Robert Ruchti a reçu cette année la médaille de mérite pour 15 ans d'activité au sein du comité, tandis que MM. Emile Pellaux et Fritz Berchtold recevaient l'insigne de membre-vétéran.

LE LANDERON

Cours d'éducation physique

(sp) La Société fédérale de gymnastique a organisé durant cet hiver un cours d'éducation physique pour jeunes gens de 15 à 20 ans. Samedi dernier, chaque élève de ce cours devait subir un examen de base pour cinq épreuves.

Les résultats ont été excellents puisque, sur 27 élèves, 25 ont réussi l'examen et 15 ont obtenu l'insigne cantonal. Ce cours était dirigé par M. André Honsberger.

AUVERNIER

A la Grande Sagneule

(sp) Bien que la ferme et le domaine de la Grande Sagneule soient sur le territoire de Rochefort, ils sont propriété de notre commune d'Auvernier.

Les fermiers habituels, M. et Mme Wingeier, de Cormondrèche, sont remontés à nouveau lundi 3 mai, pour ouvrir le chalet, le mettre en ordre et y recevoir le bétail que le Syndicat de Boudry leur confie pour l'été.

Mais cette année, les fermiers sont remontés là-haut avec une équipe d'ouvriers qui vont remettre en état le chalet cambriolé en janvier dernier par un mauvais garnement qui avait mis à mal la maison, qui a été découvert et qui est heureusement à l'ombre maintenant pour quelques mois, mais il a laissé la maison dans un tel état que les ouvriers y auront un travail important.

PESEUX

Conférence d'un missionnaire au Labrador

(sp) La rareté d'une visite d'un missionnaire du Labrador en Suisse a décidé les amis de la Mission morave à retenir au passage M. Siegfried Hettasch, qui a travaillé toutes ces dernières années dans la station la plus septentrionale du Labrador.

Ce missionnaire a donné à la chapelle morave, vendredi soir, une conférence d'autant plus intéressante qu'elle était accompagnée de belles projections lumineuses.

La collecte a été répartie entre la mission du Labrador, gravement atteinte par l'incendie de Makkovik, et la caisse générale de la mission de l'Eglise morave qui a de lourdes charges.

Naissances

Madame et Monsieur Edouard MULLER-GRABER ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

Philippe - André

9 mai 1948

Neuchâtel, Maternité — Le Landeron, Chemin Mol

Monsieur et Madame Georges PIDOUX et leurs enfants Suzy et Georges ont la grande joie d'annoncer la naissance de leur fille et sœur

Gabrielle-Raymonde-Suzanne

9 mai 1948

Neuchâtel — Favarge 75

BOUDRY

Un nouvel Ancien

(sp) Dimanche dernier, l'assemblée de paroisse a nommé ancien d'Eglise M. Marc Bovet, de Grandchamp.

La fête des mères

(sp) Notre paroisse a célébré dimanche avec dignité, dans notre temple rempli d'un bel auditoire, la journée de la famille par un culte présidé par M. G. Vivien, pasteur.

Dans notre vénérable sanctuaire fleuri avec beaucoup de goût, où les enfants mettaient une note gracieuse, les élèves de la classe de M. Zwahlen, bien stylés et groupés dans le chœur, ont exécuté un chant de circonstance dont les paroles et la musique ont été composées par leur instituteur, qui les dirigeait.

A la sortie du culte, d'aimables jeunes filles ont remis à chaque dame un joli bouquet de muguet, cueilli, nous dit-on, dans le Vully, où il est plus abondant que chez nous...

AUX MONTAGNES

LA CHAUX-DE-FONDS

Noces d'or

(sp) M. et Mme Charles Spichiger-Stucky et M. et Mme F. Robert-Vermot viennent de célébrer le 50me anniversaire de leur mariage.

Accident

(c) Samedi matin, à 9 h. 15, un cycliste a renversé à la rue de la Balance, devant l'hôtel du même nom, une dame.

On constata qu'elle avait le coude cassé. Ele fut transportée à l'hôpital pour y subir une radiographie.

LE LOCLE

Un bras cassé

(c) Une motocyclette qui suivait le « Tour de Romandie » est entrée en collision avec un motocycliste loclois près de la Soldanella, au Prévoux ; ce dernier s'est, dans sa chute, fracturé le bras droit. Un automobiliste l'a transporté au Locle dans sa voiture.

Une chute de moto

(c) Dimanche, au début de l'après-midi, un motocycliste a fait une chute au bas des Etages près du Cerneux Péquignot. Blessé grièvement à la tête, le motocycliste a été transporté à l'hôpital du Locle.

VAL-DE-RUZ

MALVILLIERS

La Société neuchâteloise d'utilité publique célèbre le Centenaire

(sp) A l'occasion de son assemblée générale annuelle qui a eu lieu samedi 8 mai à Malvilliers sous la présidence active et bienveillante de M. Auguste Romang, la Société neuchâteloise d'utilité publique a commémoré le Centenaire de la République par une belle manifestation.

Après avoir rendu hommage à la mémoire du pasteur Henri Parel, membre du comité, récemment décédé, le président a fait une conférence des plus captivante, dans laquelle il a retracé l'origine et le développement de la Société neuchâteloise d'utilité publique au cours de ce siècle, et M. Edouard Wasserfallen, de Chambrelien, a raconté de manière charmante la naissance et le développement de la Maison d'éducation de Malvilliers, dont il préside la commission de surveillance et qui est un enfant de la Société d'utilité publique.

Puis, la nombreuse assemblée a entendu avec un vif intérêt les rapports de M. Maurice Montandon, de Neuchâtel, sur la « Loterie romande », de M. Paul Humbert, de Corcelles, sur l'« Office social neuchâtelois», du Dr H. Bersot, du Landeron, sur le «Service médico-pédagogique», de M. Marcel Calame sur « la Maison d'éducation » qu'il dirige à Malvilliers, et de M. S. Ganière, de la Chaux-de-Fonds, sur les comptes de 1947, qui accusent un déficit de 4397 fr. 13 sur un total de dépenses de 63,002 fr. 93.

Il y aura lieu de revenir à l'occasion sur certains détails intéressants de ces importants rapports qui révèlent une grande et bienfaisante activité.

Puis après les nominations statutaires et le règlement de quelques questions administratives, MM. Ernest Meystre, préposé aux services sociaux du département de l'intérieur, et M. Bertrand Houriet, président du tribunal, tous les deux à Neuchâtel, ont été nommés membres du comité cantonal, et une résolution a été votée à l'unanimité pour adopter le « projet de construction de la maison d'observation et de traitement pour enfants difficiles et de la mise en chantier des travaux ».

Pour terminer cette copieuse séance les représentants de tout le canton se sont groupés autour d'un arbre symbolique, planté le jour même par les enfants de la Maison d'éducation pour marquer tout à la fois le Centenaire de notre République et la fondation de la Maison d'observation, et le pasteur G. Vivien a fait une prière.

C'est ainsi que la Société neuchâteloise d'utilité publique a pris rang samedi dernier dans la série des manifestations du Centenaire de notre République.

CHÉZARD-SAINT-MARTIN

Vente des missions

(c) Jeudi de l'Ascension, comme de coutume, les dames de la couture de la nouvelle Eglise ont organisé leur vente annuelle qui a remporté un succès mérité. Le soir, un concert fut donné devant un public aussi nombreux qu'enthousiaste. Le bénéfice sera versé au fonds des orgues et à diverses œuvres de la paroisse.

FONTAINES

Conseil général

(c) Le Conseil général a tenu la dernière séance de la législature vendredi soir.

Comptes 1947. — Ces comptes sont acceptés tels qu'ils sont présentés. Les voici résumés :

Recettes 118,773 fr. 86, dépenses 118,066 fr. 81, boni 707 fr. 05. Relevons que les amortissements se sont élevés à 4000 fr. et les versements à des fonds spéciaux à 12,000 fr., soit 8000 fr. au Fonds de réserve extraordinaire, 1000 fr. au Fonds des eaux et 3000 fr. au Fonds de l'électricité.

Demande de crédit. — Le Conseil général à l'unanimité vote encore un arrêté accordant un crédit de 8000 fr. pour l'installation de nouvelles conduites d'eau dans le quartier nord-est du village, ces installations devenant nécessaires par suite de la construction d'un nouveau bâtiment.

VAL-DE-TRAVERS

BUTTES

Vers l'arrivée d'une école de recrues de D.C.A.

(sp) Aujourd'hui arrive une école de recrues de D.C.A., forte de 90 hommes, qui seront cantonnés dans notre village jusqu'au samedi suivant.

TRAVERS

Pour la journée des mères

(c) Deux aimables attentions ont marqué la matinée de dimanche. La fanfare « La Persévérante » a parcouru les rues du village, jouant dans différents quartiers. Au culte, les cadets ont remis à chaque maman un bouquet de fleurs, tandis que l'orgue jouait « en dolce » un morceau de circonstance.

Avec les pompiers

(c) L'exercice général a eu lieu samedi après-midi, sous le commandement du capitaine Albert Overney, en présence de la commission du feu et des membres du Conseil communal.

Le thème prévoyait un sinistre aggravé par le vent et un manque d'eau dans le réservoir. Il fallait utiliser celle de l'Areuse en la pompant et en établissant une longue conduite. L'eau n'arrivait pas à la pression voulue et le pompage demandait de gros efforts.

L'exercice démontra l'utilité de l'achat prévu d'une moto-pompe. La discipline a été excellente ; les uniformes et le matériel sont en bon état ; le service d'ordre qui détournait le trafic, bien organisé.

RÉGION DES LACS

SUGIEZ

Un cycliste se fracture le crâne à un passage à niveau

Notre correspondant de Sugiez nous téléphone :

Dimanche, à 16 heures, deux cyclistes qui s'étaient rendus dans le Vully rentraient à leur domicile, à Ried près de Chiètres, lorsque, au passage à niveau de Sugiez (qui est dans un état déplorable), l'un des cyclistes tomba de sa machine, désarçonné par la secousse provoquée par les « nids de poule » qui se trouvent en cet endroit.

Au même instant, une auto portant plaques bernoises, venant en sens inverse, accrocha le cycliste qui se trouvait par terre, lui occasionnant une fracture du crâne.

Un médecin d'Anet fut sur les lieux en quelques minutes et transporta le blessé à l'hôpital de district. Bien que son état soit grave, sa vie n'est pas en danger.

Notre journal a déjà mentionné les démarches faites par l'assemblée de commune auprès de la direction de la ligne du G.F.M. pour la réfection de ce passage à niveau.

MOTIER-VULLY

Une Neuchâteloise se tue en tombant d'un camion

Notre correspondant de Sugiez nous téléphone :

Dimanche, au début de la matinée, un camion de Neuchâtel, venant de Vallamand et se dirigeant vers Sugiez, était occupé par plusieurs personnes de Neuchâtel.

En arrivant à l'entrée du village de Môtier, pour croiser une voiture venant en sens inverse, le conducteur donna un fort coup de volant à droite. Les passagers qui se trouvaient sur le pont du véhicule furent passablement secoués. Parmi eux, une dame qui, semble-t-il, était assise sur une chaise, perdit l'équilibre et fut projetée sur la chaussée. Elle fut relevée avec une fracture du crâne et immédiatement conduite à l'hôpital de Meyriez. Mais elle succomba en cours de route.

La victime est Mme Irène Reber, employée à la fabrique de chocolat de Serrières, âgée de 54 ans et domiciliée au chemin des Battieux, à Serrières.

La gendarmerie, ainsi que le président du tribunal de Morat, se sont rendus sur les lieux.

JURA VAUDOIS

VALLORBE

Une famille de cinq générations

C'est celle fort rare de M. Léon Grobet, employé C.F.F., à Vallorbe, qui vient d'être l'heureux grand-père d'une petite-fille. Comme il possède encore son père et sa mère, M. et Mme Emile Grobet, qui l'an dernier, ont célébré leurs noces d'or, il s'ensuit que ces derniers sont arrière-grand-père et arrière-grand-mère du bébé. Ce n'est pas tout : le poupon a pour trisaïeule Mme veuve Rosalie Kohler, domiciliée à L'Abbaye, qui est la grand-mère maternelle de M. Léon Grobet, l'employé C.F.F. prénommé.

Ainsi donc, cette famille a le privilège d'avoir de son vivant cinq générations.

VALLÉE DE LA BROYE

SAINT-AUBIN (Fribourg)

Auto contre moto

(sp) Un accident de la circulation est survenu au village de Saint-Aubin (Broye). Une camionnette conduite par M. Gérard Dessibourg, commerçant à Fribourg, est entrée en collision, à un tournant, avec une moto pilotée par M. Charles Collaud, ouvrier à Saint-Aubin. La moto a été mise hors d'usage : la roue avant est complètement pliée. Le radiateur de l'auto a été enfoncé.

Seul le motocycliste a été légèrement blessé. Les dégâts sont évalués à plus de mille francs. Le gendarme de Saint-Aubin a fait les constatations.

EN PAYS FRIBOURGEOIS

Deux soldats fribourgeois gravement blessés

(c) La compagnie des sapeurs I/2 fait actuellement son cours de répétition sur les bords de l'Aar, dans la région de Kallnacht. Elle a pris possession de caisses de détonateurs. Dans l'une d'elles se trouvait un détonateur de guerre, qui a sauté.

Deux sapeurs fribourgeois ont été gravement blessés. Ce sont : Savarioud, de Belfaux, célibataire, qui a eu la main droite emportée et un œil crevé ; l'autre est le soldat Falk, de Courtepin, marié, père de deux enfants en bas âge ; il souffre d'une fracture du crâne et de contusions sur tout le corps. Ils ont été transportés à l'hôpital de Bienne dans un état inquiétant.

Rédacteur responsable : R. Braichet
Imprimerie Centrale S.A., Neuchâtel

JURA BERNOIS

Aujourd'hui le Grand Conseil bernois s'occupera de la question jurassienne

Aujourd'hui, les représentants du peuple bernois entreront en session. Une question importante pour le Jura est à l'ordre du jour durant cette quinzaine. Le Conseil exécutif soumettra un rapport au législatif et proposera la nomination d'une commission chargée d'examiner et de préaviser les revendications jurassiennes. Cet organisme sera formé selon la force des partis. Le moment paraît donc venu pour la députation du Jura de demander une forte représentation dans cette commission afin que les débats qui s'y dérouleront puissent avoir la plus large audience et ne soient pas confinés à des votes de majorité.

Il ne s'agit pas d'élaborer une simple loi qu'on pourra modifier selon les circonstances, mais de résoudre un problème pendant depuis l'acte de 1815.

A cette session aussi, le Comité de Moutier fera remettre à tous les députés un mémoire sur les revendications et le projet d'appliquer au canton le système fédéraliste suisse. Cette proposition de créer deux Chambres législatives, une du peuple et une des deux parties du canton, mérite l'étude la plus bienveillante, l'examen le plus approfondi. Le projet assurerait au Jura le respect de ses droits et permettrait d'œuvrer dans un sentiment d'équité et d'égalité.

M. Moine candidat des radicaux jurassiens au Conseil d'Etat...

L'assemblée générale des délégués du parti libéral jurassien (rattaché au parti radical suisse) a eu lieu samedi après-midi à Moutier. Après une discussion nourrie, les délégués ont désigné M. Virgile Moine, conseiller national, de Porrentruy, comme candidat du parti pour remplacer M. Mouttet, démissionnaire. M. Moine a obtenu 86 suffrages sur 123 votants.

... et les catholiques présentent M. Ceppi

L'assemblée des délégués du parti catholique-démocratique du canton de Berne, réunie samedi après-midi à Delémont sous la présidence du conseiller national Gressot, a décidé de revendiquer le siège vacant au Conseil exécutif par suite de la démission de M. Mouttet et de désigner comme candidat M. Pierre Ceppi, président de la Cour suprême.

SAIGNELÉGIER

Des autobus jusqu'à Glovelier

Le transport des voyageurs sur la ligne Saignelégier-Glovelier est supprimé depuis aujourd'hui et remplacé par un service d'autobus. La compagnie ne transportera plus par chemin de fer que le gros bétail et les marchandises par vagons complets.

Monsieur Jean-Pierre Reber ;
Monsieur et Madame René Luthi, leurs enfants et petits-enfants ;
Monsieur et Madame Charles Reber-Tárdy ;
Madame et Monsieur Paul Kaltenrieder, leurs enfants et petits-enfants ;
Monsieur Paul Etter ;
Les familles Luthi, Reber, Balmelli, Ritz,
ont la profond chagrin de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve

Irène RÉBER-LUTHI

leur chère et regrettée maman, sœur, belle-sœur, tante, parente et amie, que Dieu a reprise à Lui, à l'âge de 53 ans, à la suite d'un terrible accident.

Jean X, 27, 28.

Serrières, le 9 mai 1948.
(Battieux 8)

Le jour et l'heure de l'incinération seront fixés ultérieurement.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

Veillez et priez car vous ne savez ni le jour, ni l'heure où le Seigneur viendra.

Madame Marcel Ceppi-Hostettler, ses enfants et petits-enfants ;
Monsieur et Madame Marcel Ceppi-Guyot et leurs enfants : Marie-Claude, Danielle et Eric ;
Madame et Monsieur Pierre Jaques-Ceppi ;
Monsieur Jean-Pierre Ceppi ;
Monsieur et Madame Arthur Ceppi ;
Madame et Monsieur Charles Benguerel et leur fils Eugène ;
Monsieur Ernest Hostettler ;
les familles Caretti, Haesler-Hostettler et Hostettler, à Neuchâtel, à Bienne et à Adelboden,
ainsi que les familles parentes et alliées,
ont la profonde douleur de faire part du décès de leur cher époux, papa, beau-père, grand-père, frère, oncle, parrain et cousin,

Monsieur Marcel CEPPI

que Dieu a subitement rappelé à Lui, aujourd'hui 7 mai 1948.

Il fut bon époux et bon papa. Nous garderons de lui un bon souvenir.

Le travail fut sa vie.

L'ensevelissement aura lieu lundi 10 mai 1948, à 13 heures.

Domicile mortuaire : Flandres 7, Neuchâtel.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part

La direction et le personnel de la maison DuBois Jeanrenaud & Co ont le regret de faire part du décès de leur fidèle employé,

Monsieur Marcel CEPPI

survenu après plus de 27 ans de dévouée collaboration.

Le comité du Vélo-club de Neuchâtel a le pénible devoir d'informer les membres de la société du décès de

Monsieur Marcel CEPPI

ancien membre et père de Monsieur Jean-Pierre Ceppi, membre actif.
~~~